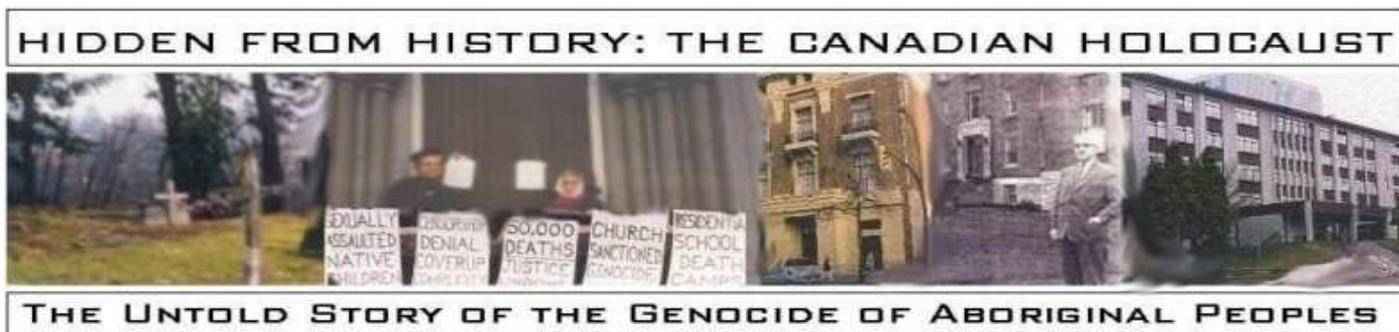


# Silence de l'Histoire sur l'holocauste canadien

L'histoire non révélée du génocide du peuple aborigène

Kevin Annett

Seconde Edition - 2005  
Edition française - mai 2008



<http://hiddenfromhistory.org/>

**Film en anglais disponible en ligne :**

**" Unrepentent: Kevin Annett and Canada's genocide"**

<http://video.google.com/videoplay?docid=-6637396204037343133> - January 2007

[Best International Documentary \(Feature\)](#), NY Independent Film Festival, Los Angeles, March 2007

*"Kevin is more deserving of the Nobel Peace Prize than many who have received it in the past."*  
Dr. Noam Chomsky, Institute Professor Emeritus, M.I.T.

**Ce livre est dédié à tous ceux qui, vivants ou disparus, appartiennent ou appartenaient aux peuples autochtones, et qui ont souffert, souffrent encore et luttent contre l'impérialisme chrétien et ses pratiques génocidaires.**

## IN MEMORIAM

A la mémoire des hommes et femmes Autochtones dont les noms apparaissent ci-dessous, qui furent témoins de crimes contre des personnes de leur peuple, et qui moururent soudainement et de façon inexplicable peu après s'être exprimés publiquement ou avoir entrepris des actions légales ou publiques contre les Eglises Catholique Romaine, Presbytérienne, Anglicane et Unie du Canada, sur le chef d'accusation d'actes de génocide.

Jimmy Johnson, Nation Pacheedaht Décédé en juin 1992

Willy Sport, Nation Ahousat Décédé le 24 janvier 2000

Archie Frank, Nation Ahousat Décédé le 26 janvier 2000

Charles Wayne Gibson, Nation Cowichan Décédé en octobre 2002

Joe Sylvester, Nation Cowichan Décédé en janvier 2003

Virginia Baptiste, Nation Osoyoos Décédée en mai 2003

*"Les hommes ne font jamais le mal si complètement et joyeusement que lorsqu'ils le font par conviction religieuse."*

Blaise Pascal

## **Préface de l'auteur sur cette Seconde Edition de "Hidden from History : The Canadian Holocaust"**

Pour résumer ma propre histoire, en tant que pasteur, j'ai fait partie du corps exécutif de l'Eglise Unie du Canada et n'ai compris qu'en 1994 son rôle dans le génocide. J'ai été licencié sans recours en 1995, tout moyen de subsistance supprimé, séparé de ma famille, mis sur liste noire, agressé physiquement et légalement, réduit à la pauvreté, menacé et publiquement insulté par les dirigeants de l'Eglise Unie (entre autres), en réponse à mon effort permanent de lever le voile sur l'histoire complète de ce qui est arrivé aux enfants natifs dans les écoles résidentielles chrétiennes.

Lorsque j'ai commencé à rédiger l'édition originale de « Hidden from History », à l'automne 1999, je n'imaginai pas l'impact qu'aurait ce texte sur les communautés autochtones à travers le Canada. Voici les mots d'une femme de la nation Haida, dans une lettre que j'ai reçue le 4 septembre 2004 (traduction):

"Je veux vous remercier pour ce que vous faites pour le peuple Indien. J'ai eu un jour entre les mains un exemplaire de votre livre et ça a changé ma vie. Je suis une survivante des Ecoles Résidentielles des Eglises Unies de Port Alberni. Je n'ai jamais parlé de ce qui m'est arrivé ici. Quand j'y pense, je n'ai qu'une envie, c'est de me tuer. Et je ne savais pas comment nommer ce qui m'est arrivé jusqu'à ce que je lise votre livre. J'ai vu des amis battus et privés de nourriture jusqu'à la mort et je ne savais toujours pas comment appeler ça. Je pensais que c'était normal. Puis j'ai lu « Hidden from History » et maintenant je sais ce dont il s'agit: c'est un génocide. Ils essayaient de nous faire tous disparaître. Il n'y a pas que moi dans ce cas. Tous dans notre réserve ont lu votre livre et ils commencent à parler maintenant, en tout cas certains d'entre nous. Ça nous aide à redresser la tête et à oser tout dire."

Le terme de Génocide n'est qu'un mot façonné pour désigner le crime de masse. La réalité froide de petits garçons et de petites filles mourant lentement de tuberculose, de privation alimentaire ou plus brutalement sous le fouet, d'un coup de trique ou encore sanglés dans une chaise électrique\*, devra toujours rester présent dans notre esprit à chaque fois que les termes "Ecole Résidentielle" ou "Génocide" seront évoqués dans cet ouvrage.

\* NdT: il faut évidemment distinguer entre l'instrument d'application de la peine de mort aux USA utilisant de très hauts voltages et cette chaise électrifiée qui était un instrument de "punition" et non de mise à mort (ce qui cependant devait être parfois fatal aux enfants affaiblis par la maladie ou les privations)

Depuis sa première publication, le 1er février 2001, « Hidden from History » a été copié et partagé entre des centaines de communautés autochtones à travers le Canada et dans le monde. Il a été traduit en espagnol et distribué sous forme de versions abrégées parmi les gens du peuple Maya dans des hameaux de la région du nord du Guatemala. En dépit de la censure officielle sur cette lecture dans les cercles académiques de "l'establishment", on trouve « Hidden from History » dans les bibliothèques universitaires du Canada et aussi dans certains états des USA. La Bibliothèque d'Angleterre (British Library) en possède un exemplaire dans ses rayons depuis 2002 et Nelson Mandela en reçut une copie cette même année.

Ce succès de « Hidden from History » fut pour moi un appel à rédiger une seconde édition. Pour les raisons suivantes : il avait été lu et utilisé par les survivants autochtones de ces terribles "Ecoles Résidentielles Indiennes" et de plus en plus de survivants commençaient

à parler de leurs tortures et de la mort de leurs amis ou de membres de leur famille dans ces écoles. Un amoncellement de nouvelles preuves de génocide au Canada m'était aussi parvenu et je me devais de les reporter dans cette nouvelle édition.

Ainsi que le lecteur le découvrira lui-même, « Hidden from History » est une bombe de vérité et d'informations sur le secret le plus abject du Canada: l'extermination délibérée et systématique des personnes autochtones non chrétiennes, de la côte Est à la côte Ouest du Canada.

A l'origine de ce massacre qui a sacrifié des millions de vies humaines, on trouve l'hydre à deux têtes de l'Eglise et de l'Etat, qui a mis en application par le génocide une philosophie de supériorité raciale qui n'a rien à envier au nazisme. Cette philosophie posa et mit en pratique un credo bien simple: tout homme, femme ou enfant autochtone refusant d'être "assimilé", c'est à dire anéanti, et refusant d'être chassé de ses terres devait être supprimé - donc tué -, d'une façon ou d'une autre. Le nom de code de cette entreprise est Assimilation, et derrière cette notion feutrée se dresse la certitude de la supériorité innée de la Chrétienté occidentale, et de son pendant, l'économie libérale américano-canadienne.

Dans cette étude du tribut en vies humaines réclamé par ce système meurtrier, « Hidden from History » est devenu plus qu'une simple chronique de crimes. Ce livre voudrait être un appel à un nouveau genre de révolution: celle qui briserait une fois pour toutes les sociétés coupables de tels crimes génocidaires, dans notre pays et plus généralement au niveau mondial. Dans le cas du Canada, il ne suffirait pas d'ouvrir l'enquête sur ce crime, mais il faudrait aussi éradiquer définitivement les pratiques et les idées qui leur ont donné naissance - et qui continuent à alimenter les processus de destruction des peuples et de leurs terres sur la base d'une certitude perverse et tenace: celle d'une supposée supériorité culturelle chrétienne, donnant à ses détenteurs le droit de gouverner sur tous les autres peuples du territoire canadien.

Récemment encore, imaginer que cette action de meurtre généralisé ait pu être la base de la société canadienne semblait inacceptable à la plupart des Canadiens non autochtones. Mais de plus en plus de preuves apparaissent, prouvant l'existence de programmes de stérilisations en masse, d'initiatives gouvernementales visant à infecter des enfants intentionnellement exposés au bacille de la tuberculose, ou encore l'existence de charniers un peu partout au Canada. De ce fait, les Canadiens ont peu à peu été forcés dans leurs retranchements, en une position semblable à celles des Allemands après la Seconde Guerre Mondiale : nous sommes là, devant les restes d'enfants innombrables dont le sang tache collectivement nos mains et nous devons accepter notre responsabilité et notre complicité devant nos crimes, si tant est que nous puissions un jour être lavés de ce sang.

Face à cet objectif, une étape immense est indispensable et inévitable. Il s'agira d'auto examen collectif, de révélations, d'aveux de responsabilité devant les lois internationales et les conventions dont les dispositions légales incluent aujourd'hui le Canada. Et il est essentiel de rendre compte des faits et des responsabilités devant les lois internationales, car au niveau interne, dans ce pays, cette réalité est trop dérangeante, et le gouvernement et son Eglise ont mis en place une parfaite immunité par rapport à leurs propres lois concernant les actes d'extermination (ce que nous examinons plus avant dans ce dossier).

Aujourd'hui, presque 10 ans après qu'ait été engagée la première action en justice visant à faire remonter en surface les preuves d'actes de génocide canadien dans les

écoles résidentielles, pas un seul personnage officiel de la RCMP<sup>1</sup>, ou des Eglises Catholique, Anglicane, Presbytérienne et Unies du Canada, n'a été désigné comme responsable de l'un de ces crimes. Et personne, à part quelques exécutants de bas étage condamnés comme coupables de violences sexuelles, n'est allé en prison.

C'est donc bien une immunité efficace qui est en place pour protéger ces institutions des charges qui pèsent sur elles. C'est sans surprise qu'on constate qu'aujourd'hui, on répond par le "black-out" aux accusations de meurtre et de génocide émises par les survivants autochtones. De même, un travail actif a été accompli par ces mêmes institutions pour miner à la base toute tentative d'évoquer ces crimes devant le Parlement, les différents tribunaux canadiens ou même les Nations Unies.

On en comprend mieux les raisons lorsqu'on analyse les efforts du Canada, juste après la Deuxième Guerre Mondiale, pour imposer des restrictions et rendre plus floues les dispositions juridiques par rapport à la Convention des Nations Unies sur la question du génocide, de façon à rendre ces dispositions inapplicables pour le Canada; par exemple en faisant retirer de la Convention toute référence à la notion de génocide culturel. Ces efforts officiels visant à absoudre le Canada et ses églises du génocide seront exposés dans la seconde partie de ce livre. On en trouvera aussi une discussion dans mon second ouvrage, *Love and Death in the Valley*, publié à l'automne 2002 (voir ci-dessous). Il n'existe par conséquent pour l'instant aucun espoir de véritable justice à l'intérieur du pays pour les peuples autochtones du Canada, du moins tant que ces institutions se maintiendront au pouvoir, et, dans un rôle de juge et partie, déterminant les termes de la loi et contrôlant et paralysant à volonté non seulement les processus "curatifs" et "compensatoires" mais aussi tous les rouages de la vaste machinerie juridique qu'il faudrait ébranler pour réaliser une telle enquête en la matière.

C'est dans ce sens que les problèmes présentés dans ce livre peuvent être exposés selon cette simple question de recherche de responsabilité : le Canada et son Eglise officielle sont-ils assujettis aux lois internationales?

Les voix qui témoignent de l'Holocauste Canadien et qui vont vous parler à travers ces pages sont la meilleure réponse à cette question. Certaines de ces voix se sont tuées pour toujours, d'autres sont celles de personnes toujours en vie, mais elles appartiennent toutes à ceux qui furent réduits au silence, et qui trouvent aujourd'hui un peu de liberté et un lieu d'expression pour raconter leur histoire.

Kevin D. Annett – Eagle Strong Voice<sup>2</sup> (Kanoo KeeSheeWay GeKeeDo) 1er octobre 2005 Territoire non concédé de la Côte Salish ("Vancouver, Canada")

Pour une biographie complète relatant les événements qui m'ont conduit à écrire ce livre, voir "Love and Death in the Valley" de Kevin Annett, publié en 2002 par les éditions First Books.

---

<sup>1</sup> La **RCMP** (Royal Canadian Mounted Police) a été créée il y a plus d'un siècle ans dans le but spécifique d'abattre la résistance Indienne pour favoriser l'expansion des colons européens vers l'ouest du Canada.

<sup>2</sup> L'auteur a été adopté par la Nation Autochtone Anishinabe (Ojibway) à Winnipeg, dans le Manitoba, au printemps 2004, et a reçu le nom Kanoo KeeSheeWay GeKeeDo (Eagle Strong Voice) par son père adoptif, Anishinabe l'aîné Louis Daniels - *Whispers Wind*

*"Je peux affirmer en toute certitude qu'à peine la moitié des enfants de notre école indienne survivent pour profiter des avantages de l'éducation que nous leur offrons"* (11)

Duncan Campbell Scott, Superintendant des Affaires Indiennes, Ottawa, 12 avril 1910

*"Ce qui est malheureusement trop certain, c'est que les bienfaits, quels qu'ils soient, que reçoivent les enfants dans les écoles résidentielles, se feront au prix de la santé de tous et de la vie de quelques-uns."*

WJ Chisholm, Inspecteur des Agences Indiennes, Mistawasis, Ontario, 22 septembre 1905.

## Introduction

Jasper Joseph est un vieil homme de 69 ans, de Port Hardy, Colombie Britannique. Lorsque je l'interrogeai en novembre 2000, son corps commença à trembler et ses yeux s'emplirent de larmes au souvenir de deux de ses cousins tués par injections létales en 1944 à l'hôpital Indien de Nanaimo:

"J'avais juste 8 ans, et ils nous avaient envoyés depuis l'école résidentielle Anglicane d'Alert Bay pour nous placer à l'hôpital Indien de Nanaimo, le seul géré par l'Eglise Unie. Ils m'ont gardé dans une chambre minuscule pendant plus de trois ans, comme si j'étais un rat dans un laboratoire, en me gavant de ces pilules et en me faisant des piqûres qui me rendaient malade. Deux de mes cousins faisaient un grand vacarme, griffant et se débattant tout le temps, alors les infirmières leurs firent une piqûre, et immédiatement, ils moururent. C'était pour qu'ils se tiennent tranquilles. (1)

L'histoire de Jasper n'est pas unique. Des centaines de témoignages d'Autochtones sur ce thème du meurtre ont été échangés dans des espaces de discussions à travers le Canada, surtout à partir du moment où la Truth Commission a commencé à travailler avec eux pour la compilation de ces récits après l'automne 2000.

Ce qui n'a rien d'unique non plus, c'est la force de dénégation et la rage qui se sont élevées dans le "mainstream" - le courant de pensée standard de la société canadienne, simplement parce que des gens comme Jasper Joseph ont parlé publiquement de ces crimes. Telle est bien sûr la réaction de tous ceux qui ont retiré des bénéfices des opérations de génocide et de nettoyage ethnique. Telle est aussi la réaction de la plupart d'entre ceux qui sont confrontés pour la première fois à ces réalités, réalités allant à l'encontre de toute une éducation reçue - à commencer par les cours d'histoire à l'école, et bien trop choquantes pour être facilement acceptées de prime abord.

Le peuple allemand a bel et bien dû être confronté à son propre racisme systémique en 1945, mais c'est uniquement parce que les Allemands ont été vaincus à l'issue de la guerre, et parce que leurs vainqueurs les ont obligés à affronter la vérité sur les camps d'extermination. Car c'est bien toujours le vainqueur qui définit la morale officielle et l'Histoire. A la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, un nouveau cadre légal et pénal a été établi - des lois placées au-dessus des lois nationales - pour que puisse s'exercer un contrôle sur les pays qui commettaient des crimes jusque là légaux et acceptables à l'intérieur de leurs propres frontières: cette loi passée à la postérité est la Loi de Nuremberg, laquelle, désormais, prévoit la possibilité de mettre en accusation,

tout comme un tribunal le ferait pour un simple citoyen, tout un gouvernement et ses dirigeants portant la responsabilité d'un génocide.

**Malheureusement, aucun tank de la libération ne s'est jamais présenté à la porte de camps de concentration tels que l'école résidentielle de Kuper Island en Colombie Britannique,** pour libérer les centaines d'enfants autochtones qui y ont été violés, torturés et assassinés par des responsables catholiques et des médecins. Et ce qui est arrivé à ces enfants n'a jamais été l'objet d'un tribunal instruisant une accusation de crime contre l'humanité. Il est bien évident qu'Adolphe Hitler ne procéda jamais à une "investigation" à Auschwitz, et en toute logique puisque pour lui-même et ses lieutenants, ce qui s'y déroulait n'était pas un crime mais une nécessité. Il en est exactement de même au Canada, pour ce qui concerne les peuples Natifs et ce qu'ils ont subi dans ce pays.

Il faudra quelque chose de plus que le simple souvenir de Nuremberg dans nos consciences, pour aider Jasper Joseph et ses camarades survivants dans cette tâche complexe de quête de justice. Ce sera l'explosion au grand jour de la preuve indiscutable des meurtres effectués en masse au Canada. Dès novembre 1907 - et peut-être bien avant - la presse canadienne reconnaissait déjà que les enfants autochtones étaient délibérément tués dans les écoles résidentielles fondées par le gouvernement et dirigées par l'Eglise, ceci à travers l'ensemble du pays, et que plus de la moitié des effectifs de ces enfants mouraient chaque année dans ces établissements religieux.

"Des écoles favorisent la tuberculose - Des taux de décès ahurissants" déclarait le journal Ottawa Citizen dans ses colonnes du 15 novembre 1907. Et le Citizen reporte ainsi les conclusions du Dr Peter Bryce, chef des services médicaux des Affaires Indiennes:

Résumant ainsi les statistiques obtenues, le Dr. Bryce déclare, après avoir fait allusion aux dossiers défectueux et mal tenus des écoles: "Il nous suffit de savoir que sur un total de 1537 élèves enregistrés jusqu'ici, presque 25 pour cent sont morts; et une école a déclaré avec une parfaite précision que 69 pour cent de ses ex-élèves étaient décédés, et la cause indiquée pour ces décès est presque invariablement la tuberculose" (voir fig. 1)

Ce taux de décès génocidaire a continué dans les années qui ont suivi, dans les écoles résidentielles sous domination à la fois catholique et protestante, dans toutes les régions du Canada. Le taux de mortalité infantile varie entre 35 et 60 pourcent. Ce taux est régulièrement reporté dans les documents administratifs des écoles de Colombie Britannique, des provinces des Prairies, d'Ontario et des provinces Maritimes pendant les années 1920 et 1930, puis pendant les années de la dernière guerre, et plus récemment, jusqu'en 1960. (3)

Les plus hautes personnalités officielles du Canada ont régulièrement et librement attesté et reconnu ce taux de mortalité. Neil Parker, Superintendant des Affaires Indiennes en 1949, commente cyniquement:

"Si on me confiait la tâche d'annihiler tous les enfants Indiens du Canada à l'aide de la tuberculose, je ne pourrais trouver un instrument plus efficace que votre école résidentielle." (4)

Qu'un fonctionnaire haut placé canadien puisse donner aussi ouvertement son sentiment sur la question de l'extermination des Indiens en école résidentielle, permet de comprendre le climat juridique et social régnant alors au Canada concernant le sort des Autochtones. Les crimes dont la légitimation vient de plus haut dans la hiérarchie acquièrent un caractère de normalité, deviennent une

pratique courante appliquée par les petits exécutants, fonctionnaires du système génocidaire. Et les archives de l'histoire du Canada sont constellées de ce genre de réflexions ou citations de personnages officiels canadiens, de l'Etat ou de l'Eglise, réflexions qui nous disent à quel point était banalisée la pratique du meurtre quand il s'agissait d'Indiens.

Trevor Jones, personnage officiel de l'Eglise Anglicane, quelques années plus tard, commentait la question Indienne à la manière de Neil Parker, lors d'une rencontre nationale des dirigeants de l'église. Jones était encore plus précis concernant la pratique de meurtre contre les Autochtones. Extrait du Globe and Mail du 29 mai 1953 :

"Auparavant, a déclaré Mr Jones, l'attitude non officielle du gouvernement fut de ne pas s'intéresser au sort des Indiens ou des Esquimaux, qui étaient des races à l'agonie qui ne dureraient pas longtemps. Ils ont démontré cette attitude en n'hospitalisant pas les Indiens ou Esquimaux atteints de tuberculose." (5) (voir Globe and Mail, Fig. 2)

**(Dans cet exemple, par la rhétorique du "auparavant" et de la forme passée de la citation de Jones, on découvre un premier exemple du "c'était avant", cher au discours officiel Canadien (Eglise ou Etat). Ce discours veut nous suggérer que des événements inadmissibles ont eu lieu dans le passé, et qu'il s'agit donc d'histoire ancienne.** On remarque vite par l'étude des textes et des correspondances que cette technique de replacer tous les événements dérangeants dans le passé se pratique à toutes les périodes, jusqu'à nos jours.)

De nombreux témoins confirment ce document et la preuve officielle des pratiques de génocide au Canada. En mars 1998, Will and Mabel Sport, de Nanaimo, Colombie Britannique, décrivent à des enquêteurs comment ils étaient forcés de dormir avec des enfants mourant de tuberculose, respectivement dans les écoles résidentielles d'Alberni et de Christie en 1938 et 1942; une pratique longuement décrite par le Dr. Peter Bryce dans son rapport de 1907 aux Affaires Indiennes et cité par The Ottawa Citizen. (6) Bien d'autres témoignages ont confirmé ces pratiques. (7)

Comme n'importe quelle société recourant à la pratique du génocide systématique, le Canada a pris soin d'effacer au mieux de ses archives et des consciences, toute trace et preuve de cette activité, et ce, surtout pendant les dernières décennies. Ce travail de nettoyage d'archives a surtout été mené à partir du moment où les écoles résidentielles ont été graduellement transformées en centres administratifs autochtones après 1970. Cela n'est guère surprenant, dans la mesure où cette histoire cachée révèle un système dont le but inavouable était de détruire - par les maladies, la dissémination des germes, la délocalisation forcée, et le meurtre en tant que tel - tout indigène refusant d'abandonner ses terres et son identité pour devenir un Chrétien (système qui prenait soin par ailleurs "d'assimiler" une minorité de collaborateurs autochtones, entraînés à devenir des exécutants au service de ce système.)

L'histoire du génocide intentionnel implique toutes les institutions majeures du Canada, ce qui inclut tous les niveaux du gouvernement, la RCMP, les églises Catholique Romaine, Anglicane, Presbytérienne, Méthodiste et Unie du Canada, de grandes entreprises, certains corps de police locale, des médecins, des journalistes, des coroners (professionnels des pompes funèbres) et des juges. **Le réseau de complicités assistant cette machine de mort était, et est encore, si vaste et systématique que l'ampleur de la tâche de dissimulation est à l'échelle: campagnes de déni, étouffement des**

**scandales, tout ceci étant dirigé depuis les plus hautes sphères gouvernementales et se poursuivant à l'heure actuelle.** Et ceci d'autant plus que de nouveaux témoignages impliquent nominativement des personnes ayant participé aux exactions dans les écoles résidentielles (et leurs hôpitaux annexes) sous l'égide de l'Eglise.

Il est donc clair que ce sont ces écoles résidentielles et leurs hôpitaux qui tenaient lieu de camps de la mort de l'Holocauste Canadien, et, derrière leurs murs, entre 50.000 et 100.000 enfants autochtones furent assassinés, torturés médicalement ou "portés disparus", selon les statistiques officielles du gouvernement canadien lui-même. (8). Dès 1907, les autorités médicales du gouvernement documentaient des taux annuels de mortalité allant de 35 à 50 pourcent dans les écoles résidentielles Indiennes de l'Ouest, ainsi qu'on peut l'examiner dans un rapport de synthèse émis cette année par le Dr. Bryce. (Voir Fig. 3a et 3b: copies des taux de mortalité consignés dans un rapport du Dr. Bryce)

Ces milliers de jeunes victimes ont disparu de notre monde, et il en est de même de leurs dépouilles, "comme s'ils n'avaient jamais existé" selon les paroles de Jasper Joseph. Mais ils ont existé réellement : ils ont été arrachés des bras de leurs familles au nom des lois édictées par les politiciens, appliquées par les missionnaires, renforcées par les policiers de la RCMP, et consolidées par les tribunaux, pendant plus d'un siècle.

Les plus jeunes de ces enfants étaient âgés de trois ou quatre ans, les plus âgés étaient des adolescents. Ces enfants et adolescents sont morts sous les coups reçus, d'expérimentations médicales, de manque de nourriture, d'exposition à la tuberculose, et une fois malades, laissés sans soin. Les exécutants étaient des employés rémunérés par les églises et donc par le gouvernement du Canada. Ces équipes incluaient des pasteurs de l'église, des religieuses, des prêtres, tous agissant en totale impunité et sous la protection du gouvernement, sous un contrat élaboré conjointement par l'Eglise et le gouvernement à Ottawa en novembre 1910. (9) (voir Fig. 4: l'en-tête de ce contrat).

**Il nous faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'une "page d'histoire" ancienne: des centaines, voire beaucoup plus, de ces meurtriers vivent et prospèrent aujourd'hui au Canada.**

L'expression "Solution Finale" ne tire pas son origine du nazisme allemand : on la rencontre pour la première fois sous la plume du Superintendant des Affaires Indiennes Duncan Campbell Scott en avril 1910, lorsqu'il communiquait sa vision concernant ce qu'on appelait le "Problème Indien" et les solutions à y apporter: voici un extrait de sa correspondance avec un responsable des Affaires Indiennes de la côte ouest du Canada sur le taux de mortalité élevé dans les écoles résidentielles :

Le 12 avril 1910, Scott écrivait:

"Il est clairement reconnu que les enfants Indiens perdent leur résistance naturelle aux maladies lorsqu'on les concentre ainsi dans ces écoles, et par conséquent, ils meurent bien plus vite que dans leurs villages. Mais cet élément à lui seul ne justifie pas de changement dans la politique de ce Département, dont la tâche est de trouver une solution finale à notre Problème Indien." (10)

Avec une telle légitimation officielle venant des plus hauts degrés de la hiérarchie gouvernementale, et armé d'une idéologie de suprématie raciale, il n'est pas étonnant que le personnel des églises se sentit parfaitement protégé et se donna tous pouvoirs pour effectuer les opérations d'emprisonnement et de destruction de personnes au cours du XXème siècle. L'objectif apparemment

recherché, c'était de diminuer de moitié, au moins, et par tous les moyens, les effectifs de la population Indienne de l'époque. Pour opérer ce travail de grande envergure, l'Eglise se trouva dotée de pouvoirs extraordinaires par le gouvernement.

Les Eglises Catholique Romaine, Anglicane, Presbytérienne, Méthodiste et Unies furent armées d'une autorité toute puissante les consacrant comme seuls gardiens légaux de tout enfant en écoles résidentielles (institutions créées par Ottawa entre 1929 et 1933), et eurent le droit de procéder à la stérilisation non voulue de tout homme, femme ou enfant Indien, sous le couvert de lois de stérilisation décrétées judicieusement ces années-là en Alberta et en Colombie Britannique.

**Ce livre présente la preuve que ces crimes génocidaires se sont passés au Canada, et s'y poursuivent encore aujourd'hui dans une certaine mesure.** Ce livre, s'il est besoin de le dire, est un rapport non gouvernemental et indépendant sur ces actes d'extermination, et il est le fruit de 10 ans de recherches. Il est aussi le résultat d'une enquête commencée dans une communauté de la côte ouest, à Port Alberni, Colombie Britannique, à l'automne 1994. Nous espérons que son message sera diffusé autant que possible, dans le monde entier.

Ce livre est le résultat de la collaboration d'une douzaine de personnes, aidées par des centaines de survivants des écoles résidentielles qui ont courageusement partagé leur histoire et nommé leurs bourreaux dans des rassemblements publics à travers le Canada. Certaines de ces personnes survivantes des écoles doivent rester anonymes, surtout nos contributeurs autochtones, à cause des attaques répétées qu'ils subissent de la part des agents de l'Etat et de l'Eglise.

Depuis que nous avons commencé cette campagne de la vérité en 1994, de nombreux témoins et chercheurs ont été agressés, renvoyés de leur emploi, ont eu à faire face à des campagnes efficaces et très organisées de désinformation et de calomnies, ont été chassés de leurs domiciles établis en réserves natives pour avoir participé au travail de notre Commission. D'autres témoins sont morts ou ont disparu après avoir livré leur témoignage.

**De nombreuses personnes ont beaucoup sacrifié pour raconter cette histoire, dans l'espoir que la justice se fasse un jour, même pour les plus pauvres et les plus invisibles d'entre nous. Il est en votre pouvoir, à vous qui nous lisez, de donner un sens à notre sacrifice, en partageant ce livre avec d'autres, et aussi en refusant de participer aux activités des institutions de l'Eglise et de l'Etat coupables d'avoir tué des milliers d'enfants au nom d'une religion incertaine, et qui pour l'instant défient la justice et s'en maintiennent hors d'atteinte.**

C'est une histoire qui se poursuit aujourd'hui, et dont la fin n'a pas encore été écrite : car le meurtre des Autochtones continue aujourd'hui au Canada. Les statistiques ne nous disent qu'une partie de la réalité. Le niveau de vie moyen des Autochtones Canadiens est situé au 63ème rang sur l'échelle mondiale, en dessous du niveau de vie de la Thaïlande ou du Mexique. Les probabilités de décès des Indiens Canadiens sont en moyenne 10 fois plus fortes que celles des non- Indiens, et le taux de mortalité dû au suicide ou aux toxicomanies augmente plus rapidement que pour n'importe quel autre groupe ethnique. (13) (Voir l'article du Globe and Mail, Fig. 5)

Plus proche de nous, les faits du génocide et les visages mourants des enfants natifs sont gravés dans chaque réserve indienne, à chaque coin de rue des villes

canadiennes. Dans la paroisse que j'animais jadis à Port Alberni, Colombie Britannique, la mortalité infantile chez les Indiens est aujourd'hui la même qu'au Guatemala. Quand j'y officiais, j'avais à accomplir deux à trois fois par mois les cérémonies funéraires pour des adolescents suicidés, ou pour des enfants natifs nouveau-nés, morts de misère ou de maladies liées à la malnutrition. Combien de fois ai-je donné de quoi manger à des familles qui n'avaient pas eu de nourriture depuis des jours, je ne saurais le dire. Mais je me souviendrai toujours de l'image de leurs enfants incapables de se tenir debout ou de faire un sourire à cause de la faiblesse et de la faim; et je n'oublierai pas non plus l'image de leur chef du conseil tribal, "subventionné" par l'état, possédant 5 voitures neuves dans son garage et partant en vacances à Hawaï deux fois par an...

**Voici donc les blessures si mal refermées d'un génocide commencé depuis longtemps, et qui continue sous une forme voilée. Comment tout ceci est-il possible dans un beau pays d'abondance, comme le Canada, présentant une image de modèle de civilisation dans le monde?**

Le modèle technique et logistique des écoles résidentielles, conçues au départ par les missionnaires Catholiques, fut utilisé dans le monde, au delà du Canada, comme modèle d'extermination des peuples autochtones. Le gouvernement d'apartheid d'Afrique du Sud fut impressionné par l'efficacité de ce système, et l'adopta en même temps qu'il publiait les lois de ségrégation raciale à la fin des années 40. **Mais au départ, ce système émanait d'un sentiment religieux de supériorité de la Chrétienté sur toute autre foi et sur tout autre peuple: un sentiment qui demeure aujourd'hui bien enracinée dans le courant de pensée Nord Américain.**

Aujourd'hui comme hier, le gouvernement du Canada et ses tribunaux permettent qu'existe un tel impérialisme religieux et protège les églises des conséquences de leurs crimes récents. Depuis le printemps 1996, lorsque les premiers recours en justice, par des victimes des écoles résidentielles, ont commencé, Ottawa a drastiquement restreint le droit des Autochtones concernant le chef d'accusation : a été déclaré irrecevable par les juges toute demande de justice ayant pour chef d'accusation la pratique de génocide appliqué par l'Eglise (et commandité par le gouvernement) via les écoles résidentielles. Seules sont auditées les plaintes individuelles de tortures physiques et sexuelles, et presque rien d'autre.

Lors de ces procès, le gouvernement du Canada, depuis 1999, a préféré assumer la responsabilité première des crimes des églises accusées (frais de justice payés avec l'argent des contribuables) en dépit du fait que ces mêmes églises avaient été reconnues responsables à égalité avec l'Etat en cours de justice canadienne.

C'est ainsi que le gouvernement continue, de longue date, à innocenter les églises canadiennes pour leurs crimes, en les plaçant au-dessus des lois, et ce pas seulement en limitant les motifs d'accusations aux "abus physiques et sexuels" dans les écoles. Un exemple d'une telle connivence, qu'on trouvera dans ce livre, est la déclaration de l'Agent Indien du gouvernement de la Côte Ouest, P.B. Ashbridge, en janvier 1940, dans laquelle, concernant un incendie dans l'école résidentielle d'Ahousesat des Eglises Unies, il commente: (Fig. II-12)

"Etant donné que cette école était la propriété de l'Eglise qui la dirigeait, on a pris soin d'éviter une enquête trop précise."

Cette phrase à elle seule pourrait presque résumer ces complicités en haute sphère et l'effort zélé du Canada et de ses églises pour nier et dissimuler les massacres de

millions de personnes depuis le début de son histoire. Mais les peuples Autochtones ont survécu à l'extermination organisée par les Chrétiens. A ces hommes et femmes Autochtones, qui ont tant enduré et réussi à survivre, nous dédions cet ouvrage et nos efforts.

## Notes

1. D'un entretien entre l'auteur et Jasper Joseph, le 10 Novembre 2000, à Vancouver, Canada. (l'enregistrement de cette conversation et le consentement écrit pour la publication est en la possession de l'auteur ; ceci étant valable pour tous les autres interviews dans cet ouvrage)
2. En-tête d'article, "Schools And White Plague", dans The Ottawa Citizen, le 15 Novembre 1907, de la série RG 10 des archives du Département des Affaires Indiennes, Section R7733, notes sur les Ecoles Résidentielles, Université de BC.
3. Voir le procès-verbal sur les taux de mortalité, dans le rapport du Dr Peter Bryce, dans la section documentaire de son livre. Ce système d'écoles résidentielles servant à provoquer de tels taux de mortalité est aussi décrit dans le livre A National Crime du Prof. John Milloy, Trent University, et dans The Circle Game de Roland Chrisjohn.
4. Superintendent Neil Parker des Affaires Indiennes, 20 Mai 1949, Ottawa.
5. D'un article du Globe and Mail, 29 Mai 1953, sous le titre "Anglicans find Ottawa Improves Indian Policy".
6. Voir les déclarations signées de Mabel et Willie Sport dans la section Documentation de ce livre. Le Dr. Peter Bryce déclarait que la pratique d'exposer les enfants en bonne santé à ceux en train de mourir de tuberculose non seulement était un standard des écoles résidentielles, mais aussi était dissimulé autant que possible par l'équipe dirigeant l'école : "qui étaient le moins coopératifs et le plus évasifs possible lorsqu'on les amenait à admettre ces taux de mortalité sous leur responsabilité." (Du rapport de 1907 du Dr. Bryce au DIA Superintendent Duncan C. Scott, extrait de la série RG 10, archives DIA, Ottawa, Sec. R 7733).
7. D'autres témoins de cette pratique d'exposer les enfants sains aux maladies sont : Delmar Johnny et George Harris (école de Kuper Island), Joan Morris (Hôpital de Nanaimo), Kathy Brown (école d'Ahousesat), Donna Wilson (école d'Alberni), et bien d'autres, qui ont expliqué ces pratiques lors de commentaires faits en public dans des cercles de discussion à partir de juin 1996 (Voir les Témoignages dans la section Documentation)
8. Il faut être prudent avec ces chiffres concernant le niveau d'ensemble de mortalité dans les écoles résidentielles canadiennes, car nous les tenons des rapports officiels du gouvernement, et selon leurs affirmations seuls des enfants de 7 ans et plus étaient incarcérés dans les écoles - alors que des villages entiers étaient vidés de leurs enfants, quel que soit leur âge. En 1907, 1910, 1922, 1932 et à nouveau en 1949, le taux de mortalité annuel de 50% est annoncé par des agents du gouvernement dans leur correspondance. Il n'existe pas de certitude que ce taux de mortalité ait diminué au cours des années suivantes. (séries RG 10, DIA).
9. Le 25 Novembre 1910 se tint une conférence à Ottawa par le département des Affaires Indiennes et le Conseil du Trésor où fut présenté un contrat préliminaire sur la fondation et mise en exploitation des écoles résidentielles Indiennes à travers l'ensemble du Canada. Ce projet fut présenté aux représentants officiels des Eglise Catholique Romaine, Anglicane, Presbytérienne, Méthodiste du Canada (l'Eglise Unie n'existait pas encore, elle n'a été formée qu'en 1925, résultat d'une fusion des églises précédemment citées avec les Congréganistes). Le contrat fut adopté et signé par toutes ces églises et par les représentants gouvernementaux, et ainsi fut formé un cadre où furent définis les termes du rapprochement et le partage des responsabilités des écoles par les églises et l'état. (Voir dans la Documentation une copie de ce contrat préliminaire - "tentative contract").
10. Tiré d'une lettre de Duncan Campbell Scott au Major D.M. McKay, Agent Général des Affaires Indiennes de Colombie Britannique, 12 avril 1910, archives RG 10, Section R 7733, Enreg.No. 8231.

11. Idem note 10
12. Les écoles résidentielles furent établies et mises en exploitation par les Baptistes, Mennonites, l'Armée du Salut (Salvation Army) et l'Eglise de la Pentecôte, surtout dans la région des Prairies, mais aucune de ces églises ne recevait de subvention du gouvernement et elles opéraient comme des écoles de jour.
13. En-tête d'article du Globe and Mail, 12 octobre 1998, "Canada's squalid secret: life on native reserves - Income, education, life expectancy worse than in 62 countries".
14. D'une lettre datée du 3 février 1940, de P.B. Ashbridge de l'Agence Indienne de la Côte Ouest, au Major D.M. McKay, Agent-Général des Affaires Indiennes à Victoria, Colombie Britannique. Ashbridge faisait référence à un incendie, "probablement d'origine volontaire" qui fut allumé à l'école résidentielle d'Ahouzat le 26 janvier 1940 (séries RG 10, R7733, File 8751.)

\* \* \*

*"La guerre par l'infection bactériologique qu'ils ont menée contre nous a vidé des villages entiers. Juste ici, à Shell Beach, les hommes revenaient après s'être absents quelques temps pour la pêche et ne retrouvaient que des morts dans le village. Les corps de leurs femmes et de leurs enfants gisaient partout, étendus sur la plage, dans les longues maisons et flottant dans l'eau. La variole brûlait les gens de fièvre, alors ils allaient se plonger dans l'océan pour se rafraîchir et là, ils mouraient. C'est comme ça que tout a commencé, mais tout le monde l'a oublié, maintenant."*

Steve Sampson Jr., Chef Héréditaire de la Nation Cowichan, Chemainus, Colombie Britannique, 5 juin 2005  
(Voi la carte des nombreux sites d'enterrement dans la région de Cowichan, Fig. 5(b))

*"Nous avons souvent parlé de nos droits, en tant qu'étrangers, de prendre possession de la région... Néanmoins, comme les Indiens ont refusé de reconnaître l'autorité coloniale à Victoria et nous ont vendu leur pays sous la menace des canons chargés pointés sur leurs villages, il est évident que nous avons pris possession de la région par la force."*

Gilbert Sproat, Commissaire des Terres au Gouvernement, Colombie Britannique, 1868, en référence de la colonisation des Européens\_à Alberni, sur l'Ile de Vancouver

## **Chronologie d'événements. Génocide au Canada au cours de la période récente**

**1850:** A cette date, les premières nations de l'est Canadien ont été réduites à 10% par rapport à leurs effectifs d'avant le contact avec les Européens. Les moyens utilisés sont ceux de la guerre bactériologique - avant la lettre - et les Autochtones ont été décimés par la variole et autres germes. Depuis 1540, des nations entières telles que les Beothuks du Labrador ont totalement disparu, décimées par la guerre et des lois particulières, les "lois de scalp" (voir Fig. 5c). Les tribus Autochtones à l'ouest des Grands Lacs demeurent relativement à l'abri de ces ravages, à cause de l'absence de contact avec les européens.

**1857:** La Loi de Civilisation Graduelle (Gradual Civilization Act) est rédigée au sein de la Législature du Haut Canada (Upper Canada) dont le but est d'éradiquer culturellement tous les Indigènes ou Métis subsistant encore dans l'Est, en en faisant des peuples non

distinctifs, et en les plaçant dans une catégorie légalement séparée et inférieure à celle des citoyens canadiens. (voir Fig. 6)

**1858:** La Compagnie de l'Hudson's Bay établit la première église et mission protestante sur l'Ile de Vancouver après la tentative par les missionnaires Catholiques d'établir leur monopole sur l'île. Cette même année, le gouvernement colonial de Victoria accorde des "réserves cléricales" exclusives, non imposées fiscalement, représentant des centaines d'acres de terres, aux Eglises Catholique et Anglicane, et à leurs missionnaires, où qu'ils se trouvent à ce moment-là parmi les nations Indiennes.

**1859-68:** Les écoles de mission catholique sont établies de toutes parts en Colombie Britannique et dans la région des Prairies sous un système instauré par Bishop Paul Durieu, dans lequel les prêtres et les chefs Natifs collaborant avec les Catholiques détruisent le clan patriarcal traditionnel - système matrilineaire - et le remplacent par un système patriarcal hiérarchisé sous contrôle direct de l'Eglise. Ce changement s'effectue à l'aide de l'éviction massive, voire l'assassinat, des chefs traditionnels et de leur famille, dans chaque territoire Autochtone. Ils sont remplacés par des esclaves, des hors-castes ou des familles natives chrétiennes qui sont élevés à un rang de Chef et servent d'hommes de paille au pouvoir de l'état colonial. Un système d'espionnage, les "watchmen", agents Indiens attachés aux églises, est mis en place dans chaque village pour assurer le contrôle catholique. Les Eglises protestantes, à leur tour, adoptent rapidement le procédé de Durieu contre les peuples Natifs.

**1862-64:** Une épidémie majeure de variole sévit sélectivement parmi les nations autochtones de la côte Ouest (les Blancs seuls sont vaccinés aux premiers signes d'apparition de la maladie sur la côte Ouest). En 1890, en moyenne, 95% à 98% de tous les peuples de la côte ouest sont exterminés par cette épidémie, et les survivants sont confinés dans des réserves minuscules, tandis que leurs enfants sont envoyés dans les premières écoles résidentielles.

**1869-70:** La première rébellion des Métis éclate dans la colonie de Red River (maintenant la ville de Winnipeg), où Autochtones et Métis tentent d'établir un gouvernement auto géré. Cette rébellion est écrasée militairement par le gouvernement canadien. Le chef de la rébellion, Louis Riel, part en exil aux Etats-Unis.

**1874:** La police dite "Royal North West Mounted Police" (RNWMP), dont l'actuelle RCMP est le descendant, est créée comme force de police paramilitaire de plein pouvoir, sorte d'état dans l'état, jouissant d'une juridiction absolue dans tout le Canada. Le mandat de cette police est: obtenir une bande de terre de 50 miles de part et d'autre de la ligne de chemin de fer de la Canadian Pacific Railways, en direction de l'ouest, en déplaçant toutes personnes natives hors de leurs territoires traditionnels.

**1876:** La Loi sur les Indiens (Indian Act) est statuée au Parlement Canadien. Cet acte de loi fait état du statut social inférieur des Autochtones dans ses termes et dispositions. Les peuples Autochtones seront donc emprisonnés dans des "terres de réserves" et placés sous tutelle légale de l'Etat, ce qui signifie qu'ils n'ont aucun statut légal, droit civique, droit de vote, accès à la propriété, ni ne pourront trouver un recours par une action en justice, ou diriger un commerce ou autre, pour leur propre compte. A ce jour, les Autochtones sont toujours sous tutelle de l'état du Canada (Voir le texte de cette Loi, Fig. 7)

**1884:** Des "Ecoles Industrielles" Indiennes sont créées sous juridiction du gouvernement. Elles seront gérées par les Eglises et administrées comme des pensionnats. Elles sont modelées sur les Ecoles Industrielles anglaises de l'époque, sortes de prisons pour pauvres et sans domiciles de tout âge.

**1885:** La Seconde Rébellion Métis éclate dans la Colonie de Red River, toujours dirigée par Louis Riel et par un gouvernement provisoire de Métis. Le but de la rébellion est de rétablir des Métis et les Autochtones dans la bande de terre "nettoyée" par la police pour le passage du chemin de fer vers l'ouest. Après plusieurs batailles avec la police montée du Nord-Ouest et les troupes canadiennes, les Métis sont battus et Louis Riel est condamné à mort et pendu.

La même année, sous la forte pression des missionnaires, les cérémonies Potlatch traditionnelles de la côte ouest sont déclarées illégales par les lois provinciales et fédérales, et, jusqu'au retrait de cette loi en 1953, des centaines de personnes parmi les Anciens, (entre autres) sont emprisonnés au motif qu'ils conduisent cette cérémonie. (voir l'Edit de proscription du Potlatch, Fig. 8a)

**1886:** Le chemin de fer de la Canadian Pacific Railway est terminé, relie le Canada d'est en ouest et ouvre l'ouest à une immigration massive d'Européens, qui conduira à l'éradication presque totale des populations indigènes.

**1890:** Les premiers pensionnats protestants pour Indiens sont installés sur la côte ouest et les Prairies, où la population indigène et Métis a été réduite, par propagation de maladies, à moins de cinq pour cent par rapport à leur nombre d'avant le contact avec les Européens. Cependant, les Autochtones sont encore très nombreux à cette époque (60.000) par rapport aux "blancs" (5000).

**1891:** Le Dr. G. Orton documente les effets désastreux de la tuberculose sur les enfants Indiens dans les pensionnats, dans un rapport spécial au Département des Affaires Indiennes. Ses recommandations d'amélioration de la ventilation, afin de réduire l'exposition aux germes, est rejetée par le gouvernement comme "trop coûteuse".

**1892:** Un Ordre Fédéral du Conseil (plutôt qu'une loi parlementaire) établit les règlements sur les écoles de jour et les pensionnats Indiens, laissant tout le contrôle administratif aux missionnaires.

**1895:** Le pensionnat Indien d'Alberni est installé à Port Alberni (Ile de Vancouver) par les Presbytériens et est utilisé contre les groupes tribaux restants de la côte ouest, tels les Ahouses.

**1900:** L'arrivée massive d'immigrants européens dans le Canada Ouest modifie le rapport numérique entre population native et non native : les peuples autochtones sont désormais minoritaires.

1905: Plus d'une centaine de pensionnats Indiens fonctionnent au Canada, 60% d'entre eux étant gérés par l'Eglise Catholique Romaine. La plupart de ces écoles sont dans l'ouest ; un tiers d'entre elles sont en Ontario et dans les provinces Maritimes. De plus, plus d'une centaine d'écoles de jour sont administrées par les Eglises Catholique et Protestante, à travers le Canada.

Janvier 1906: Une hystérie collective est générée par une campagne médiatique contre les cérémonies Potlatch de la côte ouest. Le but est de faire pression à la fois sur le gouvernement de Colombie Britannique et sur le gouvernement Fédéral pour qu'ils renforcent sévèrement les lois anti-Potlatch et simultanément forcent un plus grand nombre d'Autochtones à s'entasser dans des réserves insalubres. (voir Fig. 8b)

**1906-10:** Une autre campagne d'hystérie raciste est lancée par les médias au sujet des "mariages interraciaux" et de la "vente de jeunes esclaves blanches" au sein des Nations autochtones de la côte ouest. Ceci sert de prétexte à l'extension du contrôle des églises et des missionnaires sur tous les villages Indiens, principalement en Colombie Britannique. Cette campagne porte ses fruits et de nouvelles écoles résidentielles Indiennes pour filles sont ouvertes sur l'Ile de Vancouver (voir l'article de 1906 et la correspondance de 1910, Fig. 8c,d,e)

**1907:** Le Dr. Peter Bryce, Officier Médical en Chef du Département des Affaires Indiennes, est mandaté par le Superintendent Duncan Campbell Scott pour visiter les écoles résidentielles de l'ouest du Canada, et étudier les conditions de santé des enfants qui y sont internés. Bryce rédige un rapport accablant qui est aussi le constat que les enfants sont délibérément exposés à la tuberculose ou autres maladies infectieuses par les membres des équipes d'encadrement, puis sont laissés sans aucun soin, le résultat étant la mort de plus de cinquante pour cent des enfants. Bryce fournit les statistiques à l'appui et déclare que le personnel des écoles résidentielles camoufle ou supprime les traces mettant en évidence ces pratiques meurtrières qui conduisent à un tel taux de mortalité. (voir la lettre du Dr. Bryce et le résumé de ses découvertes, Fig. 9a et 9b)

**15 Novembre 1907:** Le rapport de Bryce est cité dans le journal Ottawa Citizen et dans d'autres journaux nationaux. (Fig. 10)

**1908-9:** Le Superintendent Duncan Campbell Scott du DAI fait disparaître le rapport du Dr. Bryce, et limoge Bryce du Département. Bryce tente ensuite de publier ouvertement la vérité sur cette escalade des taux de mortalité dus à la tuberculose chez les Indiens, lors de la Rencontre Annuelle de 1909 de la Fondation Canadienne pour la Tuberculose. Scott mène alors une campagne de calomnies et de contre information contre Bryce. Ces campagnes aboutissent, Bryce tombe dans l'obscurité et l'oubli, et son rapport est oublié jusqu'en 1920. Mais cette année-là, il en publie les éléments dans un document sous le titre A National Crime, dont la libre circulation est plus ou moins entravée par le gouvernement Canadien. (voir texte complet de A National Crime en Annexe)

**Novembre 1910:** Le cadre légal, suivi du contrat pour la mise en œuvre des écoles résidentielles Indiennes est établi et ratifié à Ottawa par le gouvernement du Canada et les Eglises Catholique Romaine, Anglicane, Presbytérienne, Méthodiste (prédécesseurs des Eglises Unies du Canada formées en 1925). (voir Fig. 4 : copie de l'en-tête de ce contrat)

**Février-Mars 1919:** Le taux de mortalité dû à la tuberculose chez les enfants en écoles résidentielles grimpe jusqu'à dépasser soixante quinze pour cent certaines années. Ce qui n'empêche pas Duncan Campbell Scott, alors à la tête du Département des Affaires Indiennes, de supprimer le poste d'inspecteur médical d'écoles résidentielles. Dans les deux années qui suivent, le nombre de morts va jusqu'à tripler dans les écoles car le nombre d'admissions d'enfants augmente proportionnellement. (voir la lettre rapportant l'abolition du poste de l'inspecteur médical, et le graphique illustrant l'augmentation du taux de mortalité après 1919, Fig. 12).

**Avril 1920:** Les lois fédérales rendent ces écoles obligatoires pour tout enfant autochtone canadien âgé de 7 ans ou plus.

**1923:** Le terme de "école résidentielle" est adopté pour la première fois par l'église officielle et par le gouvernement.

**1925:** Le Parlement du Canada crée l'Eglise Unie du Canada selon les termes de l'Acte de l'Eglise Unie du Canada. La charte de la fondation de cette église proclame son projet, qui est de "canadianiser et christianiser tous les peuples païens et étrangers de notre grande nation". Cette Eglise, subventionnée par l'état, en devient le bras droit, et hérite de toutes les écoles résidentielles (ainsi que des terres des Autochtones) alors aux mains des églises Presbytérienne et Méthodiste.

**1927:** Une loi décrétée en Colombie Britannique retire à toute personne autochtone le droit de faire appel à un avocat ou même de le consulter, ou encore de se présenter à une cour de justice. De plus, les Autochtones n'ont pas le droit de participer à une transaction commerciale, n'ont pas le droit de vote et sont privés des droits civiques les plus fondamentaux.

**1928:** La Loi de Stérilisation Sexuelle des malades mentaux est passée dans la législation de l'Alberta. Cette loi, détournée, permettra que tout pensionnaire détenu dans les écoles résidentielles Indiennes puisse être stérilisé contre sa volonté au gré du Principal de l'école. Au moins 8500 femmes et enfants autochtones sont alors stérilisés en Alberta sous le couvert de cette loi, qui restera en application jusqu'en 1973, en dépit de la proscription de la pratique de stérilisation forcée, par les Nations Unies en 1948 (voir l'article décrivant les cas en Alberta, Fig. 13.)

**(A noter que la stérilisation est toujours pratiquée aujourd'hui sur les minorités ethniques en Afrique, en Alaska, au Canada, et dans des pays du tiers-monde, à l'aide de produits ajoutés à des vaccins, ou encore par des produits nécrosant les ovaires, administrés au moment d'un prétendu examen gynécologique. Pratiques essentiellement à l'initiative des USA et du Canada - en Chine également, mais à l'intérieur de leurs frontières)**

**1929-1933:** Le gouvernement du Canada demande officiellement aux églises d'assumer la charge des écoles résidentielles, et nomme le Principal des écoles - un ecclésiastique - tuteur légal de tout enfant autochtone de ces écoles. (voir Formulaire d'Admission, Fig. 14).

**1933:** Une loi de stérilisation sexuelle identique à celle d'Alberta est passée en Colombie Britannique. Il existe alors trois centres importants de stérilisation mis en service par l'Eglise Unie du Canada: l'un au Grand Hôpital R.W. de Bella Bella, Colombie Britannique, sous la conduite du missionnaire Dr. George Darby Sr., un autre à l'Hôpital Indien de Nanaimo, et un autre à l'hôpital Charles Camsell d'Edmonton, Alberta. Des milliers d'hommes et de femmes y sont stérilisés jusqu'aux années 1980, pendant que par ailleurs d'autres formes de stérilisation sont adoptées, utilisant comme vecteur les vaccins ou provenant d'autres initiatives appelées "de santé publique" (voir copie de l'article de la Loi de 1933, Fig. 15)

**Février 1934:** Une tentative par le gouvernement du Canada pour éliminer progressivement les écoles résidentielles en incorporant les enfants natifs soit dans un système d'écoles publiques soit en écoles de jour, est mise en échec par une pression du grand public, résultat de manipulations, par voie de presse, faites par les dirigeants des églises Catholiques et Protestantes (Voir dans l'article du Toronto Star la réponse de l'Eglise à l'option gouvernementale sur les écoles de jour, Fig. 16)

**Note:** Le gouvernement canadien a souhaité fermer les écoles résidentielles à plusieurs reprises au cours du 20ème siècle. Au moins à deux époques: 1934, et aussi au lendemain de la 2ème guerre mondiale. On peut émettre certaines hypothèses concernant les raisons de cette volonté gouvernementale de mettre fin aux écoles

résidentielles. En 1934, le gouvernement a dû éprouver des inquiétudes devant une évolution de la juridiction aux USA favorable aux Natifs: le vote d'une loi, l'IRA (Indian Reorganization Act) validée par le Congrès, qui offrit certaines protections aux Autochtones, par exemple leur donnant le droit d'engager des poursuites contre l'Etat Fédéral. En 1934 également eut lieu au Canada une Commission Royale (initiative dite "parentale, individuelle et publique") qui enquêta sur une affaire de 19 garçons maltraités (fouettés). Après la 2ème guerre mondiale, le gouvernement eut peut-être d'autres craintes que certaines révélations ne parviennent au grand public: la question du génocide en Europe et du procès de Nuremberg était de toute première actualité et il ne fallait pas que l'idée d'un génocide canadien ne germe dans l'esprit du public; autre événement inconfortable pour le Canada, les USA votèrent une autre loi en faveur des Autochtones, la Loi Anti-Discrimination (16 février 1945). En Alaska, le "Alaska Indian Service" est devenu le "Alaska Native Service". Et à tous moments, la résistance Indienne (voir rubrique sous ce titre plus loin) qui a provoqué plusieurs incendies d'écoles, menaçait d'attirer de trop près l'attention de la presse et du grand public.

**Janvier 1939:** Des enfants natifs Cowichan sont utilisés dans des expérimentations médicales dirigées par des "médecins qui parlent allemand" à l'école résidentielle Catholique de Kuper Island en Colombie Britannique, et au moins 10 enfants meurent des expériences. La RCMP étouffe l'enquête à propos de ces décès.

**1946-1948:** L'organisation des Nations Unies prépare sa Convention sur le Génocide, qui définit ce crime selon trois aspects: physique, biologique et culturel. Des diplomates des USA et du Canada travaillent activement à contourner et redéfinir cette définition large du génocide, le but étant de parvenir à restreindre la Convention de sorte qu'elle ne puisse traiter que les cas de génocides physiques, tels que les meurtres en masse ou les programmes de nettoyage ethnique par la violence.

**1949-1952:** Le Canada et les USA réussissent à imposer leur réécriture de la Convention du Génocide des Nations Unies, et la définition de génocide est désormais restreinte à la notion de génocide physique. Le Canada refuse d'adopter la Convention dans sa totalité et empêche au niveau du Parlement l'introduction des textes de la Convention dans son système de législation, empêchant donc du même coup son implantation sous forme de nouvelles lois canadiennes. Le Ministre des Affaires Etrangères (et aussi futur Premier Ministre) Lester Pearson proclame au Parlement que des conditions de génocide n'ont jamais existé au Canada, et qu'aucun enfant n'est transporté de force d'un groupe ethnique à un autre. (Voir Seconde Partie de ce livre)

**1946 - 1979:** Le projet Paperclip, un programme Anglais et Américain fait appel à des scientifiques et des médecins nazis pour les programmes de recherche, concernant entre autre les armes biologiques et le contrôle mental. Des enfants autochtones sont utilisés pour les expérimentations, dans le secret partagé avec les Eglises Catholique, Anglicane et Unie du Canada. Les enfants testés proviennent d'écoles résidentielles d'Ontario, du Québec, d'Alberta et de Colombie Britannique. On ne connaît pas le nombre d'enfants morts lors des expériences et les enterrements se font en secret à l'Ile de Vancouver et à Mission (Colombie Britannique), à Suffield et à Calgary (Alberta), à Thunder Bay en Ontario et dans des sites moins importants situés sur des bases militaires ou à proximité de celles-ci.

Des ramifications du programme Paperclip sont installées dans des hôpitaux de l'Eglise Unie ou du gouvernement, à Nanaimo, Brannen Lake, Sardis, Bella Bella, Vancouver, Victoria, et Prince Rupert en Colombie Britannique, à Red

Deer, Edmonton, Calgary et Ponoka en Alberta, à l'hôpital Psychiatrique de Lakehead à Thunder Bay, Ontario, au Allan Memorial Institute à Montréal. Ces programmes concentrent leurs recherches sur le contrôle mental et les modifications de comportement, et utilisent des enfants d'écoles résidentielles, des prisonniers, des orphelins, des enfants fugueurs, etc.

**1951-1975:** Pendant la même période, un programme de stérilisation massif est démarré contre les peuples natifs de l'Île de Vancouver, en particulier contre les tribus indépendantes Cowichan et Chemainus, qui ont conservé leurs droits sur leurs terres et ont gardé leur mode de vie tribal traditionnel. Des témoins décrivent les stérilisations massives de plusieurs centaines de femmes Cowichan dans le Duncan, une région de Colombie Britannique, sous les "soins" du Dr. James Goodbrand, entre autres, opérant à l'hôpital Régional de Cowichan, à la clinique King's Daughters et à l'hôpital Indien de Nanaimo. La stérilisation forcée des enfants des chefs traditionnels continue aujourd'hui, à l'heure actuelle. (voir l'Article II d "Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe").

Note: la descendance des chefs traditionnels est, pour le gouvernement, l'adversaire potentiellement le plus "dangereux" concernant la revendication des droits des Autochtones sur leurs terres. Ces enfants une fois adultes, sont ceux - ou celles (pour les cas de tribus à système matriarcal) - qui sont le plus susceptibles de se sentir investis de la lutte pour regagner les terres colonisées, de leur point de vue volées par les Blancs. D'où l'effort particulier sur l'éradication de cette descendance.

**1964-70:** Des milliers d'enfants Indiens sont enlevés à leurs familles - c'est la terrible "Rafle des Sixties" bien connue des Indiens. Au cours de cette rafle, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux séparent par des méthodes brutales les enfants natifs de leurs parents, alors que les écoles résidentielles sont sur le déclin. Ces enfants sont souvent arrachés à la mère dès la naissance et placés en foyer d'accueil ou maisons de soins ("foster homes") non autochtones, ou encore en hôpitaux. De faux certificats de décès sont régulièrement établis pour les enfants utilisés pour les tests de laboratoires dans des locaux divers, par exemple à l'Hôpital Indien de Nanaimo. (voir les témoignages des survivants d'hôpital Joan et Esther Morris, et Kenny Quatell dans la page Témoignages du site).

**1969:** Le ministre des Affaires Indiennes Jean Chrétien confirme par la publication de son "White Paper" (traduit par "Livre blanc"), document déposé au Parlement, sa politique fortement assimilationniste. Par cette politique, les peuples autochtones se voient amputés de toute identité en tant que peuples originaires. Des protestations énergiques s'élèvent (publication d'un "Red Paper" par les Autochtones) et le Livre blanc sera retiré.

**1970:** Une révolte de familles d'Autochtones dans la réserve Indienne de Bluequills à St Paul, en Alberta, provoque l'expulsion de religieuses et de prêtres hors de l'école résidentielle locale. Des parents en colère occupent l'école et retiennent l'Agent Indien local en otage, et exigent du ministre Jean Chrétien soit de fermer l'école, soit de la laisser en activité à condition qu'elle ne soit administrée que par la bande native locale. Jean Chrétien capitule et demande à l'Eglise Catholique de se retirer de l'école. Cet événement amorce une tendance qui aboutira à la remise aux mains des bandes locales, par le gouvernement fédéral, toute l'éducation Indienne, ce qui s'effectue entre le début et la moitié des années 70.

**1972-75:** La plupart des écoles résidentielles dans tout le Canada sont soit fermées, soit remises aux bandes

Autochtones locales, mais dans certains cas (telle que l'école catholique de Ste Mary à Mission, en Colombie Britannique) continuent de fonctionner sous les mêmes conditions de violences et d'abus qu'auparavant. Et d'autre part des milliers d'enfants autochtones continuent d'être retirés de leurs foyers conformément à des programmes de placement en famille d'accueil.

**1972-3:** Le Département des Affaires Indiennes ordonne la destruction de tous les dossiers et archives personnels touchant chaque personne Autochtone, ce qui inclut les actes de propriété originels (ces dossiers sont les "statuts" individuels Indiens jusqu'alors conservés par les bureaux du DAI à travers le Canada).

Aucune explication n'est donnée sur cet acte de destruction, mais le résultat est d'effacer toute preuve de possession originelle des terres, de blanchir la généalogie de milliers d'Autochtones, et ce au moment où des bandes autochtones commencent à récupérer le contrôle sur leurs propres affaires. (voir une lettre décrivant cette acte, Fig. 17)

**1984:** La dernière école résidentielle, au nord de la Colombie Britannique, est fermée. Mais la déculturation de nombreux enfants natifs se poursuit par le système du "foster homes", l'adoption en familles non-natives.

**1990:** Un associé du parti Libéral et du gouvernement, le "Grand Chef" Phil Fontaine (de l'Assemblée des Premières Nations - cofondée par l'état), révèle publiquement ce qu'il appelle "les abus" dans les écoles résidentielles. C'est la première fois qu'a lieu une telle révélation en public mais Fontaine évite toute mention des décès d'enfants dans les écoles, hôpitaux, ou autres.

**Mars 1993 - Janvier 1995:** Des témoins autochtones de meurtres perpétrés dans les écoles résidentielles de l'Eglise Unie d'Alberni parlent de la mort des enfants, publiquement, pour la première fois, depuis la chaire du Révérend Kevin Annett de l'Eglise Unie de St André à Port Alberni, Colombie Britannique. Lorsque K.Annett dénonce une tractation secrète concernant des terres entre son église et la compagnie d'exploitation forestière MacMillan-Bloedel (aujourd'hui Weyerhaeuser) - il s'agit de terres volées au peuple Ahousat -, il est licencié par cette église. (voir article du Vancouver Sun Fig.18.)

**13 décembre 1995:** Le meurtre d'enfants à l'école résidentielle d'Alberni est rapporté pour la première fois dans la presse (Voir Fig. 19, l'article du Vancouver Sun)

**18-20 décembre 1995:** Deux Autochtones, Harriett Nahanee et Archie Frank, témoignent de meurtres dans des écoles résidentielles de la côte ouest. C'est la première fois que de tels témoignages sont rendus publics et leurs histoires sont rapportées dans le Vancouver Sun. Ces deux témoins déclarent avoir vu un responsable de l'Eglise Unie, Alfred Caldwell, frapper et battre jusqu'à la mort les écoliers Maisie Shaw et Albert Gray, en 1946 et 1938 respectivement. (Voir ces articles Fig. 20 et 21)

**3 Février 1996:** La première action en justice des survivants de l'école résidentielle d'Alberni est menée contre l'Eglise Unie et le gouvernement du Canada (voir l'article du Vancouver Sun Fig. 22). L'Eglise répond par une contre-attaque juridique et essaie d'obtenir une "mise à ban" (réduire au silence par décision de cour de justice) mais échoue dans sa démarche.

**9 Février 1996:** L'Eglise Unie commence en interne le travail de traitement de dossier pour rayer Annett définitivement (pour le "délister", sorte d'excommunication), ce qui s'effectue en mars 1997. Annett est expulsé de l'Eglise sans motif ni procès, et l'opération, sans précédent dans l'histoire de l'Eglise Unie, coûte \$250.000 à l'Eglise. (Voir lettres du cas de K.Annett, Fig. 23)

**Septembre 1997:** Lors de son travail de recherche pendant sa thèse de doctorat, à l'UBC (université de Colombie Britannique), Kevin Annett découvre un document (le formulaire "Application for Admission", voir Fig. 26) prouvant que le Principal de chaque école résidentielle (des agents de l'Eglise) a été promu tuteur légal de chaque enfant en école résidentielle dès 1929. L'année précédente, les lois de stérilisation sexuelle avaient été prononcées. Annett fournit ce document aux médias et aux avocats des survivants des écoles résidentielles qui poursuivent en justice l'Eglise Unie et le gouvernement. Le résultat fut que l'Eglise Unie et le gouvernement du Canada furent déclarés responsables de crimes commis contre des enfants à l'école résidentielle d'Alberni. Le nombre de poursuites intentées par les survivants contre le gouvernement et les Eglise Catholique, Anglicane et Unies du Canada s'élève à plus de 5000 en 1998.

**12-14 juin 1998:** Le premier Tribunal pour le cas des écoles résidentielles du Canada est conduit à Vancouver par une branche des Nations Unies, l'IHRAAM (International Human Rights Association of American Minorities). Des preuves sont apportées par des survivants des écoles, indiquant que tous les actes définis comme actes de génocide par les Nations Unies ont été commis dans les écoles, dans tout le Canada. Aucun des 34 officiels du gouvernement ou de l'église cité à comparaître ne répond à l'accusation. Le tribunal conclut en reconnaissant que ces preuves nécessitent une enquête complète de génocide au Canada. Mais il ne se passera rien, à cause de pressions exercées par le gouvernement canadien sur les Nations Unies, à l'appui d'une campagne menée contre les organisateurs de ce tribunal. Néanmoins, Annett et les juges de ce tribunal, Royce et Lydia White-Calf rédigent leur propre rapport, qui ne sera publié que dans un seul journal dans tout le Canada (Voir article de l'IHRAAM, Fig. 27 et l'article du Globe and Mail, Fig. 28)

L'auteur affirme que le Tribunal de l'IHRAAM a été saboté de l'intérieur par une équipe travaillant pour le CSIS canadien et peut-être pour la CIA. Cette équipe était constituée: du juge James Craven, des natifs Amy Tallo and Kelly White de Vancouver, et de Dean Wilson de Waglisla, Colombie Britannique, ainsi que des officiels de l'Eglise Unie du Canada David Iverson, Brian Thorpe, Alvin Dixon et Jim White. (Voir le document en anglais sur le sabotage du Tribunal de l'IHRAAM dans les Annexes)

**Août 1998 – Janvier 1999:** La RCMP, l'Eglise Unie et des agents autochtones rémunérés conduisent une campagne intensive de désinformation contre Kevin Annett, les Whitecalfs et autres personnes en relation avec le tribunal de l'IHRAAM. Cette campagne est organisée par l'inspecteur RCMP Peter Montague de la Division "E" à Vancouver, les responsables Brian Thorpe, John Siebert et David Iverson de l'Eglise Unie et les avocats Jon Jessiman et Iain de l'Eglise Unie. D'autres preuves de responsabilités dans les crimes en écoles résidentielles sont l'objet d'un "blackout" dans les médias canadiens et un système de censure et de dénégations est mis en place par le gouvernement et les églises sur l'ensemble du problème.

**Septembre 1998:** Malgré ce travail de contre information, le juge Douglas Hogarth de la Cour Suprême de Colombie Britannique conclut, à l'issue d'un procès de deux ans, à une responsabilité partagée à égalité entre l'Eglise Unie et le gouvernement, concernant les sévices infligés aux enfants autochtones dans l'école résidentielle d'Alberni, ce qui ouvre les vannes à des milliers de nouvelles poursuites judiciaires contre ces deux entités.

**27 Octobre 1998:** le journal Vancouver Province rapporte la mort de deux hommes Natifs, Simon Danes et

Darryl Watts, qui poursuivaient l'Eglise Unie en justice. Des avocats de l'Eglise Unie admettent que cette église, avec l'approbation du gouvernement fédéral, les a engagés pour plaider sa défense à propos des crimes commis dans l'école résidentielle d'Alberni depuis 1960 et au-delà, et à propos des kidnappings d'enfants. La mort de Simon Danes et Darryl Watts oblige l'Eglise Unie à émettre des excuses prudentes et quelques compensations financières à certains survivants de l'école d'Alberni (Voir l'article du Province, Fig. 29)

**Janvier 1999:** Le magazine anglais, The New Internationalist, rapporte les découvertes du Tribunal de l'IHRAAM, qui comportent les preuves de meurtre d'Autochtones, ainsi que des attaques contre Kevin Annett. Mais ce magazine est menacé et réduit au silence par l'Eglise Unie et par les avocats du gouvernement du Canada, dans une campagne conduite à Toronto par deux officiels de l'Eglise Unie, David Iverson et John Siebert. (Voir Fig. 30)

**Mars 1999:** En réponse au Tribunal de l'IHRAAM, et devant l'augmentation des actions en justice et de la publicité faite à propos de sa complicité dans le génocide, le gouvernement du Canada annonce la création de la Fondation autochtone de Guérison (AHF: Aboriginal Healing Fund) en coordination avec l'Assemblée des Premières Nations (fondée aussi par l'Etat) chargée d'administrer le financement des frais d'indemnisation. Plus de la moitié des fonds - supposés de plus de 350 millions de dollars - seront engloutis par les frais administratifs et pas un centime de cet argent ne parviendra aux victimes des écoles résidentielles.

**Avril 2000:** Un article sous le gros titre Enfants Natifs "utilisés pour des expériences" sort dans le Vancouver Sun. Dans cet article, le gouvernement fédéral admet avoir conduit certaines expériences sur les caries dentaires et les gingivites dans les écoles résidentielles. (voir Fig. 31)

**Juin 2000:** Le nombre de poursuites menées par les survivants des écoles résidentielles contre les églises et le gouvernement s'élève à environ 10.000. Pour enrayer cette escalade, le gouvernement commence à limiter la portée des poursuites par des lois spécifiques qui a) restreignent le nombre de poursuites, b) endosse les responsabilités qui pèsent sur les exécutants - les églises - par un déplacement des charges vers lui-même (le gouvernement), et c) par conséquent déplace la charge financière provoquée par ces procès, charge qui pesait sur l'Eglise Unie, en direction des contribuables. Le résultat de cette opération est la non responsabilité et l'immunité légale de l'Eglise par rapport aux accusations.

Ce même mois, une cour de justice d'Alberta rejette la mention de violations des droits de l'homme en tant que motif d'une action en justice par les survivants des écoles résidentielles, ce qui pourra permettre ultérieurement de réduire les coûts d'indemnisation éventuelle. (Voir l'article du 3 juin 2000 du Vancouver Sun, Fig. 32)

**3 Septembre 2000:** La Truth Commission et Kevin Annett publient la première édition de « Hidden from History: The Canadian Holocaust ». Les efforts de l'Eglise Unie pour faire interdire cette publication échouent.

Septembre-Octobre 2001: Des décisions judiciaires en Ontario, en Alberta et en Colombie Britannique nient les déclarations de pratique de génocide faites par des survivants d'écoles résidentielles, prononcent l'absolution légale des églises concernant la responsabilité directe des dommages aux enfants et décrètent irrecevables à l'avenir les poursuites portant sur des actes antérieurs à 30 ans (alors que la majorité des écoles résidentielles furent fermées en 1970). De ce fait, et depuis lors, il

n'existe plus aucun recours légal au Canada pour la majorité des survivants des écoles résidentielles.

**24-30 Janvier 2002:** Deux témoins oculaires de crimes en écoles résidentielles, Willie Sport et Archie Frank, meurent tous deux juste avant d'être interrogés par Kevin Annett et par une équipe de cinéastes documentaires, à Port Alberni, Colombie Britannique. Willie Sport était le témoin de la pratique d'exposition volontaire d'enfants à la tuberculose à Port Alberni et Archie Frank était témoin du meurtre d'Albert Gray en 1938 par le Révérend Alfred Caldwell. Ces deux hommes sont morts à l'Hôpital West Coast General Hospital juste deux jours avant l'interview, la cause de leur décès n'a jamais été révélée et leurs familles refusent de fournir des détails à ce sujet.

Avril 2002: Kevin Annett publie son second livre, "Love and Death in the Valley". L'Eglise Unie et l'avocat du gouvernement fédéral Marvin Storrow tentent en vain de faire interdire la publication du livre.

Septembre 2002: De nombreuses poursuites en suspens menées par des survivants ont été arrêtées, mises hors circuit contre des compensations dérisoires de 10.000 dollars, par décision de la Cour de justice. Ces décisions sont accompagnées de mise à ban strictes qui interdisent aux survivants de parler plus avant des crimes commis contre eux ou de discuter des détails de la décision définitive. Plus de la moitié des dossiers de ces poursuites sont tenus par le Groupe Merchant Law, dirigé par Tony Merchant, un intime du gouvernement Libéral (ce qui indique clairement les corrélations, dans le cas des écoles résidentielles, entre les processus juridiques et l'Etat).

**Printemps 2003:** Les Eglises Anglicanes et Unies lancent une campagne massive d'information par les médias et parmi leurs propres membres, comme quoi les frais de justice consécutifs aux poursuites mènent les églises à la "faillite". Aucune preuve ni document n'est apporté par les églises à l'appui de ces dires. Ce qui n'empêche pas les médias de rendre compte de ces plaintes sans les mettre en doute. En réponse, le gouvernement déclare qu'il supportera 1% du coût et des responsabilités à assumer concernant les revendications à propos des écoles, en dépit de l'arrêt de la Cour ayant établi que les églises et l'Etat supportent à égalité la responsabilité des crimes dans les écoles résidentielles.

**16 Octobre 2003:** Vingt jeunes et anciens Aborigènes occupent l'église Anglicane St James à Vancouver pour protester contre le refus de cette église de reconnaître les meurtres d'enfants dans les écoles résidentielles. La police intervient mais ne procède pas à des arrestations. Cependant, les dirigeants des Eglises Catholique, Anglicane, et Unies font appel à des services de milice privés qui désormais surveillent tous les offices se déroulant au centre-ville de Vancouver.

**Avril - Décembre 2004:** Cinq groupes indigènes Maya du nord du Guatemala rédigent une "denuncia", une lettre de protestation formelle, et l'adressent à l'ambassade canadienne, à Ciudad Guatemala, et exigent une réponse aux charges de génocide contre les Autochtones pesant contre le Canada et ses églises. Le gouvernement canadien refuse de répondre directement et les auteurs de cette lettre émettent deux nouvelles denuncias en direction d'Ottawa, demandant quelles sont les actions qui seront entreprises pour amener en justice les meurtriers des enfants Natifs. Ne recevant aucune réponse, les Mayens s'adressent aux Nations Unies pour déposer un appel exigeant une enquête internationale au sujet du génocide au Canada. (Voir le texte de ces denuncias, Fig. 33a, b, c)

**5 Mars 2005:** Une source confidentielle provenant de l'Assemblée des Premières Nations (AFN, financée par l'Etat) informe Kevin Annett d'un projet de rinstauron

d'écoles résidentielles Indiennes sous le contrôle aborigène. Ce même mois, à Vancouver, le conseil de bande des Musqueam passe une motion permettant que les enfants Musqueam soient envoyés en Alberta pour "leur éducation et leur bien-être". (la co-présidente de l'AFN et auparavant cadre aux Affaires Indiennes est Wendy Grant, un membre du conseil de bande des Musqueam).

**28-30 Mars 2005:** Une Marche Aborigène Nationale de Prévention du Suicide, partant de Duncan, Colombie Britannique, et allant jusqu'à Ottawa, déclare publiquement son intention de proclamer, lors de cette manifestation, la vérité sur le génocide en tant que cause de suicide des Aborigènes. Deux jours après, la Marche est sabotée par les cadres de l'AFN: des responsables (incluant Wendy Grant et Phil Fontaine) parviennent à soudoyer l'organisateur de la Marche, Vincent Watts, pour que la Marche soit dissociée de toutes questions de génocide et aussi pour en écarter Kevin Annett.

**15-17 Avril 2005:** Le Jour du Mémorial de l'Holocauste National Aborigène (National Aboriginal Holocaust Memorial Day) est inauguré à Vancouver, Winnipeg et Edmonton par les survivants des écoles résidentielles et par d'autres personnes, pour honorer la mémoire des enfants morts dans les écoles, et pour demander que soient restitués leurs restes. A Vancouver, un vigile est posté à l'entrée de la cathédrale (Anglican Christ Church), et, après avoir refusé de parler avec les protestataires aborigènes, les officiels de l'église appellent la police sous le prétexte que "les Indiens essaient de perturber le service".

**Fin Avril 2005:** L'Eglise Anglicane lance une campagne d'intimidation et de désinformation, proclamant que Kevin Annett et ses supporters "essaient de perturber les services religieux". La police poste des gardes autour des églises du centre-ville et renie un droit démocratique de ce pays: le droit de rassemblement sur un lieu public à l'extérieur des églises.

**9 Mai 2005:** Les Aborigènes de Vancouver apportent à Kevin Annett des preuves d'existence de charniers d'enfants et de femmes disparus, les sites d'enterrement se trouvant dans les réserves Indiennes Musqueam et Squamish. Le CBC, le bureau du Procureur-General, la RCMP et la Police de Vancouver sont au courant de ces lieux d'enterrement depuis 4 ans et ont toujours refusé d'enquêter.

## **Introduction. La Convention des Nations Unies sur le Génocide (1948)**

La Convention des Nations Unies sur la prévention et les sanctions du crime de génocide fut décrétée à l'Assemblée Générale de New York le 9 décembre 1948. Cette Convention définitive, cependant, était fortement réduite par rapport aux textes initiaux de la résolution de Convention de Génocide proposée initialement en Assemblée Générale, cette réduction résultant d'un effort conjugué du Canada et des USA pour réduire son domaine d'application aux seuls crimes physiques.

Le Canada approuva la version finale ainsi expurgée de la Convention lors d'une séance de son Parlement en mai 1952, mais le Ministre des Affaires Etrangères et le futur Premier Ministre Lester B. Pearson s'arrangèrent pour bloquer le passage des articles de la Convention dans la législation active, de sorte qu'elle n'était pas applicable sur le sol Canadien. Ce n'est qu'en l'an 2000 que ces lois furent activées par le Parlement, et ceci uniquement grâce au travail de la Truth Commission et à l'augmentation des preuves venant grossir le dossier des actes génocidaires dans les écoles résidentielles.

Aujourd'hui, en tant que signataire de cette Convention, le Canada, son gouvernement et ses dirigeants, ses églises et ses citoyens sont donc tous pareillement engagés par cette loi internationale aux termes de cette Convention, dont voici un extrait des éléments-clés :

#### **ARTICLE PREMIER**

Les Parties contractantes confirment que le génocide, qu'il soit commis en temps de paix ou en temps de guerre, est un crime de droit international, qu'elles s'engagent à prévenir et à punir.

#### **ARTICLE II**

Dans la présente Convention, le génocide est défini par l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, tel que :

- a) Meurtre de membres du groupe;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;
- e) Transfert forcé d'enfants d'un groupe à un autre groupe.

#### **ARTICLE III**

Seront punis les actes suivants :

Le génocide;

L'entente en vue de commettre le génocide;

L'incitation directe et publique à commettre le génocide;

La tentative de génocide;

La complicité dans le génocide.

#### **ARTICLE IV**

Les personnes ayant commis le génocide ou l'un quelconque des autres actes énumérés à l'article III seront punies, qu'elles soient des gouvernants, des fonctionnaires ou des particuliers.

### **Plan de cet ouvrage**

Le but de ce livre et de la Truth Commission est de démontrer que, sur la base de preuves exhaustives apportées par des témoignages, des documents et des archives, les cinq crimes constitutifs d'un génocide, tels que définis dans l'Article II de la Convention des Nations Unies sur le génocide, non seulement ont été commis volontairement et systématiquement dans les écoles résidentielles Indiennes et hôpitaux adjacents pendant un siècle, de 1886 à 1984, mais que ce génocide a été légiféré, protégé par la Loi, moralement justifié et perpétré par toutes les institutions majeures du Canada, incluant tous les niveaux du gouvernement, la RCMP et les Églises Catholique Romaine, Anglicane, Presbytérienne, Méthodiste et Unie du Canada.

Il apparaît aussi à l'analyse de cette histoire tragique que le plan génocidaire du gouvernement et de l'Église ne réside pas dans le programme des écoles résidentielles mais y culmine simplement. Le génocide planifié des peuples autochtones du Canada est bien plus ancien que cela. Il commence au seizième siècle et représente un

nombre inconnu de morts, mais supposé de l'ordre de plusieurs millions.

Nous démontrerons aussi que, à l'aide de statistiques du Département des Affaires Indiennes, de témoignages apportés de vive voix, de la correspondance officielle, et d'autres éléments de recherche compilés par notre Commission, on déduit facilement que ce régime génocidaire est cause de la mort en école résidentielle ou hôpitaux d'un nombre d'enfants se situant entre 50.000 et 100.000 pendant la période de l'exploitation de ces écoles. Les suites et séquelles des séjours en écoles résidentielles ont également causé un nombre de morts difficile à chiffrer, mais qu'on peut estimer à plusieurs milliers d'Autochtones, morts des effets traumatiques à long terme, sur eux-mêmes et sur leur descendance.

Ce livre et la Truth Commission concluront que le gouvernement du Canada, la RCMP et les Églises Catholique Romaine, Anglicane, Presbytérienne, Méthodiste et Unie, sont tous coupables en tant qu'institutions et en tant que groupes d'individus, et qu'ils doivent être poursuivis au niveau international sous l'accusation de crime contre l'humanité infligé aux peuples autochtones du Canada.

Selon les principes de la Loi de Nuremberg, adoptés par la Commission des Lois Internationales des Nations Unies en 1950, le bouclier de souveraineté nationale ne peut plus protéger les individus engagés dans des actes de génocide ou l'ayant planifié. Les nations sont dans l'obligation d'engager des poursuites contre leurs citoyens dont la culpabilité est reconnue, et l'argument exprimé, afin d'éviter les procès, de vide juridique ou de manque de législation interne permettant l'instruction et le jugement de ce type de crime, n'est pas recevable.

De plus, les sept Principes de Nuremberg prévoient une juridiction universelle concernant le crime génocidaire, ce qui signifie que toute nation signataire de la Convention peut ouvrir un procès contre toute autre nation violatrice de ces lois.

En juillet 1999, la Cour Criminelle Internationale (CCI) fut fondée à Rome par 120 nations, incluant le Canada. Son mandat, en théorie, donne l'absolue juridiction sur tous les crimes de génocide commis dans le monde, ainsi que le pouvoir de poursuivre ceux qui sont ou ont été responsables de ces crimes. La CCI a élargi la définition de génocide pour qu'y soient intégrés les termes de viol, avortement forcé, prostitution forcée, et violence et esclavage sexuel. **Tous les crimes se sont produits dans les écoles résidentielles et sont toujours pratiqués impunément contre les Autochtones.**

Plus avant dans la Convention de la CCI, le génocide est défini comme "manifestement illégal per se", ce qui rend nulle et non avenue toute argumentation de défense d'un accusé évoquant "qu'il ne fait qu'obéir aux ordres de ses supérieurs", ou "qu'il ignorait que ces actes étaient illégaux". En fait, sous le mandat de la CCI, toute personne est automatiquement coupable de complicité de génocide, par le seul fait de s'être associée au système ou à l'organisation génocidaire.

Ce qui veut dire qu'un conducteur de bus transportant les enfants en école résidentielle, ou un prêtre ou un pasteur continuant d'être associé avec les églises qui dirigeaient ces écoles, sont présumés coupables, tout autant que ceux qui ont à proprement parler commis les actes génocidaires, simplement parce qu'ils ont été ou restent associés à "l'organisation criminelle". (1)

Ce tableau d'une "justice juste" faite de lois pertinentes, est malheureusement utopique.

La réalité, c'est que la CCI s'est vue dans l'obligation de restreindre la portée légale de son mandat, par deux

facteurs: a) le refus des USA de signer la Convention de Rome et b) le compromis qu'a fait la CCI pour obtenir la signature des Etats-Unis, indispensable pour le fonctionnement de cette Convention.

**Un exemple désastreux de ces compromis: le corps dirigeant de la CCI a décidé de restreindre le mandat aux seuls actes de génocide perpétrés à la date de - ou ultérieurement à - la fondation de cette Convention, c'est à dire, juillet 1998.**

Un autre exemple: pour qu'un cas de génocide puisse être apporté au jugement de cette Cour, tous les "remèdes légaux domestiques" doivent avoir été épuisés, et il faut que soit démontré que le gouvernement du pays accusé de génocide est d'accord pour coopérer avec l'action en justice menée contre lui.

L'absurdité de cette situation a abouti à ce que la CCI ait été, en pratique, rendue aussi inefficace et inoffensive que possible lorsqu'il s'agit de poursuivre un pays comme le Canada. Et on ne peut guère s'attendre à ce que le Canada prête obligamment son concours pour son propre procès concernant le meurtre inavoué de millions d'Aborigènes, et même dans l'hypothèse surréaliste où il se porterait plaignant et réclamerait son procès pour actes de meurtre d'enfants en masse entre 1920 et 1984, ses déclarations ne seraient pas recevables puisque seules sont instruites les accusations d'actes de génocide postérieurs à juillet 1998.

Il n'y a pas lieu cependant d'être absolument pessimiste, malgré les blocages juridiques que les puissances nord-américaines mettent en place. L'information remontera inévitablement au grand jour et s'étendra dans le monde entier. Dès aujourd'hui, des organisations se chargent de faire connaître la vérité: par exemple, en mars 1999, le Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, se tenant à Montréal, a déclaré que le Canada est aujourd'hui en violation des lois internationales dans sa manière de traiter les peuples aborigènes et que les conditions de vie des Autochtones au Canada "représentent le problème de droits de l'homme le plus urgent auquel les Canadiens doivent faire face". (Voir Vancouver Sun, 10 avril 1999, Fig. 35)

L'année suivante, un groupe londonien de défense de Droits de l'Homme, Survival International, a produit un rapport qui condamne sévèrement le gouvernement du Canada pour ses attaques contre le peuple Innu du Labrador, **en les comparant aux victimes du génocide du Tibet.**

Plus récemment, après avoir lu une traduction espagnole de « Hidden from History », un groupe de Mayas du Guatemala a entrepris une action de protestation, une "Denuncia" (3) par courriers adressés au gouvernement canadien, courriers toujours restés sans réponse (voir aussi section précédente, "Chronologie d'événements").

Ces actions et réactions sont encourageantes. Mais elles n'apporteront que peu de résultats tant que le dossier n'aura pas trouvé l'espace juridique qui lui convient. Et cet espace ne pourra trouver sa place qu'à l'extérieur du Canada. Comme nous l'avons expliqué dans les pages précédentes, et comme vous le lirez plus en détail dans ce document, la plupart des institutions majeures - police, justice, gouvernement, Eglise officielle, grandes entreprises - ont chacune une part des responsabilités dans le génocide. Ce n'est donc qu'au niveau international, comme ce fut le cas pour Nuremberg, qu'un procès à la mesure des crimes, pourra être mené. Et s'il aboutit, il conduira nécessairement à des conclusions qui, comme ce fut le cas pour l'Allemagne, mèneront au renversement et au remplacement du pouvoir actuellement en place.

Les Aborigènes savent bien - et ont été tragiquement bien placés pour le savoir - qu'ils n'ont rien à attendre en matière de justice dans les cours de justice, les églises ou le gouvernement de "l'homme Blanc", à part des dédommagements pour abus sexuels et violences - la ligne d'aveux que le gouvernement a choisi comme soupape de sécurité .

Le problème de la justice est le suivant: tout magistrat ou homme de loi prête un serment de loyauté envers la Couronne. Prendre la défense des Autochtones reviendrait à trahir ce serment à cette même Couronne coupable de génocide. Et un juge ayant trahi son serment de loyauté doit être démis de ses fonctions. Donc, et pour conclure le syllogisme, un juge voulant se maintenir dans cette fonction n'a pas d'autre choix que de défendre et protéger son pays. Les Natifs, qui autrefois ont cru en une justice canadienne, commencent aujourd'hui à prendre conscience de cette réalité et à comprendre qu'ils n'en ont rien de plus à attendre des jugements rendus que quelques milliers de dollars assortis d'un "ordre de ban" les réduisant au silence.

Sachant cela, il serait souhaitable que les peuples aborigènes et leurs alliés considèrent que la seule façon de lutter contre l'Etat colonial et sa justice, serait d'édifier leur propre Cour de Justice en terre de souveraineté (terre Indienne), où les criminels responsables d'atrocités en écoles résidentielles puissent être jugés et condamnés devant le monde entier. L'édification d'une telle Cour de Justice en nation souveraine serait en réalité une déclaration d'indépendance par les nations aborigènes, ainsi que le démantèlement d'un Canada reconnu comme une entité perpétrant le génocide: ce serait l'étape nécessaire au rétablissement des nations aborigènes détruites par la conquête sanglante du continent par la Christianité Européenne.

**Ce livre voudrait contribuer à une telle évolution/révolution spirituelle et politique au Canada, en montrant comment le génocide est apparu, comment il fonctionne dans ce pays, pourquoi il fut et reste partie intégrante de la société et de la démocratie Canadienne.**

## **Caractéristique du génocide Canadien**

Nous rencontrons cinq aspects qui caractérisent le génocide canadien quand on le compare aux pratiques génocidaires qui ont été commises ailleurs dans le monde:

- Il s'est produit sur une période prolongée, presque quatre siècles
- Il s'est développé par vagues au Canada, de façon inégale selon les régions
- Il a été organisé par des églises et institutions religieuses chrétiennes ; c'est un mouvement religieux
- Il a commencé dans un système politique semi féodal et colonial permettant le contrôle des églises chrétiennes sur l'ensemble des peuples conquis et anéantis
- Il a été maintenu comme étant une structure nécessaire de l'expansion de la société canadienne d'économie libérale, surtout lorsque le Canada a évolué comme ressource de base et branche des Etats-Unis. (4)

Ces aspects économiques et historiques caractérisant le génocide du Canada expliquent la création des écoles résidentielles Indiennes, ainsi que la protection et la légitimation des crimes s'y déroulant par l'Etat dont les intérêts sont subordonnés aux profits de ses institutions -

églises et surtout industries. On peut aussi analyser des racines plus profondes des raisons du génocide, qui résident dans la notion de "civilisation occidentale", c'est à dire la fondation philosophique et économique de l'empire de la Chrétienté qui émergea en Europe après l'Empire Romain, et qui s'étendit avec les effets meurtriers que l'on sait, pendant et après le seizième siècle. (5)

Mais le but premier de ce livre est d'ouvrir à tous le dossier noir des écoles résidentielles Indiennes, et de décrire les actes et les effets de cet outil génocidaire utilisé pour la colonisation au Canada. Nous espérons que cette lecture contribuera à ce que la nature de ce génocide et les immenses souffrances causées soient pleinement comprises par tous.

## Notes

1. Consulter aussi "War Crimes: The Legacy of Nuremberg" de Tina Rosenberg, Berenbaum, Michael, ed., The Holocaust and History, University of Indiana Press, 1999.
2. Consulter le site web de Survival International, et ses informations sur les Innus. Ce groupe basé à Londres a défendu les droits des peuples indigènes du Brésil, du Tibet et des Philippines. Mais ils ont gardé le silence sur les preuves de génocide dans les écoles résidentielles canadiennes, bien qu'ils aient reçu de nombreuses informations à ce sujet de la part de la Truth Commission. L'adresse de leur site est : [www.survivalinternational.org](http://www.survivalinternational.org)
3. Les Denuncias ont été rédigées par la Defensoria Indigena, un réseau de cinq groupes Mayen indigènes situés au nord du Guatemala. Ils ont remis la lettre en mains propres à Monica Izaquirre, personnage politique officiel de l'ambassade Canadienne au Guatemala, à Ciudad Guatemala, en avril 2004, lettre restée sans réponse. Deux autres Denuncias ont été rédigées en direction du gouvernement et sont restées aussi sans réponse.
4. Développements de cette analyse sur site : [www.hiddenfromhistory.org](http://www.hiddenfromhistory.org) (conférence de Kevin Annett à l'automne 2003 à New Westminster, BC, sous le titre "The Nature and Roots of Genocide in Canada").
5. Dans la 1ere conférence (Lecture One), sur [www.hiddenfromhistory.org](http://www.hiddenfromhistory.org)

\* \* \*

*Lorsque l'Éternel, ton Dieu, t'aura fait entrer dans le pays dont tu vas prendre possession, [...] lorsque l'Éternel, ton Dieu, te les aura livrées et que tu les auras battues, tu les dévoueras par interdit, tu ne traiteras point d'alliance avec elles, et tu ne leur feras point grâce, tu ne contracteras point de mariage avec ces peuples, tu ne donneras point tes filles à leurs fils, et tu ne prendras point leurs filles pour tes fils; [...]*

*Voici, au contraire, comment vous agirez à leur égard: vous renverserez leurs autels, vous briserez leurs statues, vous abattrez leurs idoles, et vous brûlerez au feu leurs images taillées. Car tu es un peuple saint pour l'Éternel, ton Dieu;*

*l'Éternel, ton Dieu, t'a choisi, pour que tu fusses un peuple qui lui appartint entre tous les peuples qui sont sur la face de la terre. [...] Tu dévoreras tous les peuples que l'Éternel, ton Dieu, va te livrer, tu ne jetteras pas sur eux un regard de pitié, ...*

Extraits du Deutéronome VII, Ancien Testament

## ARTICLE II de la Convention : "...intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux..."

Les écoles résidentielles du Canada furent une extension d'une stratégie génocidaire datant de 1540, commencée à l'Est du Canada. Le but de cette opération était d'éradiquer les populations Autochtones qui ne voulaient pas quitter leurs terres et leurs ressources, abolir leurs langues et leurs cultures, et en faire des Chrétiens. Cet objectif n'a jamais vraiment disparu, il s'est modifié, adapté, au gré des siècles, des circonstances, des régions, au fur et à mesure de la conquête de l'Ouest par l'Européen.

Pour les Indiens, la Christianité et son empire colonial furent une sorte de Grande Peste. Les écoles résidentielles en furent le point culminant. Au moment où ces écoles furent établies partout au Canada, autour de 1900, cette plaie venue d'Europe avait déjà exterminé par le passé le plus grand nombre d'Aborigènes, dans des massacres organisés dont nous ne connaissons probablement jamais les détails.

## Origines

La théorie et la pratique des écoles résidentielles commencèrent à prendre forme au cours du 18ème siècle. Mais ce ne fut qu'après la Confédération, la promulgation de l'Acte Indien en 1976 et la liaison d'Est en Ouest par la Canadian Pacific Railway en 1886, que les bases furent jetées au niveau national pour légaliser l'emprisonnement des enfants en camps d'internement d'abord appelés Pensionnats Indiens (Indian boarding schools) puis Ecoles Résidentielles. (1)

Avant la confédération, les autorités Britanniques coloniales manquaient d'une politique uniforme sur les nations aborigènes dans le Haut et Bas Canada (Ontario et Québec). Dans certains cas, ces autorités s'engageaient dans une tâche d'extermination de tribus non alliées à l'Empire Britannique, tels que les Miqmaq, et les Algonquins de la côte Atlantique et des forêts de l'Est. Le général Geoffrey Amherst distribuant des couvertures infectées de variole aux Hurons et aux Miqmaq pendant les années 1740 est peut-être l'exemple le plus connu de cette politique. Et les Britanniques, tout comme les Français, mirent activement en esclavage les Aborigènes qu'ils appelaient les "panis" jusqu'au 19ème siècle pour des travaux de construction, travaux agricole, etc. (2)

A cette époque, la Couronne Britannique adopta une attitude plus amène envers celles, parmi les nations aborigènes, qui s'étaient alliées à l'Empire contre les Français, telles que les confédérations des Six Nations et les Mohawk, dans un cadre légal qui, néanmoins, continuait à assigner les derniers titres de terres à la Couronne Britannique. (3)

Cependant, l'état nation canadien se consolida en 1867 et les Aborigènes, en tant que partenaires dans le commerce de la fourrure ou en tant qu'alliés militaires, perdirent de leur importance. Dès lors, un programme racial et plus nettement génocidaire trouva ses débouchés pour assurer le contrôle des Européens sur les terres et les ressources du pays (un peu comme ce fut le cas pour l'apartheid sud-africain). C'est ainsi qu'une loi nommée Gradual Civilization Act fut intégrée dans la législation.

Cette loi, rédigée avec le concours des églises Catholique et Anglicane, définissait les Aborigènes comme appartenant à une catégorie légalement et culturellement inférieure et leur reconnaissait certains droits limités à condition qu'ils cèdent leurs terres. Ils devenaient alors "franchisés" (enfranchised), un des premiers termes

codés de la longue liste des euphémismes qui désigneront les éléments et outils du génocide. A la base de cette loi on trouve le postulat que l'Indien est intrinsèquement inférieur et doit être assujéti aux règles de la Chrétienté (4) (voir Fig. 6)

Deux décennies plus tard, le Parlement du Canada Confédéré fit passer la Loi sur les Indiens (Indian Act) de 1876, laquelle entérina légalement le statut de toute personne aborigène comme étant propriété de l'état Canadien. Les Autochtones furent alors confinés sur des terres dites "réserves" appartenant à la Couronne, le droit de vote ne leur fut pas accordé, ni l'accès à la propriété, ni le droit d'effectuer des transactions commerciales, et ils n'étaient pas reconnus comme personnes pouvant être citées à comparaître en cour de justice. Cette législation basée sur la ségrégation raciale fut ébauchée sur les recommandations de la Commission Bagot, largement contrôlée par l'Eglise Catholique Romaine. Cette Loi sur les Indiens basée sur des assertions de différences raciales orientait tout naturellement vers sa dérivée - des stratégies de réduction des populations par des systèmes concentrationnaires tels que les écoles résidentielles. (5) (voir Fig. 7).

Ces écoles étaient destinées à porter le coup de grâce aux Aborigènes dont les populations étaient déjà très diminuées à cause des épidémies, provoquées ou non, de variole. Elles n'auraient pas vu le jour sans le concours d'une police paramilitaire créée à cet effet, la North West Mounted Police, prédécesseur des RCMP, dont le mandat était de réduire les tribus non soumises - ce qu'ils firent par exemple en écrasant la seconde Rébellion Métis en 1885, et en "nettoyant le passage" pour la construction du chemin de fer transcanadien en 1886.

A la fin de cette décennie, la première vague de pensionnats s'étendait en Colombie Britannique et dans les provinces des Prairies, qui à l'époque étaient les zones sur lesquelles les Canadiens focalisaient leur expansion. En 1900, cette vague de création d'écoles touchait l'Est et des pensionnats se construisaient en Ontario. **Au début du 20ème siècle, près de 100 écoles fonctionnaient au Canada, et plus de la moitié d'entre elles étaient dirigées par l'Eglise Catholique Romaine. (6)**

### **Objectifs et effets**

L'objectif principal de ces écoles était explicitement à visée exterminatrice, culturellement au moins, ainsi qu'un missionnaire Presbytérien, et également fondateur d'une école Indienne, le décrit en 1905, avec les mêmes termes que ceux qu'on trouvera dans le rapport officiel sur le "Travail Indien" adopté par l'Eglise Unie en 1925:

"Dans nos pensionnats, nous voulons tuer l'Indien à l'intérieur de l'Indien. Nous n'aurons pas de repos tant qu'il restera un Indien vivant selon ses traditions sur ses propres terres. C'est seulement lorsqu'ils seront élevés et civilisés, devenus de bons fermiers, que notre problème Indien sera résolu dans notre pays." (7)

Une telle réduction de tout un peuple conquis à la condition d'ouvriers ou de travailleurs, n'est pas chose nouvelle, c'est exactement ce qui s'est passé en Irlande sous la botte du même Empire Britannique que celui qui a soumis les Indiens du Canada. Dans ces deux cas très analogues, le peuple conquis est arraché à son langage, à sa culture, à son identité et devient propriété - esclave - du conquérant.

Cependant, au Canada, ce n'est pas seulement la culture des Aborigènes qui était visée et détruite en écoles résidentielles Protestantes et Catholiques, mais bien leur descendance - leurs enfants - dont la disparition physique était activement provoquée, soit par meurtres directs, soit plus "discrètement" par propagation favorisée d'épidémies

de tuberculose. (8) Ces pratiques sont demeurées constantes, au long des décennies.

Les coûts en vies humaines furent énormes dès le début des écoles résidentielles. En une décennie à partir de 1895, à Port Alberni (côte ouest de l'île de Vancouver), plus de la moitié des enfants "scolarisés" étaient morts de maladies. Les mêmes taux de mortalité étaient constatés à la même époque dans toutes les écoles Indiennes de la côte Ouest et des Prairies.

Ces hécatombes n'étaient pas accidentelles, et les lettres que s'échangeaient des médecins et membres du gouvernement de l'époque indiquent qu'ils savaient bien ce qui se passait dans les écoles résidentielles:

"Si on laisse les choses se faire, comme elles se font aujourd'hui, il n'y aura pas long à attendre avant que les Indiens ne soient exterminés par cette maladie (tuberculose) disait C.J. Fagan du British Columbia Health Board au Dr. Peter Bryce du gouvernement fédéral en juillet 1909. Six ans auparavant, son collègue, le Dr. Ian MacRae, avait écrit en ces termes au Département des Affaires Indiennes d'Ottawa: "... à mon avis, nous ne prenons aucune mesure efficace pour réduire le taux de mortalité (des Indiens)". (voir Fig. 36 et Fig. 37 : copies de ces lettres)

### **Dépeuplement délibéré**

Il est certain qu'un taux de mortalité de 50% environ était activement recherché et provoqué, sous les directives d'Ottawa. Rappelons une lettre (déjà citée dans l'avant-propos) qu'écrivait le Superintendent des Affaires Indiennes Duncan Campbell Scott, en avril 1910:

"Il est clairement reconnu que les enfants Indiens perdent leur résistance naturelle aux maladies lorsqu'on les concentre ainsi dans ces écoles, et par conséquent, ils meurent bien plus vite que dans leurs villages. Mais cet élément à lui seul ne justifie pas de changement dans la politique de ce Département, dont la tâche est de trouver une solution finale à notre Problème Indien." (9)

Ce taux persistant de 50% de mortalité avait été documenté des années auparavant par un de ses fonctionnaires, le Dr. Peter Bryce, médecin agréé des Affaires Indiennes. Envoyé par Scott en mission de 3 mois pour rendre compte de la situation, il fit un rapport si accablant qu'il lui en coûta son poste au Département des Affaires Indiennes.

Dans ce rapport, Bryce déclarait que ce taux de 50% de décès était dissimulé par le personnel des écoles, qu'il s'agissait d'une pratique de meurtre, par infection provoquée de tuberculose, et que cette pratique était généralisée à toutes les écoles résidentielles, Catholiques ou Protestantes. Dans son exposé, Bryce exprime clairement qu'une pratique si constante et si ouverte ne pourrait pas s'appliquer si elle n'émanait pas d'une politique d'extermination volontaire menée par les plus hautes autorités Canadiennes.

Ainsi que le Dr. Bryce conclut dans son rapport:

"Je crois que les conditions sont délibérément introduites dans nos écoles résidentielles pour répandre les maladies infectieuses. Le taux de mortalité dépasse souvent cinquante pour cent. Ceci est un crime national" (10)

Se faisant l'écho de ces paroles, le journal Ottawa Citizen cite Bryce et son rapport le 15 novembre 1907:

"La description du Dr. Bryce montre que ces écoles sont de véritables bouillons de culture pour favoriser la propagation et l'extension de la maladie. En réalité, une seule école visitée par l'inspecteur médical répondait aux exigences les plus sommaires de ventilation pour les dortoirs." (voir article Fig. 1)

Les preuves et évidences accumulées des intentions homicides du gouvernement nous amènent à cette question: pourquoi le gouvernement et les églises du Canada mettaient-ils tant d'ardeur à dépeupler les peuples natifs? La réponse est bien sûr dans la volonté d'appropriation des terres. Voici un extrait d'une réponse adressée par D.C Scott au révérend J.H. Edmison, directeur du pensionnat Presbyterian Church's Home Missions Board en mai 1919 (Edmison demandait la relocalisation de son pensionnat):

"... la proximité d'une réserve Indienne est néfaste à la ville, et la présence de l'école attirerait les Indiens dans la réserve proche d'Alberni, ce qui participe à perpétuer la main mise Indienne (sur les terres) alors que les citoyens espèrent que nous leur ouvrirons rapidement ces terres pour les besoins de la colonisation" (11) (voir cette lettre Fig. 38).

Suite à cette intervention de Scott, l'école fut délocalisée loin de la ville d'Alberni, dans l'embouchure de la rivière de la Somass et (ce qui était calculé), dans l'endroit de la région le plus riche pour la pêche au saumon, ce qui permettait par cette double stratégie, d'une part d'éloigner les Autochtones de la ville et d'autre part d'assurer les ressources de l'école et le contrôle des pêcheries locales. Dans la même idée, l'école résidentielle d'Ahousesat, sur la côte Ouest de l'Île de Vancouver, fut construite dans la région où se trouvaient les plus beaux cèdres rouges de la forêt primaire. Et ces terres furent finalement bradées au bienfaiteur financier de l'Église, la compagnie d'exploitation du bois MacMillan-Bloedel (aujourd'hui Weyerhaeuser), qui en tira un immense profit. (12)

De plus, le nombre de membres des populations Autochtones de la côte Ouest en 1900 inquiétait le gouvernement et les églises, comme on le constate dans la correspondance des missionnaires et agents Indiens de cette période (13). Plus des trois quarts du peuple des Ahousesats n'était pas encore christianisé en 1905, et en conséquence, cinq écoles de jour furent construites sur leur territoire en quelques années, ce qui aboutit à la plus haute concentration d'écoles par rapport à la population, dans tout le pays. (14)

Il est très clair que les nations autochtones étaient perçues comme une forte menace entravant l'acquisition rapide des colons sur les arbres, les pêcheries et les richesses minières de la côte Ouest en particulier. À l'époque comme aujourd'hui, une action de dépeuplement et de délocalisation des peuples indigènes était perçue comme le moyen le plus sûr de favoriser cette appropriation.

Cet effort de dépeuplement a presque réussi. L'extermination finale des nations natives de la côte Ouest semblait garantie par la spirale meurtrière en place réduisant chaque année un peu plus le nombre d'Autochtones. 1920 connut le point le plus bas de leur courbe démographique, à peine 20.000 Autochtones subsistant en Colombie Britannique, sur une population qui s'élevait peut-être, à l'époque pré-européenne, à plus de deux millions de personnes (15).

Cependant, autour des années 1930, et malgré les écoles résidentielles, la population d'Autochtones de la côte Ouest s'était accrue grâce à leur taux de fécondité exceptionnel et aussi grâce à l'isolement de nombreuses nations natives en des endroits difficiles d'accès de la côte Pacifique. Mais, à cette même époque, des méthodes plus directes de contrôle de population furent exercées par les églises et le gouvernement, en particulier les stérilisations forcées opérées par des médecins.

Cette campagne s'intensifia en 1933 après le passage de la Loi de la Stérilisation Sexuelle (Sexual Sterilization Act) en Colombie Britannique (Fig. 15). Plusieurs grands

centres de stérilisation furent construits le long de la côte Ouest du Canada, sous le contrôle opérationnel de l'Église Unie du Canada. Des milliers d'hommes et de femmes indigènes furent rendus infertiles dans ces centres. (voir plus loin Section Article II (d) ).

Les opérations de stérilisation continuèrent jusqu'aux années 80, dans des hôpitaux dirigés par l'Église Unie à Nanaimo, Bella Bella et Duncan sur l'Île de Vancouver, Colombie Britannique, et aussi à Edmonton en Alberta. La stérilisation sélective sur les descendants des chefs héréditaires se poursuit aujourd'hui, selon le témoignage de Steve Sampson (voir Article II (d) pages suivantes).

Malgré l'effort déployé par l'État, ces programmes de stérilisation et d'extermination en écoles n'ont pas pu abattre chez les peuples autochtones leur force de natalité ni anéantir leur culture. Les écoles résidentielles ont échoué dans cette œuvre de mort physique ou culturelle sur les Natifs. Mais elles ont quand même réussi à anéantir des pans entiers de la culture autochtone, en transformant les mentalités chez un grand nombre d'individus, transformant de ce fait les nations indiennes en sociétés à deux vitesses - groupes opprimés et groupes privilégiés - mimant ainsi la culture euro-canadienne. **Et ce sont ces brèches qui rendent aujourd'hui les peuples indiens si perméables à la domination occidentale.**

L'objectif des écoles résidentielles était aussi de miner et de fracturer les sociétés autochtones en assimilant et conditionnant, en école, une minorité de collaborateurs Natifs, les "bons éléments" repérés dans la masse des enfants capturés, qui ensuite, réintroduits parmi les groupes indiens, poursuivraient leur travail commencé dans leur école.

Aujourd'hui, le contrecoup de l'héritage des écoles résidentielles se mesure en taux de mortalité 10 fois plus élevé que parmi des Euro-canadiens, causé par le suicide, l'alcoolisme et consommation d'autres substances, la violence, les maladies de pauvreté et de misère.

**Ce massacre légal des nations autochtones était indispensable pour satisfaire les intérêts financiers et la cupidité éveillée par les richesses naturelles de ce pays. Il faut être bien conscient que, pour cette raison, les institutions industrielles et financières du Canada sont demandeuses de la continuation des choses en l'état.**

## Notes

1. Le terme "école résidentielle" n'est apparu qu'en 1920, lorsque l'incarcération des enfants indiens est devenu légal. Auparavant, on utilisait le terme "école industrielle", expression usitée en Angleterre pour désigner des prisons pour mineurs où les enfants pauvres et à la rue étaient incarcérés.
2. Le Général Geoffrey Amherst a, en toute candeur, rapporté dans ses notes personnelles ses efforts consciencieux pour infecter les Indiens de la côte Est à l'aide de couvertures contaminées par la variole, récupérées dans les hôpitaux militaires ou dans des mouiroirs. Ces notes de Amherst ont été publiées en 2003, et sont accessibles sur Internet par un moteur de recherche ou sur le site web des MiqMaq en Nouvelle Écosse.
3. L'objectif de contrôle total des terres des Natifs n'a pas changé, ce qui apparaît mieux lorsqu'on prend connaissance de la "Loi sur les Indiens" (RSC 1989) qui décrit que toute terre en Réserve Indienne est propriété de la Couronne et qu'elle n'est que "utilisée et occupée" par les bandes natives. Et effectivement, les membres des réserves ne possèdent que des "Certificats d'Occupation" (Certificates of Occupancy) et non des actes de propriété sur les terres.
4. L'universitaire Cherokee Steve Newcomb a désigné cette attitude par le terme de "Dominion de la Supériorité Chrétienne" (Christian Superior Dominion). Lire "The

Evidence of Christian Nationalism in Federal Indian Law: The Doctrine of Discovery, Johnson v. McIntosh, and Plenary Power” de Steven T. Newcomb, dans la revue New York University Review of Law and Social Change, Vol. XX, No. 2, (1993).

5. Voir texte et Notes de la Seconde Partie de ce livre.
6. Source: The Annual Report of the Department of Indian Affairs (1920) et The Royal Commission of Inquiry into Aboriginal Peoples, Ottawa (1997).
7. Du Missionnaire presbytérien John Ross au Rév. JH Edmison, secrétaire de l'Eglise Presbytérienne du Canada, 3 novembre 1905 (séries RG 10 DIA)
8. Voir sous-section "Homicide" dans la section Article II(a) plus loin dans cet ouvrage.
9. D'une lettre de Duncan Campbell Scott au Major D.M McKay, Agent Général aux Affaires Indiennes de Colombie Britannique, le 12 avril 1910 (séries RG-10).
10. Du Dr. P.H. Bryce à Duncan Campbell Scott, 7 novembre 1907. (séries RG 10)
11. D'une lettre date du 27 mai 1919, de Duncan Campbell Scott à J.H. Edmison, du pensionnat "Presbyterian Board of Home Missions", Toronto (séries RG 10 )
12. Histoire complète de la tractation des terres entre l'Eglise Unie et la société MacMillan-Bloedel (aujourd'hui Weyerhaeuser) dans le livre de Kevin Annett: Love and Death in the Valley
13. Exemple: dans un memo adressé au Superintendent Frank Pedley du Département des Affaires Indiennes, le 18 décembre 1902, un Agent Indien de la côte Ouest note que plus de la moitié des Indiens de son secteur sont encore des "paiens"
14. Un détail qui indique l'inquiétude causée par le grand nombre de "paiens" Ahousats: en 1905, le gouvernement autorisa l'Eglise Presbytérienne à construire des écoles résidentielles sur les terres des Ahousats, alors que ces terres étaient sous juridiction catholique - prenant ainsi des risques de créer une crise politique entre ces deux églises. Mais il était essentiel pour le Superintendent Frank Pedley de "domestiquer les Indiens le plus tôt possible" (d'une lettre du 20 décembre 1905)
15. En l'absence de recensement, les estimations sont très divergentes selon les sources. Ce chiffre de 2 millions peut se déduire d'un taux de mortalité moyen de 90% à 95% dû au contact entre les populations autochtones et les Européens en Colombie Britannique entre 1790 et 1885, lorsque la troisième épidémie de variole eût fait son œuvre (épidémie qui se produisit - ce n'est pas une coïncidence - en synchronisation avec la fin de la construction de la ligne de chemin de fer transcanadienne, essentielle à la colonisation de l'Ouest)

## **ARTICLE II (a) de la Convention : "Meurtre de membres du groupe"**

Les Autochtones ont été délibérément décimés dans les écoles résidentielles et leurs annexes, telles que les "hôpitaux Indiens", supposés être des sanatoriums, et ceci pendant toute l'histoire de ces écoles **entre 1886 et 1984**. Ce fait est attesté par des témoins oculaires, des rapports officiels de fonctionnaires des Agences Indiennes, des dossiers tenus par les églises ou le gouvernement, des déclarations de cas personnels, ou encore par des pétitions d'Anciens de village tribaux. Un autre élément nous prouve à l'évidence cette volonté homicide institutionnelle : ce taux de 50% de mortalité entretenu au cours des décennies successives.

Il convient de noter également que selon la Convention du Génocide des Nations Unies et selon les textes de la Loi de Nuremberg, le simple fait de créer et de maintenir des conditions conduisant à la mort prématurée de personnes est justifiable de l'accusation de génocide. Il n'est donc pas nécessaire de chercher un coupable précis

derrière chaque mort dans le passé, la simple existence de ce mécanisme d'incarcération, fonctionnant en permanence et tuant la moitié des élèves est suffisant en soi pour qu'il y ait génocide à part entière, au regard des textes de lois internationales.

Il nous faut donc admettre que le meurtre des membres des nations autochtones visées était institutionnel et systématique, qu'elle que soit l'école résidentielle au Canada. La seule nuance à apporter à cette affirmation est qu'il y avait des "bonnes" écoles où l'enfant avait 5 chances sur 6 d'en sortir un jour vivant, et des "mauvaises" écoles où ses chances de survie n'étaient que de 1 sur 6. (On peut penser que les "bonnes écoles" étaient utilisées pour l'image publicitaire de l'effort gouvernemental pédagogique, en direction du grand public et de la presse, et que les "mauvaises" étaient là pour compenser le trop faible taux de mortalité des "bonnes"). Ce système s'est entouré de certaines précautions afin de se donner ainsi le droit de vie et de mort sur les internés en toute impunité légale. Le Principal était le responsable absolu de chaque enfant de l'école et une fiche de décharge de responsabilité devait être signée par les parents de l'enfant (sous menace d'emprisonnement) (voir Fig. 39). Ce système de fiches fut donc créé pour protéger juridiquement le Principal en cas d'accusation éventuelle par les parents d'usurpation de responsabilité parentale.

Ce système de décharge de responsabilité par signature d'un formulaire prit forme entre 1929 et 1933. En 1929, une correspondance gouvernementale nous indique que "le Principal d'une école résidentielle indienne n'est pas considéré comme tuteur légal des élèves. Mais le Département est tuteur légal des Indiens de sa juridiction indienne" (voir Fig. 40). Quelques temps plus tard, le tutorat est transféré aux Principaux des écoles résidentielles (voir fig. 41).

Ce n'est probablement pas par hasard qu'à la même époque les premières lois de stérilisations furent mises en pratique en Alberta et en Colombie Britannique, régions où on trouvait encore le plus grand nombre d'Autochtones "non-domestiqués". Sous ces lois, le Principal de n'importe quelle école pouvait recommander au Bureau des Eugéniques local quels individus de son tutorat devaient subir la stérilisation.

Toutes les précautions étaient prises pour que les actions gouvernementales de nettoyage ethnique ne s'ébruitent pas. **C'est pour cette raison que la stérilisation des Autochtones se faisait soigneusement sous le couvert de la loi (si la loi n'est pas violée, il n'y a pas de procès**. Et sans procès, il n'y a pas "l'événement" dont ont besoin les journaux pour produire l'article aboutissant au scandale). De même, le discours officiel concernant les écoles résidentielles, au cours des décennies successives du 20ème siècle, s'est toujours attaché à rappeler que le rôle de l'Etat vis à vis des Autochtones était celui de l'éducateur et que son attitude a toujours été globalement bienveillante. **Encore aujourd'hui, la plupart des Canadiens sont incapables de percer ce brouillard savamment entretenu au cours du temps, et n'incriminent pas particulièrement les écoles, mais pensent simplement que des erreurs éducatives ont été commises, ainsi que de trop nombreuses "bavures" de châtiment corporel voire de sévices sexuels, par des éléments incontrôlés**. Mais la notion d'un génocide récent sur leur sol leur est étrangère. Ainsi que l'écrivait Frank Pedley, superintendant des Affaires Indiennes dans une lettre à Clifford Sifton, Ministre de l'Intérieur, en 1904: "La politique du département est de ne pas interférer avec le travail d'une église, quelle qu'elle soit, sur une réserve indienne". (voir Fig. 42)

## Homicides

Comme nous l'avons dit, le meurtre était une pratique courante dans les écoles résidentielles, qu'elles soient catholiques ou protestantes, depuis le début de leur création. Plus de 20 pourcent des survivants d'écoles interviewés par l'auteur ou par d'autres personnes de son groupe de recherches disent avoir été témoins de meurtres ou avoir découvert des cadavres d'enfants dans l'école résidentielle; et 35 pourcent entendaient parler régulièrement de meurtres d'autres enfants. (2)

Ces témoignages décrivent des enfants battus ou affamés jusqu'à la mort, jetés par les fenêtres, étranglés, frappés puis jetés dans une chute fatale dans un escalier. Pour ce qui concerne les témoignages recueillis jusqu'ici, ces meurtres ont été commis dans au moins 9 des écoles résidentielles de Colombie Britannique, écoles dirigées par les Eglises Catholique, Anglicane et Unie. Dans plus de 90% des cas, les meurtriers sont les membres du personnel de l'école, des 10% restants étant le fait de collaborateurs natifs, "recrutés" en quelque sorte parmi les enfants Indiens. (3)

Bill Seward, un survivant de Kuper Island, CB, a livré à l'auteur son témoignage du meurtre de sa sœur Maggie à l'automne 1998, et l'a répété à l'antenne de la CTV en avril 2002. Seward déclare:

"Le nom de ma sœur était Maggie et elle avait six ans. Elle a été tuée dans cette école par une religieuse - poussée dehors par la fenêtre - et elle est morte. Mais rien n'a jamais pu être fait à ce sujet. Nous n'avons jamais pu prendre un avocat ni rien de ce genre. Il ont complètement étouffé tout ça" (4) (Description d'autres meurtres à l'école de Kuper Island, voir Fig. 43)

Diane Harris, qui travaille au service de santé de la communauté pour le Conseil de Bande des Chemainus près de Duncan, Colombie Britannique, confirma en 1998 l'existence de nombreux meurtres à Kuper Island, en ces termes:

"On entendait tout le temps parler d'histoires à propos de tous ces enfants qui étaient tués à Kuper Island. Il y avait une fosse d'enterrement pour les bébés des prêtres et des filles juste au sud de l'école, avant que ce soit exhumé (pour faire disparaître les restes) par les prêtres quand l'école a fermé en 1973. Les religieuses avortaient les bébés et quelques fois achevaient les mères."

Il y avait beaucoup de disparitions. Ma mère, qui a 83 ans maintenant, a vu un prêtre tirer une fille par les cheveux et la jeter dans l'escalier, et la fille est morte. Les filles étaient violées et tuées, et ensuite enterrées sous les planchers. Nous avons demandé aux RCMP d'ici d'exhumer cet endroit et de rechercher les restes mais ils ont refusé, c'était en 1996. C'est la norme ici d'étouffer ça comme ça."

"Les enfants étaient couchés ensemble avec les enfants malades de tuberculose dans l'infirmerie. C'était la procédure standard. Nous avons rapporté 35 meurtres d'enfants tués sur le coup dans une période de 7 ans." (5)

Voici l'histoire d'un autre meurtre, celui de Richard Thomas, un adolescent de la tribu Halalt, près de Duncan en Colombie Britannique. Sa sœur survivante, Bely Breber, a décrit ainsi les faits en juin 1998 au tribunal de l'IHRAAM de Vancouver:

"Mon frère, Richard Thomas, a été assassiné à l'école de Kuper Island en 1964. Il a été tué par le Principal Dunlop et par un prêtre, Terry MacNamara, parce qu'il connaissait tout de cette horreur qui se passait ici et parce que son intention était de "tout dire" dès la fin de son séjour dans cette école. Il m'a parlé de ça par téléphone le jour précédant sa mort, mais le téléphone était à côté du bureau du Principal, et Dunlop a dû l'entendre, car le jour

suivant, Richard était trouvé mort, pendu dans le gymnase de l'école. Pourquoi se serait-il suicidé alors qu'il était sur le point de quitter cet enfer?

"Puis le prêtre, Terry MacNamara, a amené chaque enfant de l'école voir le corps de Richard encore pendu, et leur a dit: C'est ce qu'il vous arrivera si vous dites quoi que ce soit". MacNamara vit à Prince Rupert, maintenant.

"Les gens ne peuvent agir comme ça que quand ils sont protégés. Les Mounties (RCMP - Royal Canadian Mounted Police) ont toujours refusé d'enquêter sur la mort de Richard. L'évêque Remi de Roo a blanchi toute cette affaire et nous a vraiment menacé de ne pas chercher plus loin concernant son décès. La RCMP ne nous permet même pas de parler à des témoins comme Gerry Thomas, celui qui a trouvé le corps de Richard.

"C'est comme ça que sont étouffées les histoires d'assassinats, ils protègent tous les meurtriers. Pourquoi Richard se serait-il tué la veille de son départ de cet endroit qu'il haïssait? Il avait tout à vivre, il était tellement excité de partir de là.

"Vous pourriez remplir un livre des noms des enfants qui sont morts ici. Mais qui s'en souvient encore? C'est comme s'ils n'avaient jamais existé." (6)

Harriett Nahanee, qui a été incarcérée dans l'école résidentielle de Port Alberni à l'âge de 10 ans, se souvient du meurtre d'une petite fille nommée Maisie Shaw le jour de Noël 1946:

"J'étais en bas des escaliers du sous-sol... Je l'ai entendue pleurer, elle cherchait sa mère. J'ai entendu Caldwell, le Principal, hurler après le surveillant général pour avoir laissé l'enfant aller se promener dans la cage d'escalier. Je l'ai entendu lui donner un coup et elle est tombée dans l'escalier. Je suis ensuite allée voir - ses yeux étaient grand ouverts, elle ne bougeait pas. Ils n'ont même pas descendu l'escalier. Je ne l'ai jamais revue par la suite." (7) (voir article du Vancouver Sun, Fig. 20. Voir plan de l'endroit où Maisie a été tuée, Fig. 45 ('A' est l'endroit où elle a été tuée et 'B' est l'endroit où son corps et celui d'autres enfants étaient entreposés dans les caves de l'école d'Alberni. Fig 46: photo de l'école et du Principal Alfred Caldwell)

Après qu'Harriett ait raconté cette histoire au Vancouver Sun et que l'article ait été publié le 18 décembre 1995, la RCMP travailla activement à produire un certificat de décès mentionnant une « crise cardiaque » cause de la mort de Maisie (certificat dont la validité résiste mal à l'examen). Le fait qu'ils avaient à l'époque raconté à la famille de Maisie qu'elle avait été "heurtée par un train" ne les a pas gênés outre mesure. Ce soi-disant certificat de décès (voir Fig. 47) prétend aussi que Maisie fut enterrée au cimetière Indien Tseshaht, par les pompes funèbres Stevens Funeral Home de Port Alberni. Mais aucun de ces deux services ne possède de dossier concernant Maisie Shaw (voir Annexe V pour plus de détails sur la mort de Maisie et sur le faux certificat de décès).

Les efforts de la RCMP pour cacher la vérité sur le meurtre de Maisie par Alfred Caldwell illustrent bien la manière dont disparaissaient les corps des enfants des écoles résidentielles: ils étaient transportés en secret en direction de fosses communes après être passés par un hôpital local où des faux certificats de décès étaient délivrés. Selon les témoins qui ont parlé au tribunal de l'IHRAAM, cinq de ces organismes d'évacuation de corps d'enfants étaient l'hôpital St. Paul à Vancouver, l'hôpital Indien de Nanaimo, le "West Coast General Hospital" de Port Alberni, le "R.W. Large Hospital" de Bella Bella, Colombie Britannique, et l'hôpital Charles Camsell d'Edmonton, Alberta.

En un sens, de telles précautions n'étaient pas vraiment nécessaires, sachant que les disparitions d'enfants étaient tout à fait facilitées, avec l'aide et la complaisance des hôpitaux et des coroners (professionnels des pompes funèbres). Selon Audrey Rivers de la Nation Squamish de North Vancouver, un jeune adolescent nommé Edmonds avait été battu à mort par la Sœur Lucienne Trudeau, une religieuse du Couvent de l'Enfant Jésus de North Vancouver (institution catholique) au printemps 1951. Audrey et trois écoliers transportèrent le corps dans une voiture après le meurtre. Le corps fut emmené à l'hôpital St. Paul à Vancouver (également une institution catholique) et un certificat de décès pour cause de pneumonie fut produit. Le corps fut déposé à l'hôpital et ne fut plus jamais revu. (8)

Une histoire semblable fut racontée par l'ancien d'Ahousat Archie Frank, qui a fait sa déclaration au Vancouver Sun quelques jours après celle de Harriett Nhanee, à propos d'un second meurtre commis par le Principal Alfred Caldwell, en 1938. Archie, maintenant décédé, a témoigné de la mort de son camarade d'école Albert Gray à l'école résidentielle d'Ahousat de l'Eglise Unie, suite aux coups reçus venant de Caldwell, après qu'on l'ait surpris à prendre une prune dans un bocal.

"Le jour après qu'il ait été si affreusement fouetté, il ne pouvait pas sortir du lit. Les blessures dues aux coups de fouet étaient profondes de plus d'un centimètre. Ses reins ont lâché, il ne pouvait plus retenir son eau. Mais ils ne l'ont pas emmené chez un docteur. Je pense qu'ils ne tenaient pas à révéler l'étendue de ses blessures. Il a été fouetté à mort, juste pour avoir volé une prune, Caldwell l'a battu jusqu'à la mort. "Beat the shit right out of him" (intraduisible)." (9) (voir cet article, Fig. 21)

Des corps d'enfants morts étaient souvent trouvés dans les terrains avoisinant les écoles résidentielles ou les hôpitaux voisins. Harry Wilson de Bella Bella, Colombie Britannique, trouva une petite fille morte hors de l'école résidentielle d'Alberni, lorsqu'il y était interné en 1967, et il fut à son tour victimisé, pour avoir rapporté les faits.

Dans une interview de 1997, Harry Wilson raconte:

"En 1967, j'ai découvert un cadavre derrière le Hall Caldwell à l'école. Deux enfants de la réserve Tseshah et moi-même avons trouvé une jeune fille, d'environ 16 ans, couchée morte, complètement nue et couverte de sang. Il y avait du sang partout. J'ai couru et l'ai dit à Mr Andrews (le Principal de l'école résidentielle d'Alberni) et il m'a dit qu'il appelait la RCMP. Mais je ne les ai pas vu se montrer et le corps de la fille a disparu. Ils l'ont juste enlevée de là et c'est tout. Et la RCMP ne m'a jamais questionnée, ni moi ni les autres qui l'avions trouvée.

"Deux mois plus tard environ, après avoir parlé à Andrews de ce cadavre, j'ai été emmené à Nanaimo et laissé à l'hôpital pendant trois mois... J'ai été envoyé là après que la RCMP ait parlé à ma famille. Les Mounties m'avaient mis là et j'étais sanglé dans un lit. Je suis resté là comme ça pendant des mois et ils ont dû me donner des drogues parce que je ne peux plus me souvenir de rien." (10)

Malheureusement, les persécutions sur Harry Wilson ne s'arrêtèrent pas à son enfance. Lorsque Harry voulut parler de cette fille morte qu'il avait trouvée, lors d'un forum public de Port Alberni, en mars 1998, il fut menacé par deux membres du conseil tribal de Nuu-Chah-Nulth, Ron Hamilton et Charlie Thompson, et fut réduit au silence (voir la déclaration de Harry Wilson sur cet incident, Fig. 49 et la lettre de la IHRAAM qui en prend acte, Fig. 50). De plus, de connivence, selon toute apparence, avec le gouvernement et l'Eglise Unie, le propre avocat de Harry, David Patterson, refusa d'intégrer dans sa déclaration judiciaire la déclaration de Harry concernant la mort de cette petite fille. Ceci se passait en

1997, à l'époque où Harry poursuivait l'Eglise Unie pour les tortures dont il avait été victime au sein de l'école (11).

Le cousin de Harry, Dennis Tallio de la nation Hesquait de Bella Bella, découvrit également le cadavre d'un enfant à l'école d'Alberni, en 1965.

"Nous avons même trouvé un cadavre à l'école. C'était à l'automne 1965. On jouait au football dans le champ derrière l'école et c'était tout recouvert par des grandes herbes. Le ballon a été envoyé dans les herbes, et alors en allant dans ces herbes je suis tombé sur les restes d'un corps de peut-être trois pieds (90cm) de long. Il était décomposé et je pouvais voir une grande partie du squelette.

"J'ai couru vers l'école et ensuite on a appelé les RCMP d'une maison des environs, dans la réserve. Ils sont venus et ont emporté les restes du corps. J'ai entendu dire que c'était le corps d'une fille, de sept à neuf ans. L'autopsie a montré qu'elle avait été violée par quatre ou cinq hommes, en tout cas c'est ce que les flics ont dit.

"Après ça, les RCMP sont venus nous voir et nous ont dit de ne rien dire à personne sur ce qu'on avait trouvé dans le champ. J'ai trouvé que c'était bizarre. Pourquoi voulaient-ils qu'on garde le silence?" (12) (voir fig. 51 un plan décrivant l'endroit où furent trouvés les corps par Harry Wilson et Dennis Talio. Fig. 52: de gauche à droite, Kevin Annett (3ème), Dennis Tallio (4ème), Harry Wilson (6ème).

Hazel Joseph, qui était aussi à l'école d'Alberni, mais entre 1941 et 1950, décrit une "chambre froide" dans la cave, où les corps des enfants étaient conservés :

"J'ai compris de quoi il retournait quand j'ai vu qu'aucun autre enfant n'allait jamais marcher à un certain endroit de l'école derrière le bâtiment principal. Dans notre tradition, il ne faut jamais marcher sur une tombe. Cette place où ils ne voulaient pas marcher était juste au-dessus d'un tunnel souterrain joignant les dortoirs avec Caldwell Hall. On nous avait dit de ne jamais descendre là, mais une des filles plus âgées m'avait dit qu'elle avait vu des corps d'enfants en bas dans une chambre froide, un jour, lorsqu'elle faisait du nettoyage à l'extérieur." (13)

Une femme aborigène qui préfère garder l'anonymat a contacté l'auteur en 2001 et a confirmé l'existence d'une chambre mortuaire souterraine sur le site de l'ancienne école résidentielle d'Alberni, qui se trouve sur les terres maintenant occupées par le Conseil Tribal (fondé par l'Etat) Nuu-Chah-Nulth. Cette chambre souterraine a causé un effondrement de terrain au cours des années 90.

"Vers 1992, une partie du sol à côté de l'ancienne école résidentielle d'Alberni s'est soudain écroulée en révélant une grande chambre souterraine. Une odeur terrible s'en dégageait et on avait un sentiment très étrange aux abords de ce trou. Personne ne voulait s'en approcher. Le concierge qui travaillait à cette époque a entouré l'endroit de barrières et a comblé le trou rapidement, et il était bien évident que le conseil tribal essayait de cacher quelque chose. Ensuite, ils ont complètement bitumé la place.

"Ma grand-mère m'a parlé, avant de mourir, de tous les enfants enterrés derrière l'école d'Alberni, dans les collines. Elle m'a dit qu'elle avait vu un petit garçon battu à mort à l'école, mais elle était trop terrifiée par ce qu'il pouvait lui arriver à elle pour pouvoir en parler. On entend souvent des histoires de résidents d'ici à propos des enfants enterrés à côté de l'école d'Alberni. Ce doit être ce qui a été découvert le jour de l'effondrement de terrain." (14) (Voir photos de ces sites Fig. 53. Photo du

haut: les collines où, d'après ce que disent les gens de la région, les enfants étaient enterrés. Photo du bas: l'endroit, aujourd'hui bitumé, de l'effondrement de terrain révélant la chambre mortuaire)

Irene Starr de la Nation Hesquait était à l'école d'Alberni entre 1952 et 1961, et parle de filles tombant enceintes, et auxquelles on retirait ensuite leurs bébés.

"Beaucoup de filles tombaient enceintes après être passées par l'école d'Alberni. Les pères, c'étaient les types qui travaillaient ici. On n'a jamais su ce qui arrivait aux bébés. Les filles enceintes étaient emmenées à l'hôpital d'Alberni (West Coast General hospital) et ensuite elles revenaient sans leurs bébés. Je les entendais pleurer tout le temps: "Où est mon bébé? Qu'est-ce qu'ils ont fait de mon bébé?"

"Le personnel de l'école tuait probablement presque tous les bébés car ils étaient leurs pères. Ils n'étaient pas seulement des sadiques, c'étaient aussi des meurtriers. Et ils étaient payés pour faire ça." (15)

Andrea Thomas, élève de cette école dans les années 50, confirme ce qui dit Irene :

"Une fille qui était enceinte quand j'étais à Alberni a été emmenée au milieu de la nuit. Elle est revenue quelques jours plus tard sans bébé et elle pleurait pendant des nuits en disant "Où est mon bébé? Qu'est-ce qu'ils ont fait de mon bébé?" - J'ai posé la question à Mrs. Fraile, une intendante, à propos de ce bébé et elle était outrée, elle m'a hurlé dessus en me disant : "Si tu parles de ce bébé encore une fois, tu le regretteras". (16)

Ethel Wilson de Bella Bella, maintenant décédée, a raconté à l'IHRAAM comment, vers la fin des années 60, elle vit "des rangées et des rangées de minuscules squelettes" dans les fondations de l'ancienne école résidentielle Anglicane de St. Michael, à Alert Bay, en Colombie Britannique.

"Il y en avait plusieurs rangées, tous alignés bien droits comme si c'était un grand cimetière. C'était à la fin des années 60 quand ils ont démolé une ancienne aile du bâtiment de St. Mike et j'ai pu voir des rangées et des rangées de squelettes minuscules, dans le mur de l'école. Aucun d'entre eux n'était bien vieux, au vu de leur taille, peut-être trois pieds de long, et beaucoup étaient plus petits que ça. Pourquoi tant d'enfants auraient été enterrés de cette façon si quelqu'un n'avait pas eu quelque chose à cacher?" (17)

Une étudiante de la même école, Vera Hunt de Bella Bella, confirme que des enfants étaient enterrés dans les fondations de l'école de St. Michael et que les jeunes filles enceintes étaient même tuées.

"J'ai entendu beaucoup d'histoires de corps de bébés trouvés enterrés près de l'école résidentielle de St. Michael à Alert Bay. X<sup>3</sup> de Campbell River en sait beaucoup plus là-dessus... Les filles mises enceintes étaient éliminées de l'école immédiatement. Certaines d'entre elles ont même été trouvées mortes dans le domaine de l'école d'Alberni et tout le monde savait qu'elles étaient tuées pour qu'il n'y ait pas de scandale. Aucune d'entre nous ne pouvait jamais quitter l'école et nous ne pouvions pas approcher des garçons - on n'aurait même pas pu leur prendre la main. Alors les pères sont donc parmi le personnel ou alors ils proviennent de l'extérieur." (18)

Les hôpitaux des environs rendaient aussi des services mortuaires aux écoles résidentielles pour les évacuations des corps. Déclaration de Hazel Joseph :

"Ma cousine Doris de Port Renfrew a été stérilisée à l'hôpital Indien de Nanaimo vers la fin des années 60, à l'époque où ils faisaient toutes ces expériences bizarres sur des femmes et sur leurs enfants. Les gens étaient gardés là pendant des années. Alors il y a beaucoup de gens qui étaient là qui savaient ce qui se passait et ils ont dit à Doris des tas de choses. Mais de toute façon, quand Doris y était, elle a vu les corps de petits enfants rapportés sur un chariot pendant la nuit et entreposés dans une pièce réservée pour ça derrière la salle des femmes. C'était une chose habituelle." (10)

Doug Wilson, un Ancien Haida interné à l'école résidentielle de l'Eglise Unie d'Edmonton (Alberta) puis à l'hôpital voisin Charles Camsell vers la fin des années 50, était au courant de tous les détails de ces pratiques d'enterrement. Pour cela, il a reçu un traitement d'électrochocs, le but étant d'effacer ces souvenirs de sa mémoire. Il s'adresse ici à l'auteur:

"Je ne pouvais même pas me rappeler comment on dit "mère" dans mon propre langage, pendant si longtemps. Cela m'a vraiment affecté, de ne pas pouvoir me souvenir de quelque chose d'aussi élémentaire. Ensuite j'ai lu quelque chose dans un livre de vous sur des enfants à qui on donnait des électrochocs, et alors quelque chose a lâché prise en moi et j'ai commencé à me rappeler de certaines choses.

"Maintenant je me rappelle : je devais transporter tous ces petits corps hors de l'école d'Edmonton et de l'hôpital, jour après jour. Tellement de petits corps. On les enterrait près de l'école où personne ne viendrait jamais les chercher. Ils voulaient que ça soit fait en secret, et ensuite on a dû tous aller à l'hôpital Charles Camsell pour y recevoir le traitement d'électrochocs. Je suppose que c'est pour qu'on ne se souvienne pas qu'on nous faisait enterrer ces enfants" (20)

Dennis Charlie, 70 ans, un Natif Cowichan de Duncan, Colombie Britannique, se souvient d'enterrements en masse à l'école Catholique de Kuper Island lorsqu'il y était incarcéré. Il se rappelle aussi le meurtre de son frère John par un prêtre de cette école.

"Les enfants mouraient comme des mouches à Kuper Island et il n'y avait pas assez de place à l'hôpital local, ni ailleurs, alors ils ont commencé à enterrer les enfants juste à côté de l'école. Il y avait des floppées de tombes non signalées tout près de l'école. C'était celles des enfants qui avaient été tués par les prêtres. Je le sais parce que c'est ce qui est arrivé à mon frère John. Il a été frappé à la tête par une chaîne métallique par un des prêtres et il a été laissé pour mort sur le sol. Rien n'a été fait pour lui, de sorte que le prêtre n'ait pas d'ennuis. Ils l'ont juste tué et ils ont dit à nos parents qu'il était mort accidentellement. Ensuite ils l'ont mis dans un de ces terrains d'enterrement. Il m'ont dit qu'il m'arriverait la même chose si j'en parlais à qui que ce soit." (21)

Arnold Sylvester, un autre ancien élève de Kuper Island, confirme les dires de Dennis au sujet des enterrements de masse près de l'école:

"Les prêtres ont exhumé les sites d'enterrement à côté de l'école, dans la panique, vers 1972, lorsque l'école a fermé. Personne n'était autorisé à les observer en train de déterrer les corps. Je pense que c'est parce qu'il s'agissait d'une fosse secrète où les corps des filles enceintes étaient enterrés. Certaines des filles tombaient enceintes des prêtres et elles étaient tuées à cause de la menace qu'elles représentaient, si elles parlaient. Elles étaient parfois enlevées et elles disparaissaient, simplement. Nous n'avions pas le droit d'en parler." (22)

Les nations autochtones de la côte Ouest du Canada n'étaient pas les seules à souffrir de ces meurtres et de

<sup>3</sup> Son nom ne peut pas être publié

ces disparitions en écoles résidentielles. Des récits d'homicides identiques, qui se passaient vers l'intérieur et le Sud de la Colombie Britannique, sont rapportés par des témoins natifs, parmi les bandes Indiennes Osoyoos et Naramata.

Virginia Baptiste était une survivante de l'école résidentielle de Cranbrook, dirigée par l'Eglise Catholique Romaine. Jusqu'à sa mort survenue soudainement et inexplicablement en 2003, Virginia était à la tête de la lutte pour obtenir l'aveu des responsabilités de l'Eglise et de l'Etat concernant les crimes dans le sud de la Colombie Britannique. (voir Fig. 54)

"Mon frère Bugs a renoncé à la vie, il y a quelques années, car il ne pouvait plus composer avec ses souvenirs et ses cauchemars de l'école de Cranbrook. Lui et d'autres gars devaient régulièrement s'aligner en rang devant un prêtre, Frère MacDonald, qui leur appliquait à chacun une décharge électrique au pénis à l'aide d'un équipement pour clôture électrique. Lorsque Bugs est mort, j'ai compris que j'avais un travail à faire.

"Les enfants entraient dans cette école et n'en ressortaient jamais. C'était une sentence de mort d'être envoyé ici. Je connais beaucoup d'enfants qui étaient tués à l'école de Cranbrook et enterrés en bordure de la ville, dans une grande fosse ne contenant que des Indiens. On appelait l'endroit la "colline de la botte". Mais lorsqu'on a commencé à parler de notre poursuite judiciaire contre l'Eglise Catholique, devinez ce qui s'est passé? La Ville de Cranbrook a exhumé la fosse et a construit un terrain de golf sur l'endroit.

"Tout le monde par ici sait très bien tout ça à propos des petits corps enterrés ici, pour la plupart des enfants de l'école résidentielle. Ce n'est pas nouveau. Il y en avait déjà tellement parmi nous qui étaient morts de tuberculose, qu'est-ce que ça pouvait bien foutre, une poignée d'Indiens morts de plus?

Helene Armstrong de la Nation Indienne Osoyoos près de Penticton, Colombie Britannique, était également interne de l'école de Cranbrook, comme Virginia, à la fin des années 50. Mais elle parle de gens mourant en masse bien avant l'ouverture des écoles résidentielles, car ils étaient la cible de chasseurs de primes engagés par, à la fois le gouvernement et les compagnies d'exploitations des mines d'or pour dépeupler les nations natives dans toute la région intérieure sud de la Colombie Britannique.

"Vous n'avez qu'à discuter avec les Doukhobours d'ici et ils vous diront comment eux et les autres Blancs ont eu notre terre au début des années 1900. Ils m'ont dit que l'Agent Indien avait dit à leurs grands-parents que s'ils apportaient beaucoup de doigts coupés d'Indiens Naramata et Osoyoos, ils auraient le titre de propriété de la terre aux alentours de 1910.

"Mais ça a continué après ça. Quelques compagnies californiennes de mines d'or ont engagé des chasseurs de primes pour empoisonner et tuer nos anciens et nos chefs, vers 1925 ou 1930. Nous étions terrorisés et chassés de nos terres, surtout autour de Nelson, où vous ne trouverez jamais un Indien aujourd'hui. C'était le centre de notre culture, une grande ville de milliers de gens de notre peuple, avant que ne viennent les Blancs. Maintenant il n'y a personne, à part les Blancs.

"L'un de ces chasseurs de primes conservait un agenda de ce qu'il faisait, comment ils invitaient nos anciens à un dîner, où ils les empoisonnaient, et après, jetaient leurs corps dans des fosses communes de la région de Arrow Lakes, à l'Est. Cet agenda est toujours quelque part par ici parce que les chefs des Doukhobours disent qu'ils l'ont vu. Naturellement, ils ne veulent pas qu'il soit publié, ça ferait très mauvaise impression.

"Il y a des milliers de corps entre ici et Nelson, plus que vous ne pourriez en compter. Quand les enfants ont commencé à mourir dans l'école résidentielle, les fosses étaient déjà ouvertes pour les y accueillir." (24) (voir la section Témoignages dans cet ouvrage : interview avec Hélène Armstrong et Virginia Baptiste)

Annie et Pierre Kruger sont aussi membres de la bande Osoyoos de Penticton, et ils ont vu l'emplacement des fosses mortuaires. Lorsque l'auteur leur rendit visite à l'automne 2002, les Kurgers entourèrent au crayon plus de 20 emplacements sur une carte de la Colombie Britannique du Sud. Ils affirment qu'à ces emplacements se trouvent des charniers contenant les corps de milliers de personnes de leur peuple, en partant de date récente et en remontant, jusqu'au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle. Commentaire de Pierre :

"Je ne suis pas apprécié dans cette réserve parce que je n'arrête pas de poser des questions. Pas seulement pour savoir comment notre argent est dépensé, mais aussi pour savoir ce qui est arrivé à nos ancêtres et à tous les enfants de l'école résidentielle. On m'a fait quitter la route quand je conduisais, on m'a tabassé, et j'ai été mis à l'écart parce que je m'occupais de tout ça.

"J'ai appris plein de choses auprès des anciens, des choses que personne d'autre ne sait. Pour une raison quelconque, j'étais là lorsqu'ils ont engagé un archéologue pour creuser autour d'Arrow Lakes, pour trouver des fosses d'enterrement des gens de notre peuple. Il a trouvé une grande tombe, peut-être de 30 mètres de long. Il a dit qu'il devait y avoir les restes de 20.000 personnes là-dedans.

« Ce que je veux dire au monde à propos de ça, c'est que nous avons fait confiance au gouvernement et ça a été notre erreur. En 1992, nous nous sommes rendus au "Heritage Conservation People" à Victoria et nous leur avons parlé des charniers que nous avons trouvés. Nous leur avons dit que nous voulions que les restes soient rapportés chez nous et qu'ils aient une sépulture décente. Nous avons rencontré des membres du gouvernement un vendredi de l'été 1992, et, devinez quelles étaient les nouvelles, le dimanche suivant? Ils avaient envoyé des pelleteuses et des bulldozers et avaient éventré tout le site, en détruisant tout. Bien sûr, ils voulaient nettoyer toutes traces de preuves, pour de bon. Ça fait réfléchir, des choses comme ça. (25) »

Des histoires du même genre ont été répétées à l'auteur lors de cercles de guérison (healing circles) ou de discours dans des communautés natives dans presque chaque province du Canada, depuis 1995. Nous terminerons par l'histoire d'une vision qu'un ancien Anishinabe nommé Louis Daniels dit avoir eue :

"Je suis allé à l'école résidentielle de l'Eglise Unie à Brandon, et je voyais tout le temps des enterrements d'enfants. Tous, on savait très bien que la moitié ou plus des enfants devait mourir chaque année. J'ai la certitude qu'ils voulaient anéantir tout le peuple Ojibway car j'ai eu une vision un jour, j'avais 14 ans, et dans cette vision je me suis retrouvé dans une réunion, dans un bâtiment du gouvernement où j'ai reconnu Lester Pearson et le Premier Ministre de cette époque, de la fin des années 40. Ils étaient assis là et discutaient de la manière de faire disparaître tous les Ojebways. Je les entendais aussi clairement que je vous entends maintenant." (26)

### **Exposition volontaire aux maladies**

"On m'a forcée à dormir dans un lit où il y avait des enfants en train de mourir de tuberculose. C'était à l'école résidentielle de Christie autour de 1942. J'avais une fille de chaque côté, là et là ; mais je suis allée sous le lit pour me tenir loin d'elles. Je me suis cachée en dessous pour

sauver ma vie. Ils essayaient de nous tuer tous avec la tuberculose." (27)

C'est ainsi que Mabel Sport, une femme de Nanaimo aujourd'hui âgée, décrit comment les religieuses catholiques de Meares Island essayaient de la faire mourir lorsqu'elle avait 8 ans, selon une pratique décrite par le Dr Bryce dès 1907 comme, dit-il, "une méthode apparemment habituelle dans chaque école [...] examinée". (28) (voir Fig. 55, photo de Mabel Sport avec son mari Willie, lui aussi exposé volontairement à la tuberculose à l'école résidentielle d'Alberni pendant les années 30)

Des histoires comme celle de Mabel ont souvent été répétées à l'auteur. Il apparaît que la méthode de dépeuplement par dissémination de germes avait particulièrement les faveurs de l'Etat et de l'Eglise. Cette méthode s'appliquait dans les écoles résidentielles mais pas seulement : on la retrouvait pareillement pratiquée dans les Hôpitaux Indiens et dans des établissements maquillés en sanatoriums où, selon le cas, soit les Aborigènes étaient infectés jusqu'à leur décès, soit ils étaient utilisés pour des expérimentations. (29)

Comme on l'a dit plus haut, la pratique d'infecter les Indiens avec la variole et d'autres maladies contagieuses a commencé dès 1740 au Canada, peut-être même avant. A l'époque où l'Etat mettait en place les écoles résidentielles, à la fin du 19ème siècle, la pratique de répandre des maladies parmi les peuples indigènes pour s'en débarrasser était une pratique standard au Canada (même si ce sujet est rarement abordé dans les cours d'histoire de ce pays).

En 1864, à Victoria, en Colombie Britannique, les fonctionnaires coloniaux distribuèrent des couvertures infectées de variole aux délégations Haida et Kwakiutl qui étaient venues dans la capitale pour négocier avec le nouveau gouvernement colonial de James Douglas, un responsable de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et promu Gouverneur depuis peu. Cette même année, des couvertures et vêtements porteurs des mêmes germes étaient aussi acheminés vers les villages très peuplés de la côte Ouest (village de Clo-ose par exemple, près de Port Renfrew).

Selon l'ex-résidente de Clo-ose et Ancienne Pacheedaht Harriett Nahanee,

"En 1861, le premier recensement de Clo-ose fait par les Blancs faisait état de 3400 personnes. En 1890, ils ne restait plus que 44 des nôtres. Plus de 98 pourcent étaient morts dans les couvertures variolées. Il en restait si peu que les missionnaires n'ont pu capturer que 5 ou 6 enfants pour les envoyer en école résidentielle à Port Alberni" (30).

Aujourd'hui, les Euro-Canadiens sont maintenus dans l'ignorance ou l'aveuglement concernant le travail accompli par le gouvernement et l'armée pour l'anéantissement des Aborigènes par les couvertures infectées. Dans les revues, manuels d'histoire canadiens, etc., il est expliqué pudiquement que "les Aborigènes ont contracté de nombreuses maladies au moment du contact avec les Européens". Pourtant, une réflexion médicale plus approfondie devrait nous laisser quelques doutes sur la vraisemblance d'épidémies décimant à ce point des populations entières, par simple "contact". (il existe de très nombreux exemples de distributions de couvertures infectées, au Canada et aux US, et pas seulement celui relativement connu du Général Geoffrey Amherst en 1763).

La même année, alors que la variole ravageait les nations aborigènes de l'île de Vancouver, et aussi parmi d'autres tribus telles que les Coast Salish dans les mainland

(région côtière du Sud de la Colombie Britannique incluant l'actuelle Vancouver), les décisions du Conseil de Victoria et de New Westminster aboutirent à l'exclusion de tous les Indiens vivant en ville, hors de leur village. L'ordre leur fut donc donné de retourner dans leurs villages. Cette décision eut lieu en 1864 et fut renouvelée en 1875, deux dates formant un pic de virulence épidémique dans ces communautés. C'est ici un exemple de rapprochement provoqué des populations malades et saines, pour favoriser la propagation de l'épidémie. (voir Fig. 56, copie de la Proclamation du Conseil de Ville de New Westminster en 1875). (Autre exemple: revoir dans la section précédente "Chronologie d'événements" l'entrée sur la date 1862-64)

### **Génocide médical**

La pratique assez similaire de renvoyer un enfant malade de tuberculose dans sa famille en bonne santé a été pratiquée régulièrement par les écoles résidentielles pendant des décennies. Des médecins missionnaires employés par l'Eglise ont refusé systématiquement d'hospitaliser des Indiens malades de tuberculose, les laissant retourner dans leur famille plutôt que de les isoler en quarantaine - ce qui était le protocole pour les non natifs. En 1922, le Dr. George Darby, un médecin missionnaire de l'Eglise Unie proche de Bella Bella en Colombie Britannique, nous laisse comprendre cette pratique dans une lettre adressée à un Agent Indien local:

"Vendredi dernier, j'ai inspecté la maison, j'y ai terminé mes examens et j'en ai convoqué quelques uns dans le village (Indien). J'ai trouvé un enfant en train de mourir de tuberculose pulmonaire et j'ai donné à la mère les indications nécessaires pour aider l'enfant.(31)

Un autre exemple de standard à deux vitesses basé sur la politique raciale, est dénoté par cette réflexion du Dr. Pitts qui travaillait aux Affaires Indiennes à Williams Lake, Colombie Britannique, en 1935:

"Mon père est Principal d'une école Indienne, et j'ai eu l'occasion de rencontrer des Principaux et responsables médicaux d'autres écoles. Je sais que l'attention que j'accorde à l'école de Lejac est aussi bonne sinon meilleure que dans toute autre école de la province. Pour ce qui concerne l'examen médical général dont vous parlez, ce n'est fait dans aucune autre école à ma connaissance... Le problème, pour ce que j'en sais, c'est que si j'applique sur eux les standards de santé qui sont appliqués aux enfants des écoles pour les Blancs, je devrais retirer 90% des enfants et il n'y aurait plus une seule école en fonctionnement" (soulignement de l'auteur). (32) (voir Fig. 57: copie de la lettre du Dr Pitts)

Ce commentaire désinvolte révèle bien la différence entre les standards de santé. La notion "être en bonne santé" n'est pas la même selon qu'on désigne un Euro-Canadien ou un Indien. Il est important d'avoir à l'esprit ce double standard de santé lorsqu'on veut interpréter des documents ou statistiques de l'époque concernant l'état de santé des populations canadiennes : un Indien à un certain stade de tuberculose est encore officiellement "en bonne santé" au regard de l'Etat ou de l'Eglise.

Ainsi les fonctionnaires des Affaires Indiennes présentent-ils la présence de tuberculose parmi les Aborigènes comme un phénomène normal et inévitable : "Il est presque impossible d'avoir des élèves qui n'aient pas les germes de la tuberculose..." C'est ce qu'écrivait le député et Superintendent des Affaires Indiennes en avril 1911 (voir Fig. 58); Duncan Campbell Scott lui-même déclarait l'année précédente que "si les écoles (résidentielles) doivent être maintenues, nous devons faire face au fait qu'un grand nombre d'élèves sera atteint de tuberculose ..." (voir Fig. 59).

Parallèlement, dans son rapport :« A National Crime » publié en 1920 après une étude en école résidentielle faite en 1907 - rapport qui lui valut d'être limogé -, le Dr. Bryce faisait valoir que le gouvernement ne dépensait que 10% (par rapport aux frais liés aux écoles résidentielles) dans la lutte contre la tuberculose, et que cette dépense était 34 fois plus élevée pour la prévention de cette maladie chez les citoyens canadiens.

Bryce conclut son rapport de 1920 en annonçant que 93 pour cent des enfants Indiens des écoles résidentielles souffrent de tuberculose. Et cette même année, l'école devint obligatoire pour tout enfant Indien âgé de plus de 7 ans. (33) (texte complet de « A National Crime en annexe »).

Autre exemple du refus officiel de s'occuper des questions de santé touchant les Natifs, cet extrait d'une déclaration de Arthur Meighen, le 8 juin 1920, en réponse à une question posée par le Parlement:

"Le Département de la Santé n'a aucun pouvoir pour ce qui est de prendre en compte des problèmes de santé des Indiens. Cela ne fait pas partie des lois sur lesquelles se fonde le statut du Département. Cet aspect a été à dessein laissé hors de propos dans ce texte de loi." (35)

Sous de telles conditions, il devenait tout naturel que les enfants soient mal nourris, logés dans des conditions insalubres, et que leurs maladies, en écoles résidentielles, soient ignorées ou mêmes empirées par mauvais traitement ou manque de soin jusqu'au décès. La tuberculose des Indiens ayant acquis officiellement ce caractère "inévitabile", un taux de mortalité très élevé pouvait toujours se justifier en toute impunité. (voir aussi commentaires de Duncan Campbell Scott, en 1910, Fig. 59).

C'est dans ce contexte de normalité et d'acceptation de la mortalité infantile que le père du Dr. Pitts que nous avons déjà cité, le Révérend F.W. Pitts de l'Eglise Unie du Canada, aussi Principal de l'école résidentielle d'Alberni pendant les années 30, put agir ainsi: en 1934, il exposa des enfants à de la nourriture infectée par la tuberculose et fit disparaître un groupe de huit garçons de cette manière, selon le témoignage de Willie Sport:

"Le Principal Pitts essayait de nous tuer tous. Je suis le seul gosse qui y ait réchappé parmi un groupe d'entre nous qui a reçu la tuberculose par Pitts. Il nous nourrissait avec cette nourriture empoisonnée pour nous tuer. Ce Principal voulait que je meure. Il avait reçu des ordres de nous nourrir avec cette nourriture contaminée à la tuberculose et je suis sûr que je suis le seul à avoir survécu, grâce à mon grand-père. Cette nourriture empoisonnée était étrange, une nourriture en boîte que je n'avais jamais vue avant. Après que j'aie mangé ça je suis tombé malade de la tuberculose. Deux de mes meilleurs amis du groupe que Pitts a infecté, James Thomas, un Nitinat et un garçon de Port Renfrew, sont morts une semaine après avoir mangé ça." (37)

Ce tableau d'une association familiale, celle du père - Révérend d'église faisant disparaître les enfants Indiens par voie infectieuse- et du fils médecin aux Affaires Indiennes blanchissant les dossiers à l'aide du double standard de santé, textes de loi à l'appui, est une bonne illustration du système de répartition du travail génocidaire entre l'Etat, la Médecine, l'Eglise, tous orientés sur le même objectif: régler de cette façon le "problème Indien".

Autre témoignage de l'Ancien de la tribu Chemainus, George Harris, de l'Ile de Vancouver, à propos d'infection d'enfants à l'école Catholique de Kuper Island:

"On était comme du jetable. Nos vies n'avaient aucune valeur. Si on tombait malade à l'école de Kuper Island on

était complètement ignorés, aucun soin, rien. Ma mère a même été forcée de dormir dans le même lit avec des enfants qui avaient la tuberculose. C'était courant. Les gens d'église essayaient de nous tuer tous, purement et simplement. Il y en a tant d'entre nous qui sont morts de la tuberculose et de la nourriture contaminée qu'on nous forçait à avaler dans les écoles. Tout leur était permis s'il s'agissait de tuer des Indiens." (38)

Ces pratiques n'étaient pas uniques aux écoles précédemment évoquées - Alberni et Kuper Island. Selon les archives de la Truth Commission, qui contiennent des centaines de déclarations similaires à celles que nous venons de lire, ces méthodes de contamination par proximité forcée (même lit) et nourriture infectée se pratiquaient aux écoles Catholiques de Sechelt, Kamloops, Mission, Williams Lake et Cranbrook, en Colombie Britannique, dans neuf autres écoles des Prairies et de l'Ontario, dans des écoles Anglicanes, Presbytériennes ou Unies d'Alert Bay, Ahousat, Coqualeetza, Prince Rupert, Port Simpson et Lytton, en Colombie Britannique, et cinq autres écoles dans l'Ouest (39).

Considérant un tel homicide, entrepris avec un tel zèle et pendant tant d'années avec le concours conjugué des entités les plus puissantes (Etat, Eglise et Santé), il faut considérer comme un véritable miracle que des Aborigènes soient aujourd'hui vivants au Canada, et qu'ils parviennent, malgré le traumatisme collectif subi, à redonner vie à leur culture, leur langue et leurs traditions.

## Notes

1. Dans Justice, Not Vengeance de Simon Wiesenthal (New York: Random House, 1973).
2. Statistiques basées sur des entretiens menés entre 1994 et juin 2005 avec 358 Aborigènes témoins de crimes commis dans des écoles résidentielles. Ces entretiens sont conservés dans les archives de la Truth Commission into Genocide et de l'IHRAAM.
3. Ibid.
4. D'un entretien avec Bill Seward diffusé sur le programme First Story, CTV, 27 avril 2002, et qu'on peut retrouver sur <http://canadiangenocide.nativeweb.org>
5. Déclaration de Diane Harris au Tribunal de l'IHRAAM, 13 juin 1998 (Archives de l'IHRAAM). Diane était présente au Tribunal avec un groupe de 6 survivants de l'école Catholique de Kuper Island.
6. Déclaration de Belvy Breber au Tribunal de l'IHRAAM, 13 juin 1998.
7. Déclaration de Harriett Nahanee à Kevin Annett, 15 décembre 1995. (Archives de la Truth Commission). Harriett fit une déclaration semblable au Vancouver Sun quelques jours plus tard, et y fut citée le 18 décembre 1995 sous le titre "Claim of Murder goes back to '40s".
8. Déclaration de Audrey Rivers à Kevin Annett, 22 janvier 1996. (Archives de la Truth Commission).
9. De l'article du 20 décembre 1995 du Vancouver Sun, "Beaten to death for theft of a prune" (battu à mort pour le vol d'une prune). Fin janvier 2000, ce témoin, Archie Frank, mourut soudainement, d'une mort inexplicable juste avant d'avoir pu participer à un film et à un entretien organisé par l'auteur.
10. Témoignage sous serment de Harry Wilson, 17 Septembre 1997, Vancouver (voir les Témoignages).
11. Du livre Love and Death in the Valley, de Kevin Annett.
12. Du témoignage sous serment de Dennis Tallio, 13 Octobre 1997, Vancouver (voir les Témoignages).
13. Déclaration de Hazel Joseph à Kevin Annett, 16 janvier 1998. (Archives de la Truth Commission)
14. Reçu par email, juin 2001 (Archives de la Truth Commission)
15. Témoignage sous serment de Irene Starr, 24 Octobre 1997, Vancouver (voir les Témoignages).

16. Déclaration de Andrea Thomas à Kevin Annett, 17 Octobre 1997. (Archives de la Truth Commission)
17. Déclaration sous serment de Ethel Wilson aux enquêteurs de l'IHRAAM en session à huis clos, 14 Juin 1998, Vancouver. Voir aussi un autre témoignage sous serment de Ethel le 25 août 1998 (voir les Témoignages).
18. Déclaration sous serment de Vera Hunt, 3 mars 1998. (voir les Témoignages)
19. Déclaration de Hazel Joseph, *ibid.*, 16 janvier 1998.
20. Entretien enregistré en vidéo avec Doug Wilson et Kevin Annett, 15 février 2004. (plage sonore disponible dans la page audio du site [www.hiddenfromhistory.org](http://www.hiddenfromhistory.org))
21. Entretien enregistré en vidéo avec Dennis Charlie et Kevin Annett, 17 août 1998, à Duncan, Colombie Britannique (Archives de la Truth Commission).
22. Déclaration de Arnold Sylvester à Kevin Annett, 17 août 1998, à Duncan, Colombie Britannique (Archives de la Truth Commission).
23. Entretien enregistré en vidéo avec Virginia Baptiste, Oliver, BC, August 9, 2002. (Archives de la Truth Commission)
24. Entretien enregistré en vidéo avec Helene Armstrong, à Oliver, Colombie Britannique, 9 août 2002. (Archives de la Truth Commission)
25. Entretien enregistré en vidéo avec Pierre Kruger, Penticton, Colombie Britannique, 5 mai 2004. (Archives de la Truth Commission).
26. Entretien enregistré en vidéo avec Louis Daniels, Winnipeg, Manitoba, 13 juin 2004 (Archives de la Truth Commission)
27. Déclaration de Mabel Sport à Kevin Annett, Port Alberni, Colombie Britannique, 28 mars 1998 (Archives IHRAAM).
28. Page 9 du livret *The Story of A National Crime – Record of the Health Conditions of the Indians of Canada from 1904 to 1921* par le Dr. P.H. Bryce (1920), voir annexes.
29. Ces hôpitaux d'expérimentation étaient localisés (entre autre) à Vancouver, Port Alberni, Nanaimo, Duncan, Bella Bella, Sardis et Victoria, en Colombie Britannique, à Edmonton, Ponoka et Red Deer, Alberta, à Brandon et Norway House, Manitoba, à l'hôpital Psychiatrique de Lakehead à Thunder Bay, Ontario, et au Allen Memorial Institute à Montréal, Québec.
30. De la déclaration de Harriett Nahanee à Kevin Annett, North Vancouver, 15 Décembre 1995. (Archives de la Truth Commission)
31. D'une lettre du Dr. George Darby à l'Agent Indien P.D. Ashbridge, 12 Octobre 1922. (RG 10 séries, R-7733).
32. Lettre de C. Pitts, M.D., à l'Agent Indien R.H. Moore, Vanderhoof, BC, datée du 12 octobre 1935. (RG 10 séries, DIA archives, R-7733).
33. Page 13 du livret *The Story of A National Crime – Record of the Health Conditions of the Indians of Canada from 1904 to 1921* par le Dr. P.H. Bryce (1920), voir annexes.
34. *Ibid.* ci-dessus, page 10
35. The Hansard Record, House of Commons, Ottawa, 8 juin 1920.
36. D'une lettre datée du 7 mars 1910 de Duncan Campbell Scott au Premier Ministre du Canada, en réponse au rapport du Dr. Peter Bryce sur le taux de mortalité en école résidentielle (RG 10 séries, DIA archives, Volume 3957, File 140, 754- 1)
37. Déclaration sous serment de Willie Sport, 28 mars 1998, Port Alberni, BC (Archives IHRAAM). Comme le témoin Archie Frank, Willie Sport est aussi mort de façon inexplicable fin janvier 2000, juste avant d'avoir pu raconter son histoire dans le film prévu par l'auteur.
38. Déclaration de George Harris au Tribunal de l'IHRAAM, 13 juin 1998, Vancouver, BC (Archives IHRAAM).
39. Cette liste n'est ni complète ni exhaustive et n'inclut pas les hôpitaux et autres dispensaires où des pratiques identiques de contamination étaient exercées contre les personnes autochtones.

## ARTICLE II (b) de la Convention : "Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe"

*"On nous a tous rasés la tête à l'arrivée de l'école résidentielle ce matin-là, tous jusqu'au dernier. Trois cents petites têtes chauves. Et on a tous été battus et violés. Essayez donc de trouver quelqu'un qui a été à l'école d'Alberni et à qui ce n'est pas arrivé."*

Harriett Nahanee, survivante de l'école résidentielle d'Alberni, 1945-50

*"Ils nous donnaient de la nourriture avec des asticots dedans. Et tous nous mangions avec les vers parce qu'ils nous avaient transformé en petits soldats, entraînés à obéir aux ordres. Ils m'ont très vite vraiment bien lavé le cerveau avec cette violence constante. J'avais oublié mon propre langage. J'avais même oublié qui j'étais."*

Ed Martin, survivant, école résidentielle d'Alert Bay, 1938-1944

La litanie des tortures mentales et physiques enregistrée dans la mémoire des survivants des écoles résidentielles est si vaste et si continue que cela représente un défi à qui voudra répertorier ces crimes en catégories bien classées. Ces conditions inhumaines étaient une norme dans la plupart des écoles, et étaient nécessaires au but poursuivi - briser et détruire l'identité et la volonté des enfants - et futurs adultes en cas de survie - par le traumatisme quotidien, rituel, au moyen de la violence permanente, incluant fouets, gourdins, lanières de cuir, terreur, viol et, forme ultime de violence, meurtre incontrôlé frappant au hasard.

### **Séparation brutale comme traumatisme préparatoire**

Avant d'aborder la question de l'utilisation de la violence dans les écoles résidentielles comme outil de destruction de l'individu, il faut comprendre que le processus d'enlèvement et de transport des enfants autochtones loin de leurs foyers était en lui-même un acte de traumatisme préparatoire aussi destructeur que la violence institutionnelle qui attendait les futurs pensionnaires.

L'arrachement des enfants autochtones de leurs villages se pratiquait systématiquement de manière aussi brutale que soudaine par les officiers de la RCMP, les agents Indiens et le clergé, tous agissant à l'unisson pour cette même cause. L'acte d'enlèvement et ses modalités étaient orchestrés par la législation gouvernementale, au travers de la 'Loi des Indiens' qui donnait plein pouvoir aux fonctionnaires quant aux moyens employés, leur donnant toute latitude pour procéder aux enlèvements "par la force quelle qu'elle soit si c'est nécessaire". (1)

Voici la description de Doris Patterson (pseudonyme) :

"La vedette armée de la RCMP apparut à proximité du village avant l'aube. Nous entendîmes un coup de sifflet et les Mounties<sup>4</sup> commencèrent à courir dans le village et à enfoncer les portes. Ils étaient conduits par un prêtre, qui désignait les maisons à ouvrir et hurlait des ordres comme s'il était le chef. J'ai vu des hommes étendus, mis KO par les Mounties quand ils essayaient de retenir leurs enfants. J'ai vu des enfants arrachés des bras de leur mère qui criait et pleurait. Les Mounties prirent tous les enfants du village, sauf moi : je m'étais cachée sous un tas de bois avec ma mère. Après cela, j'étais le seul enfant de tout le village." (2)

<sup>4</sup> RCMP (Royal Canadian Mounted Police)

A leur arrivée à l'école résidentielle, les enfants subissaient immédiatement le traitement standard de dégradation : les cheveux étaient rasés, on leur assignait un numéro, on les déshabillait et leur corps tout entier était recouvert de DDT. Les membres du personnel avaient l'obligation d'infliger régulièrement humiliations et violences physiques aux enfants. Bien évidemment, si des membres du personnel marquaient des réticences devant ces procédés, ils étaient éjectés du système. Voici l'histoire de Marion McFarland, un professeur qui faisait partie de l'équipe de l'école d'Alberni de 1962 à 1963:

"J'ai été licenciée pour avoir voulu arrêter une surveillante en train de battre à mort une petite Indienne. Cette femme frappait à toute volée la petite fille avec un pied de piano en bois, elle la mettait en pièces, pour ainsi dire. Il y avait du sang partout. Alors j'ai attrapé la femme et lui en ai flanqué un bon coup. Ça a sauvé la vie de la petite. Mais après John Andrews (Principal d'Alberni) m'a fait comparaître dans son bureau et m'a mise à la porte pour ça. Je lui ai demandé pourquoi c'était moi qui était mise dehors, et pas la surveillante qui battait la petite d'une manière insensée. Andrews a répondu: "Tout ce qui aurait pu arriver à cette petite Squaw aurait été mieux que la perte de notre employée (nom de la surveillante) car elle joue de l'orgue dans l'église le dimanche". Ça m'a appris quelle valeur on donnait à la vie des gosses dans cet endroit." (3) (voir Fig. C11, article "Memories of abuse bring tears at SFU Conference" dans la Documentation Additionnelle )

### **Usage de la terreur**

Le régime de la terreur infligée aux enfants était la routine en école résidentielle. Harry Lucas de la Nation Nuu-Chah-Nulth de Port Alberni a été interné à l'école résidentielle Catholique Christie à Meares Island, Colombie Britannique lorsqu'il avait six ans, et a réussi à survivre aux tortures subies:

"Les religieuses allaient me chercher et me préparaient pour les prêtres. Pour un usage sexuel, vous comprenez. Ça a duré pendant des mois. Elles m'habillaient avec des vêtements de filles et m'enfonçaient un bâton fait d'un manche de balai à l'intérieur de l'anus. Ensuite on me faisait passer de prêtre en prêtre.

"Je n'ai jamais dit un mot ou une plainte, mais pour être sûr que je me tiendrais tranquille, les religieuses m'ont mise dans une baignoire d'eau chaude et y ont jeté des serpents vivants. C'était terrible. Les serpents grimpaient sur moi de tous les côtés pour éviter la noyade, sur mes bras, sur mon visage. Ensuite les religieuses aidées de garçons plus âgés m'ont maintenu la tête sous l'eau jusqu'à ce que je sois presque noyée. Elles m'ont dit que c'est ce qui m'arriverait si jamais je disais un seul mot sur ce qui se passait dans l'école. Je n'ai jamais cessé depuis d'avoir des cauchemars de serpents, et j'ai dépassé soixante ans maintenant." (4)

Les attaques mentales et physiques, de la part du personnel des écoles, étaient terrifiantes et inimaginables. Harry Lucas, comme bien d'autres pensionnaires des écoles de la côte Ouest, nous raconte l'équipement que portaient bien visiblement les membres des écoles: fouets, lanières de cuir, matraques, manches d'outils, battes de baseball, harnais de chevaux, instruments toujours prêts pour appliquer les "punitions" de routine aux enfants.

Voici une liste de ces punitions telles qu'elles nous ont été rapportées à partir de 1996 par les survivants : fil de nylon ou autre câble lié autour du pénis des garçons; aiguilles enfoncées dans les mains, les joues, la langue, les oreilles, le pénis; dos et fesses nus fouettés; station

debout forcée plus de douze heures jusqu'à écroulement ; emprisonnement dans des placards ou des boîtes/cages pendant des jours sans eau ni nourriture; être tenu au-dessus de tombeaux ouverts et menacé d'être enterré vivant; être forcé à manger de la nourriture vomie ou pourrie; être déshabillé et battu ou violé devant les autres élèves; être immergé dans de l'eau glacée ou obligé de rester debout nu dans la neige; être forcé de dormir dans les endroits non chauffés en plein hiver; arrachage de cheveux; tête cognée contre des surfaces dures; décharges électriques appliquées à la tête, aux organes génitaux et aux membres; extraction de dents sans anesthésie; viol collectif; être forcé de regarder la mise à mort de petits animaux; être forcé de regarder le corps des enfants morts; devoir courir nu devant une ligne d'autres enfants, eux-mêmes forcés à frapper la victime à coup de bâton et de ceinture; être forcé à s'attaquer et à se molester les uns les autres.

Voici l'histoire de Irene Starr, pensionnaire survivante qui a passé six ans à l'école d'Alberni:

"Je mouillais mon lit constamment. J'étais si seule et j'avais si peur. Quand je mouillais mes draps, le personnel remplissait une cuve d'eau glacée jusqu'à ce que j'en aie jusqu'à la poitrine, et me faisaient nettoyer les draps en les piétinant. Je restais dans la cuve d'eau glacée pendant une heure, souvent, et trois femmes me regardaient en riant pendant que je me glaçais. Elles me frappaient avec une serpillière si je m'arrêtais et me disaient de me dépêcher. Ensuite il fallait que j'aille à l'école, gelée, je me sentais comme de la glace. J'en ai gardé un problème permanent de vessie." (voir l'histoire d'Irene dans l'Annexe des Témoignages de Survivants)

Larry Lavoie a été envoyé à l'école Catholique d'Alberta à l'âge de 8 ans:

"J'ai été emmené à l'école dans un camion à grain fermé avec quarante autres enfants. Nous avons voyagé 87 miles dans ce trois tonnes, un camion étouffant, comme du bétail. Les punitions ont commencé tout de suite. Les religieuses nous liaient le pénis avec du fil de pêche si on mouillait notre lit ou si on parlait notre langage natif. Elles serraient encore plus fort si on se plaignait. Sœur Denise avait l'habitude de frapper la tête des enfants contre le mur de béton, encore et encore. Mon cousin de sept ans, Jackie, a eu la tête frappée tellement souvent qu'il ne pouvait plus marcher droit ou parler normalement après ça. Il est devenu attardé pour le restant de ses jours. Deux autres cousins ont subi une vasectomie alors qu'ils étaient à l'école. Beaucoup de garçons et de filles étaient stérilisés." (voir l'Annexe des Témoignages de Survivants)

### **Conditionnement, aliénation**

Y avait-il des raisons autres que le simple sadisme pour pousser les brutalités jusqu'à ce point de cruauté? Harriett Nahanee, qui a souffert de nombreuses tortures pendant plus de cinq ans à l'école d'Alberni, nous aide à comprendre la raison profonde de ce système de terreur:

"Les Blancs nous dressaient tout le temps les uns contre les autres, s'arrangeaient pour qu'on se batte, pour qu'on se dénonce, pour qu'on se blesse les uns les autres. Ils travaillaient à nous séparer et nous apprenaient à haïr ce que nous étions. Il fallait qu'ils nous lavent le cerveau pour qu'on oublie ce qu'on nous avait appris: que nous sommes les Gardiens de la Terre. Nous avons reçu un devoir sacré du Créateur, qui est de protéger et de prendre soin des animaux, des arbres et des poissons. C'est le sens de notre existence sur notre Terre Mère. Mais les Blancs voulaient toute la terre et tout ce qu'il s'y trouve, alors il fallait qu'ils arrivent à nous faire oublier notre raison d'être: protéger et défendre la Terre. Voilà exactement quel était le travail à faire pour ces écoles: nous faire oublier notre raison d'être.\*

"Et ça a marché, vous savez. On a oublié notre devoir sacré et nous sommes devenus aussi mauvais que les Blancs, nous coupons les arbres et nous ruinons la terre. Et maintenant les Blancs ont toute la terre, toutes les forêts et les lieux de pêche, comme ils l'avaient planifié. Et tout ce qui nous reste, c'est la pauvreté, l'alcoolisme et la pédophilie. Tout ça a commencé dans les écoles résidentielles, où on nous a appris à nous haïr les uns les autres et à oublier ce que nous sommes. C'est pour ça que je dis que le génocide ne s'est jamais arrêté." (5)

D'autres raisons aux atrocités et au nettoyage ethnique consécutif sont d'ordre purement économique: les écoles - qui avaient la charge de faire baisser les effectifs de population Indienne - se construisaient sur les lieux les plus riches en ressources naturelles et les plus visés pour les nouvelles colonisations, richesses en ressources de pêche (école d'Alberni dans l'embouchure de la Somass), de bois de haute qualité (forêts primaires de cèdres rouges multi centenaires sur la côte Ouest de l'Ile de Vancouver, presque toutes disparues aujourd'hui).

Les écoles résidentielles représentaient aussi une "vache à lait" lucrative pour les églises Protestantes et Catholiques: elles recevaient des primes et des subventions généreuses du gouvernement pour chaque enfant Indien détenu dans une école. En fait, selon d'anciens membres du personnel comme Marion MacFarlane, c'était une pratique courante que de conserver les noms des enfants décédés sur les listes des enfants présents dans les rangs officiels de l'école, ce qui assurait la régularité des subventions gouvernementales chaque année. Il est donc peu surprenant que les églises se soient longtemps et durement battues pour non seulement créer mais aussi maintenir en place leurs écoles, et ont résisté aux efforts du gouvernement pour les faire fermer, ce qui a été régulièrement (et sans succès) tenté par Ottawa - qui devait probablement éprouver cycliquement certaines craintes au regard des médias - journaux à l'époque. (6)

Aujourd'hui, il n'existe pas de véritable "regret" de ces actes. Tout au plus, les institutions canadiennes - églises, gouvernement, police - sont ennuyées dès lors que les atrocités passées donnent lieu à des procès et à des publications embarrassantes, voire dangereuses pour la stabilité des pouvoirs en place. Pour l'église, par exemple, la conscience de la supériorité chrétienne est ancrée avec une telle persistance (cf dans le passé guerres saintes, inquisition, etc.) que le sentiment du devoir religieux de conquête chrétienne prévaut sur tout sentiment de compassion et d'humanité qu'il nous paraît naturel d'éprouver face aux faits tels qu'ils se sont déroulés. **Aucun missionnaire ou directeur d'école n'a été révoqué ou critiqué par son église, et, s'il existe certainement une crainte du scandale, l'idée prévalant est avant tout, aujourd'hui comme auparavant, le sentiment d'une attitude "dure mais nécessaire" pour l'établissement des valeurs chrétiennes et la disparition du paganisme.** A une date aussi récente que mars 2001, un dirigeant de l'Eglise Unie, Bruce McLeod a pu déclarer tranquillement sur les ondes que "les écoles résidentielles en tant que telles étaient un effort guidé par de bonnes intentions", et ce commentaire n'a suscité aucune protestation ni critique. (12) Sur sites web, on trouvera en grand nombre des commentaires émanant d'églises ou de sympathisants, commentaires qui sont un mélange d'auto-critique indulgente sur les erreurs du passé (dérives et abus) mais ne remettant pas en cause l'école résidentielle dans sa globalité. **Il nous faut donc admettre qu'aujourd'hui, ces certitudes idéologiques n'ont pas changé au sein de l'Eglise.** Ces certitudes sont celles du bien fondé de toute action passée, présente ou future pour établir à

n'importe quel prix les valeurs chrétiennes et éradiquer le paganisme.

Les méthodes de cette conversion ont été très variables selon le lieu et le moment. Un colonialisme plus "libéral" s'est prononcé en faveur d'une extinction graduelle des Natifs à l'aide de lois et de rééducation. Dans un contexte d'époque ou de lieu différent, sous une autre forme, le colonialisme s'est prononcé pour des méthodes plus radicales, la guerre, la contamination microbienne, la stérilisation, le meurtre en masse. Aujourd'hui, un discours officiel prudent et mesuré est adressé aux médias en référence au "génocide culturel", à "l'ethnocide". Dans ce discours est fait mention d'un certain regret par rapport à quelques excès incontrôlés. Mais il nous appartient de ne jamais perdre de vue qu'il s'agit bien d'un génocide au sens le plus absolu du terme, c'est à dire l'extermination de millions d'être humains et de leur culture. Et la peur de disparaître domine toujours les Aborigènes survivants aujourd'hui.

### **Résistance des Aborigènes**

Bien avant l'apparition des écoles résidentielles en 1880, les guerres Indiennes, les commandos d'extermination de villages, les propagations d'épidémies en réserve avaient fait leur œuvre et il ne restait que quelques poignées d'Aborigènes - par rapport aux populations initiales - vers la fin du 19ème siècle.

Mais le problème, pour le gouvernement, était que ces tribus, survivantes des épidémies de variole, n'étaient pas soumises à la Couronne, refusaient les enseignements de la chrétienté et étaient protégées des missionnaires et de la colonisation par leur éloignement sur des côtes difficiles d'accès. Ils résistèrent massivement aux efforts des missionnaires lorsqu'il fut question de déporter les enfants dans les premières écoles résidentielles de Colombie Britannique en 1880. La réponse à cette résistance inattendue fut le durcissement de l'agression et de nouvelles offensives de la part de l'Eglise.

Voici un extrait d'une lettre de missionnaire à un Agent Indien local en 1908:

"Les Indiens n'arrêtent pas de s'enfuir de l'école de la mission. Nous n'arrivons pas à les persuader de rester... Ils tendent à boycotter les écoles à cause du taux de mortalité élevé... Si les choses continuent comme cela, nous n'aurons plus d'école du tout, et nos espoirs de civiliser les sauvages seront anéantis. De ce fait, il ne nous reste plus d'autre recours que d'obliger par la contrainte les Indiens à nous obéir. Ils devront séjourner dans nos écoles." (13)

Le gouvernement, pour faciliter le travail des églises, rendit obligatoire la "scolarité", sous peine de lourdes peines d'amendes ou d'emprisonnement pour les parents récalcitrants, à l'aide de lois prononcées en 1920. Mais la résistance des Natifs s'intensifia, pendant que les taux de mortalité par la tuberculose triplaient en école. Trois écoles résidentielles de la côte Ouest furent incendiées en l'espace de 5 semaines entre mai et juin 1917.

Le gouvernement répondit à cette offensive par des peines de prison, de plusieurs années ou à vie, mais la résistance Indienne se poursuivit et il y eut d'autres cas de tentatives d'incendies en 1939.

Dans les années 20, cette résistance, cumulée à une reprise démographique des populations natives, amena une attitude plus répressive: de nouvelles lois furent votées en 1927 interdisant aux Indiens le recours à un avocat (et tout avocat "blanc" prenant la défense d'un Aborigène était rayé du barreau), et en 1928 les nouvelles lois de stérilisation commençaient d'être appliquées. De plus, à cette même époque, les écoles

cessèrent d'être inspectées (alors que légalement, les inspections auraient dû être mensuelles).

L'Eglise Unie, créée en 1925 par le gouvernement canadien, fut son instrument de prédilection pour résoudre son "problème Indien". Cette église a été établie comme église Protestante d'Etat par une loi votée au Parlement, avec comme mission de "christianiser et canadieniser" le flot d'immigrants arrivant en masse après la guerre de 14-18. Les Aborigènes furent rangés dans la même catégorie que ces immigrants qui inquiétaient la classe dirigeante Anglo-protestante. Et l'Eglise Unie fonda un bureau appelé le "Board of Home Missions". Ce bureau fonda à son tour les écoles résidentielles sous le contrôle de l'Eglise Unie - environ un tiers des écoles au Canada. Les Catholiques et les Anglicans adoptèrent rapidement ce modèle d'école, tandis que le gouvernement, les années passant, donnait de plus en plus de pouvoir au Principal de chaque école, et s'abstenait politiquement de tout droit de regard concernant les détails de ces "scolarités" fatales à 50% des enfants en moyenne.

### **Diviser pour régner**

La violence et la terreur en école n'étaient pas dispensées au hasard. Leur objectif était bien précis: il s'agissait de briser entre les enfants toute trace de loyauté, valeur traditionnelle chez les Aborigènes, et de parvenir à les dresser les uns contre les autres (allant jusqu'à aliéner les relations entre frères ou sœurs).

Les punitions les plus dures étaient réservées à deux écoliers garçon et fille surpris dans une relation de tendresse ou amoureuse. Voici le souvenir d'une survivante d'Alberni, racontant un incident en 1959:

"Le Principal et le personnel faisaient subir ce qu'ils appelaient le Gant à un garçon et une fille surpris à s'embrasser. Tous les deux devaient ramper nus, à quatre pattes, aux pieds d'une ligne d'autres écoliers, qui devaient les battre avec des baguettes et des fouets fournis par le Principal. Une fille a été tellement battue qu'elle est morte après d'un arrêt de fonctionnement des reins. C'était la leçon qu'ils voulaient qu'on comprenne: si vous essayiez d'avoir une relation normale avec quelqu'un, vous risquiez la mort pour ça. Alors on a vite appris à ne nous fier à personne, à n'aimer personne, et surtout pas un de nos camarades Indiens. Ne jamais faire confiance à personne; ne faire que ce qu'on vous dit de faire, rien d'autre." (19)

Cette pratique est à portée multiple: elle détruit ou perturbe gravement la sexualité (et du même coup le désir de procréer) naissante des adolescents, elle rend plus malléables les esprits paralysés par la terreur, elle normalise l'acte de trahison et de collaboration. Dans ce sens, l'école résidentielle n'est pas seulement un centre d'extermination, mais c'est aussi effectivement un centre de rééducation qui travaille, dans le cadre de "l'assimilation", à faire le tri entre ceux qui sont "récupérables" et ceux qui peuvent disparaître, par accident.

### **Syndrome de Stockholm**

On connaît ce phénomène de relation affective aliénée entre l'opresseur et l'oppressé, ou encore d'identification de l'oppressé se confondant avec l'opresseur. Ces phénomènes ont été observés à diverses reprises, dans des camps de concentration, lors de prises d'otages, etc. Les écoliers n'échappaient bien sûr pas à la règle et en voici un exemple sur le vif (et traduit au mieux de ce que permet notre langue) par Dennis Tallio, un Indien Hesquait de Bella Bella, Colombie Britannique, interné à l'école d'Alberni pendant les années 1960:

"Ils nous maintenaient tellement dans la terreur qu'on aurait trahi notre propre mère. Cette pourriture en nous n'a toujours pas disparu, même si on n'est plus à la rez\*. C'est comme si on était toujours, encore maintenant, en école résidentielle. Je pense à ça à chaque fois qu'on est à un de ces rassemblements de "survivants" organisés par les grosses légumes du conseil tribal, ceux-là que les types du gouvernement adorent tant. Ces gens sont des merdes. C'est toujours cette vieille saloperie qu'on trimballe, sauf que maintenant c'est l'Indien qui baise l'Indien et au-dessus, le big boss Blanc qui regarde si tout se passe bien. (\*slang : "rez" pour "residential school")

"C'est comme ça: on se déteste les uns les autres de s'être tenus bien tranquilles pendant ces années, d'avoir eu trop peur pour donner un nom à ce qui s'est passé, trop peur pour désigner ceux qui nous ont violés et qui ont tué tous ces enfants, ces tueurs qui pouvaient même être des nôtres. Et maintenant on continue de se tenir tranquilles quand aujourd'hui nos propres chefs violent et sodomisent nos enfants, et s'en tirent sans histoires. Mais on a été entraînés à agir comme ça dans les écoles résidentielles. Nous ne savons plus qui nous sommes: des Blancs ou des Indiens? Dites-le moi." (20)

Beaucoup de survivants continuent à s'identifier à ces églises qui ont détruit leur vie: ils vont régulièrement à l'église, ils défendent ces institutions et les protègent des critiques et des enquêtes. Les politiciens aborigènes ont été les plus véhéments et les plus critiques contre ceux qui voulaient lever le voile sur les atrocités commises en écoles résidentielles.

Par exemple, en juin 1998 au Tribunal de l'IHRAAM de Vancouver, des Natifs ont espionné les procédures et ont entrepris des actions d'intimidation pour faire taire leurs camarades survivants d'écoles résidentielles et pour perturber le Tribunal, ceci sous la houlette de l'Eglise Unie qui les rémunérait et leur donnait les instructions. (21). L'appât du gain à lui seul ne saurait justifier cette attitude de "loyauté" envers l'ex-bourreau. Le conditionnement psychologique enfoncé et intégré au cours des années d'internement fait aujourd'hui son œuvre, de cette manière.

Selon Harriett Nahanee:

"Les écoles résidentielles ont créé deux sortes d'Indiens: des esclaves et des vendus. Les vendus avaient la charge de s'occuper des esclaves, qui n'avaient qu'à se taire et faire ce qu'on leur disait de faire. Maintenant les chefs disent à tout le monde, dans les réserves, de ne rien dire de ce qui s'est passé dans les écoles résidentielles. Ils nous menacent de nous couper les vivres si on le fait. C'est comme s'ils étaient toujours les mouchards et les gorilles des Blancs en écoles résidentielles." (22)

### **Chaise électrifiée**

Les églises souhaitaient générer des traumatismes aigus et permanents dans les consciences des enfants Indiens. Pour obtenir ce résultat, la méthode était celle de l'application de tortures extrêmes et régulières. Leur nature institutionnelle se révèle à travers l'organisation de ces tortures: de nombreux survivants décrivent des pièces réservées à cet usage dans les écoles d'Alberni, de Kuper Island, d'Alert Bay et d'autres écoles résidentielles dirigées par les Eglise Catholique, Anglicane et Unie à travers le Canada.

Un des instruments de torture le plus notoire pour punir les enfants, était la chaise électrifiée, qui fut utilisée dans au moins cinq écoles résidentielles de Colombie Britannique et d'Ontario des années 1920 à 1960. Dans certains cas, les enfants étaient torturés simplement pour amuser les membres du personnel, ou pour des

démonstrations de méthodes disciplinaires à des visiteurs officiels d'églises ou du gouvernement.

Un de ces instruments se trouvait dans l'école résidentielle Espagnole dirigée par l'Eglise Catholique dans le nord de l'Ontario. Mary Anne Nakogee-Davis de Thunder Bay, Ontario, fut torturée dans cette chaise par les religieuses en 1963, lorsqu'elle avait huit ans. En octobre 1996, elle déclara au journal le Globe and Mail :

"Les religieuses utilisaient ça comme une arme. On me l'a fait plus d'une fois. Elles vous liaient les bras aux accoudoirs métalliques, et vous receviez des décharges dans tout le système. Je ne sais pas ce que je faisais de mal pour mériter ça." (23)

L'utilisation de cette torture était connue des responsables du gouvernement, qui ont personnellement observé cette méthode à plus d'une reprise. Le Chef Edward Metatawabin de Fort Albany, Ontario, raconte qu'il avait dû subir la chaise électrique pour "divertir les visiteurs de haut rang" venant des églises et du gouvernement fédéral, lorsqu'il était petit garçon à l'école Espagnole, en 1953.

"J'avais six ans. Il n'était pas question d'être volontaire pour ça ni rien de ce genre. Les frères nous disaient de le faire, il n'était pas question de refuser. Lorsque tout était prêt, je pouvais sentir le courant passer à l'intérieur de moi, surtout dans les bras. Les jambes sautaient en l'air et tout le monde riait." (24) (voir Fig. 62 une copie de cet article dans le Globe and Mail)

### **Tortures dentaires**

Une autre forme institutionnalisée de torture en école était constituée par des opérations dentaires sans anesthésie. Deux survivants de l'école d'Alberni, Harriett Nahanee et Dennis Tallio, pensionnaires en 1945 et 1964 respectivement, ont mentionné à l'auteur avoir subi ces sévices à deux décennies d'intervalle. L'expérience était trop horrible à évoquer, ils n'ont pas été capables d'en décrire tous les détails.

Voici ce que nous dit Marion MacFarlane, ex-membre du personnel d'Alberni:

"Les dentistes de Port Alberni recevaient gratuitement de la novocaïne par le gouvernement, à cause de stocks inutilisés qui restaient de la guerre. Mais la pratique courante, pour les dentistes, était de se faire une cagnotte avec cette novocaïne : ils ne l'administraient pas aux Indiens. Les Indiens n'ont jamais eu un anti-douleur d'aucune sorte, même pour la pire des interventions chirurgicales dentaires imaginable. Tout le monde au niveau des écoles résidentielles et des églises, connaissait cette pratique mais tout le monde fermait les yeux, à commencer bien sûr par le Principal. Personne ne s'inquiétait de la souffrance des Indiens. Ils n'étaient pas considérés comme des humains, pas vraiment, et puis après tout, ils étaient tellement battus chaque jour, quelle différence ça faisait qu'ils aient ou non des anesthésies?" (25)

Dans une déclaration sous serment, le 22 septembre 2001, Alia McKenzie - Nation Sechelt près de Gibsons, Colombie Britannique, confirme:

"Je me souviens quand j'avais 18 ou 19 ans (1968-69), je venais d'arriver dans la réserve de mon futur mari, à Chehalis. J'ai vu des enfants qui revenaient de chez le dentiste des Affaires Indiennes et qui souffraient de douleurs terribles du fait qu'aucune anesthésie ne leur avait été donnée. Mon mari a dit alors: "Ils n'utilisent jamais d'anesthésie" (26)

Depuis l'automne 1998, l'auteur recueille les témoignages des survivants d'écoles résidentielles à travers le Canada, qui racontent régulièrement avoir subi des travaux

dentaires sans anesthésie. Comme la chaise électrique, cette torture apparaît comme une pratique institutionnalisée, couramment utilisée dans les écoles, non seulement pour obtenir l'obéissance par un régime de terreur ou de punition, mais aussi pour étudier sur les enfants les limites de l'endurance humaine et provoquer des traumatismes indélébiles dans le psychisme.

### **Contrôle mental pendant la guerre froide - expérimentations sur le trauma**

Des études sur le trauma ont été activement conduites par l'armée et les agences des services secrets du Canada, de Grande-Bretagne et des USA dans les années qui ont suivi la seconde Guerre Mondiale, surtout dans les années 50 à 60. Des observations sur l'homme en situation de combat (le soldat) ont permis de découvrir que les pensées et émotions humaines - et même toute la structure de la personnalité - pouvaient être modifiées ou altérées pour une longue durée ou définitivement après que le sujet ait subi un traumatisme psychique grave.

On avait remarqué pendant la guerre que le pourcentage de soldats ayant montré un réel désir de se battre était plutôt faible. La question qui préoccupait les chercheurs militaires et gouvernementaux après la guerre était par conséquent celle-ci: est-ce que la personnalité et les croyances d'un individu - un soldat ou agent - pourraient être remodelées, sous l'effet de certains traumatismes, de manière à faire endosser à l'individu une nouvelle personnalité, peu pensante et plus conforme au besoin de l'armée de disposer de robots obéissants, de machines de guerre parfaitement dociles et efficaces.<sup>5</sup>

Immédiatement après la guerre, la toute nouvelle CIA démarra des programmes de recherche, un des plus connus ayant pour nom de code le Projet MKULTRA. Les responsables de ce projet étaient chargés de faire le point avec précision sur cette question du reconditionnement du psychisme humain. Les Allemands de l'Allemagne nazie ayant été les pionniers dans l'expérimentation sur cobaye humain dans les camps, ils avaient acquis certaines compétences. Pour cette raison, les Américains recrutèrent plus de 1200 chercheurs nazis (projet Paperclip) et les firent venir aux USA et aussi au Canada sous de fausses identités entre 1946 et 1953. D'anciens médecins et scientifiques SS qui avaient donc torturé jusqu'à la mort des milliers d'êtres humains à Auschwitz et ailleurs, se retrouvèrent ainsi sous contrat soit au Pentagone, soit au Département de la Défense Nationale du Canada, soit dans des institutions telles que les compagnies Bayer et Upjohn, ou le Allan Memorial Institute de Montréal. Ils travaillaient côte à côte avec des médecins tels que le Dr. Ewen Cameron pour comprendre quelles sont les possibilités de destruction puis de reconstruction de la personnalité et de l'âme humaine. (27)

L'un des groupes humains de toute évidence le plus accessible et disponible pour les tests, dans cette recherche, ce fut bien sûr les enfants aborigènes des écoles résidentielles et des réserves, et surtout ceux de l'Est du Canada, de l'Alberta et de la Colombie Britannique. Ces enfants étaient tout indiqués comme sujets de tests car ils étaient déjà pupilles légales de l'Etat et des églises, ils étaient totalement sous contrôle juridiquement, et pourraient être portés disparus sans que nul ne le sache ou ne s'en inquiète. De plus, ils mouraient déjà selon un taux annuel de 30 à 50 pourcent

<sup>5</sup> Nombreux compte rendus en anglais d'expérimentation humaine mentale ou physiologique, menées aux USA et au Canada, sur le site <http://www.aches-mc.org> )

et on savait se débarrasser des corps, les années de pratique aidant, dans le cadre d'un système bien gardé et protégé, avec le concours des coroners, de la police et des juges. Ce taux de pertes humaines pourrait aussi servir d'alibi pour des scientifiques comme Cameron s'ils avaient à justifier quelque chose. De plus, le système déjà en place et bien rôdé de "dégagement" discret des cadavres pouvait aussi servir à Cameron et son équipe.

Voici les paroles d'un survivant des expériences de Cameron :

"Je n'ai jamais vu autant d'enfants Indiens ou d'enfants des rues que quand j'étais prisonnier de Cameron. Ces enfants passaient et repassaient en salle de test comme si on était du jetable. Je me rappelle que je voyais les Mounties se pointer avec un nouveau lot d'enfants Indiens toutes les quelques semaines, mais ces gosses ne restaient jamais longtemps - soit ils mouraient, soit ils étaient envoyés quelque part ailleurs. J'avais l'impression que Cameron et ses copains nazis n'aimaient pas trop les Indiens." (28)

### **Connexion Canada-Allemagne nazie**

Il n'est pas besoin de creuser bien loin pour déduire une connexion étroite entre les chercheurs scientifiques nazis et les écoles résidentielles sachant que a) le Canada a importé et accueilli plus de nazis après la 2ème Guerre Mondiale que n'importe quel autre pays au monde, que b) le gouvernement canadien et l'élite de l'époque tenaient ouvertement un discours pro nazi, surtout en ce qui concerne la "purification raciale" - on en trouve des exemples dans les déclarations du Premier Ministre Mackenzie King vers la fin des années 30 et même après la 2ème Guerre Mondiale, et c) des "docteurs qui parlent allemand" dirigeaient des recherches sur les enfants à l'école résidentielle de Kuper Island et à l'hôpital Indien de Nanaimo en 1938 et 1939, selon des témoins survivants de ces expériences. (29)

Voici les paroles de l'un de ces survivants des expérimentations à Kuper Island, Dennis Charlie de la bande Indienne de Penelakut près de Duncan, British Columbia :

"Sandy Mitchell et moi faisons partie d'un groupe de cinquante garçons à Kuper Island. On a été envoyés à l'infirmerie et on a reçu des injections par des docteurs qui parlaient allemand. J'avais 10 ans alors, donc ça devait se passer en 1939. Ces allemands ne parlaient pas l'anglais et ils avaient besoin des prêtres de Montfort qui leur faisaient la traduction. Les Allemands nous ont piqué avec deux aiguilles dans la poitrine, une près de chaque mamelon. On est tous tombés tout de suite après; ça nous a rendus vraiment malades avec du vertige. Certains d'entre nous en sont morts, d'autres ont vomi. Ils ne nous ont pas dit à quoi servaient ces injections mais ils nous ont dit que si on en parlait à qui que ce soit, on ne reverrait jamais nos parents. On a bien compris qu'il fallait garder le silence.

"Les Allemands tournaient autour de nous, prenaient des notes, nous observaient alors qu'on était tous au lit. Mais Sandy Mitchell est devenu vraiment malade et ils l'ont embarqué par bateau pour l'amener en ce qu'ils appellent "traitement spécial" à l'hôpital des tuberculeux à Coqualeetza, sur le continent.

"Les semaines ont passé et nous n'entendions plus parler de Sandy. Mais ensuite un ami à moi qui avait aussi été emmené là-bas est revenu et m'a dit qu'il avait vu Sandy dans une salle d'isolation spéciale. Tout son corps était gonflé et sentait mauvais, comme un ballon qui va exploser. Je trouve que ça ne ressemble pas à la tuberculose. Sandy est mort là-bas, mais ils n'ont jamais rapporté son corps et n'ont jamais dit à qui que ce soit

comment il est mort. C'est comme s'il n'avait jamais existé." (30)

Ce qui est très révélateur d'un lien étroit entre l'Allemagne nazie et le Canada, par rapport à ces expériences, c'est que des méthodes expérimentales très similaires étaient employées exactement en même temps dans les deux pays sur des gens sans ressources et tout aussi "jetables" selon les critères d'un programme "T4" d'euthanasie et d'eugénique raciale, établi par le Ministre de l'Intérieur de l'Allemagne du IIIème Reich, au printemps 1939. Ce programme servit de modèle et de prototype opérationnel pour ce qui devait suivre: le meurtre en masse de millions de personnes dans les camps d'extermination nazis.

Sous ce programme T4, entre 1939 et 1941, des dizaines de milliers d'enfants supposés "défectueux" et "racialement impurs" furent les victimes d'expérimentations dans vingt hôpitaux et "écoles" à travers l'Allemagne. Ces établissements étaient désignés soit pour tuer, soit pour des expérimentations médicales et des tortures pour examiner les effets des traumas et des altérations chimiques sur la personnalité humaine. Parmi les dirigeants de ce programme T4 travaillait le Dr. Joseph Mengele, que l'on a appelé ensuite La Bête d'Auschwitz.

A l'identique de ce qui se passait pour les enfants Indiens du Canada, des familles Allemandes s'entendaient dire que leurs enfants avaient besoin d'un certain traitement et d'une "meilleure éducation", et les enfants étaient enlevés de force sous des lois permettant leur incarcération. Les enfants étaient transportés en secret vers ces établissements. A leur arrivée, ils étaient triés et répartis par catégorie, et ceux qui n'étaient pas immédiatement supprimés par injection létale étaient utilisés pour les tests de substances ou pour des études de modification de la personnalité. Après les tests, ils étaient supprimés par inhalation de gaz cyanide, par injection de morphine ou par injections de phénol dans le cœur. Comme dans le cas des Indiens du Canada, les familles recevaient une note indiquant que l'enfant était décédé de "mort naturelle", en général de tuberculose ou de pneumonie. Les corps étaient incinérés et les certificats de décès n'étaient pas délivrés. (31).

D'autres survivants aborigènes des expériences des "docteurs parlant Allemand" de Kuper Island, par exemple Bill Seward, Arnold Sylvester et Elmer Sampson confirment tous que les Allemands semblaient totalement étrangers, hors de chez eux, et avaient besoin en permanence des services de traduction que leur fournissaient les prêtres catholiques, membres de l'Ordre de Montfort, une société religieuse germano-hollandaise.

Selon Elmer Sampson,

"Ils n'étaient vraiment pas du coin. Ils portaient des drôles de vêtements, pas le genre qu'on voyait au Canada. Ils parlaient tous allemand et ils n'avaient pas l'air à leur aise, et même effrayés, comme ça vous arrive quand vous n'êtes pas chez vous et que vous ne faites confiance à personne. Mais ils jetaient leurs ordres à leur traducteur, un des frères de Montfort, comme s'ils étaient Hitler en personne." (32)

Ces faits sont soit un cas relativement isolé, soit au contraire un sommet de l'iceberg d'un vaste arrangement entre le Canada et l'Allemagne nazie, ce que nous ne savons pas et peut-être ne saurons jamais. Mais dans tous les cas, cet arrangement avec des scientifiques nazis s'est poursuivi de plus belle après la guerre. Sur ce point, nous disposons d'une documentation abondante par les travaux de Ewen Cameron et le Projet Paperclip, ainsi qu'on peut en prendre connaissance dans le documentaire de la CBC, "In the Sleep Room". On y apprend comment

Cameron, financé par les subventions de la CIA, conduisait un programme expérimental d'étude de l'effacement et de la reprogrammation de la mémoire et la personnalité humaine.

Ces expérimentations avaient de nombreuses applications secondaires et généraient des projets annexes dans ce contexte du contrôle de l'esprit, pendant les années 1950 et 1960 en Amérique du Nord. La plupart de ces applications et projets étaient massivement financés par la CIA et par le National Research Council à Ottawa. Et un trait commun reliait tous ces projets: il s'agissait toujours d'étudier les effets des traumas prolongés sur des individus, non seulement des enfants d'écoles résidentielles Indiennes, mais aussi des gens de la rue, des mères célibataires et isolées, des patients psychiatriques, des prisonniers, etc.

### **L'objectif : créer des Désordres de la Personnalité Multiple**

Quel était le but des ces tortures et traumas artificiels? Pour autant que l'on puisse en juger de ce qui nous est rapporté par les survivants, l'usage calculé de ces tortures et traumas est un moyen rapide et efficace pour induire des désordres de la personnalité multiple (MPD: multiple personality disorders) chez les sujets testés. Les MPD génèrent des personnalités d'emprunt au sein du même être humain, chacune d'entre elles pouvant être commandée et manipulée par des mots codes ou d'autres signaux. De nombreux films de fiction aujourd'hui démodés, se sont inspirés des recherches de cette époque sur l'humain: créer plusieurs personnalités en une personne, chacune d'entre elles absolument inconsciente des autres, système idéal pour fabriquer des assassins ou des espions disponibles sur commande, ou encore des soldats robotisés incapables de désobéir aux ordres. Selon les documents non classifiés MKULTRA dévoilés en 1987, la création d'agents MPD était l'objectif initial du projet MKULTRA et aussi d'autres projets gravitant en grand nombre autour de cette même idée, projets lancés par les gouvernements Canadiens et Américains. (33)

Ces faits pourraient expliquer pourquoi ces violences et tortures systématiques dans les écoles résidentielles - chaise électrique et soins dentaires sans anesthésie - étaient si communes et normales à travers tout le Canada, et surtout après les années 1930. Les Indiens qui ont été écoliers en écoles résidentielles ont généralement l'impression que le but de ces tortures systématiques était d'affirmer le contrôle le plus total sur leur volonté et de mieux les assujettir aux ordres, pour les "assimiler", contrôler leurs actions et voler leurs terres. Mais ces raisons n'étaient pas les seules. Cette brutalité systématique avait son utilité par rapport aux recherches des militaires et des bureaux de renseignements Canadiens et Américains pendant les années de guerre froide. Les enfants fournis aux laboratoires de recherches sur le trauma étaient en quelque sorte préparés par les violences physiques et morales subies dans les écoles résidentielles.

Voici le témoignage de Pat Taylor, interviewée au printemps 2000, ex-infirmière de l'école "Provincial Training School" (PTS) à Red Deer en Alberta, nous expliquant que ce centre pratiquait la stérilisation sur les femmes et, parallèlement, les expérimentations de contrôle mental sur des Indiens, des enfants, des immigrants pauvres. Dans une série d'actions en justice, plusieurs centaines de femmes aborigènes d'Alberta ont poursuivi avec succès le gouvernement provincial sous l'accusation de stérilisation involontaire dans les centres spécialisés de Ponoka et de Red Deer, en Alberta, entre 1938 et 1972. Les victimes de ces stérilisations étaient majoritairement des femmes aborigènes, mais de

nombreuses autres femmes, non aborigènes, furent aussi victimes de ces programmes. (voir Fig. 13).

"Je n'ai travaillé qu'un an au PTS, en 1956, je n'ai pas pu en supporter plus. Ils faisaient des choses bizarres à tous les enfants qu'ils amenaient là-dedans. Il faut savoir que les stérilisations étaient légales à ce moment-là. Tous étaient soit stérilisés, soient soumis à des expériences, juste comme ça. Tous ceux qui étaient "socialement ou moralement défectueux" devaient être stérilisés. Ce n'était pas réservé aux enfants mentalement attardés. J'ai vu des enfants parfaitement sains et stables amenés ici et détruits par le PTS, à cause des expériences, pour la recherche. Les enfants sur lesquels ils travaillaient étaient des jeunes Indiens, des enfants des rues, n'importe quel enfant dont ils pouvaient s'emparer facilement sans que ça soulève des questions. Et si jamais ces enfants atteignaient la puberté au PTS, ils étaient automatiquement stérilisés. Il n'y avait pas d'exception.

"Ca m'est vraiment trop horrible de décrire tout ce qui se passait au PTS, ça impliquait que les enfants soient continuellement affamés, torturés, violents. Ce genre de saleté était officiellement hors la loi par les décrets de Nuremberg et de l'ONU depuis 1946, mais vous savez, ça a continué en Alberta jusqu'à la fin des années 70. Peut-être que ça fonctionne encore aujourd'hui." (34)

Sara Hunter (un pseudonyme) est une survivante de ces expériences médicales. Elle a écrit en 1999 sa terrible histoire dans un mémoire, *Always Remember Love* (non disponible). L'auteur a rencontré Sara et son mari à diverses reprises.

Dans son livre, Sara raconte comment elle a pu être la seule survivante d'une bizarre expérience qui s'est étendue sur deux ans à l'ancienne base de la Royal Canadian Air Force (RCAF) à Lincoln Park, à l'extérieur de Calgary, Alberta. Elle explique qu'à cet endroit, on a torturé jusqu'à la mort des dizaines de personnes, des enfants pour la plupart, entre les printemps 1956 à 1958. Le projet était dirigé par un ancien médecin nazi de nom de code "Bob Armstrong" (Tatouage de son numéro SS : 091374SS) dont l'identité d'emprunt au Canada était : Major de la Royal Canadian Air Force.

D'après Sara, 25 enfants enlevés, et environ le même nombre d'adultes, furent torturés jusqu'au décès, tandis que leur comportement mental était étudié et modifié par "Armstrong" aidé de deux assistants du département de la Défense Nationale, ainsi que par un psychiatre anglais et quelques chercheurs américains. Les corps des enfants tués étaient éliminés dans une ferme locale d'élevage de visons dirigée par un homme du nom de Jim Green. Les conditions de sécurité, pour ces expériences de torture, étaient assurées par la police militaire canadienne et américaine.

Sara se souvient que des enfants aborigènes faisaient partie du groupe d'expérimentation, ainsi que des fugueurs et des orphelins. Un officier gradé de la RCMP en liaison avec le gouvernement américain, fut présent à au moins une des séances d'expérimentation de torture. Sara a reçu beaucoup d'explications de la part de ce médecin nazi, "Armstrong", car il s'était en quelque sorte entiché d'elle, et ceci lui permit de survivre à ces expériences, et de devenir, pour ses tourmenteurs, un sujet d'étude sur les effets à long terme des traumas et des essais de prise de contrôle de la pensée auxquels elle était soumise. (35)

En janvier 1994, lorsque Sara et son mari entamèrent une action contre le gouvernement canadien à cause des dommages sévères consécutifs à ces expériences, leur cas fut d'abord traité sérieusement par les enquêteurs gouvernementaux. Le Sergent Dan Gasseau de l'armée canadienne, officier du NIS (National Investigation

Service ) commis pour l'enquête, leur déclara qu'après examen des archives gouvernementales, il confirmait les dires de Sara, ceci incluant le type d'expériences de contrôle mental qu'elle avait subi à Lincoln Park, et confirmant aussi l'identité de l'ancien médecin SS qui les dirigeait. Il dit aussi que les documents indiquaient que le médecin SS de nom de code "Bob Armstrong" avait déjà été amené en justice pour toutes les affaires semblables de recherches sur le comportement mental consécutif à la torture, recherches effectuées par des agences militaires à travers le Canada.

Cependant, dans les quelques semaines qui suivirent cette communication à Sara et à son mari, le Sergent Dan Gasseau nia tout à coup tout ce qu'il leur avait précédemment déclaré. Il leur dit que ce dossier était maintenant fermé pour cause "d'intérêt de sécurité nationale", et leur conseilla de ne rien publier à propos de cette histoire. Des tentatives ultérieures, faites par Sara et son mari, de communiquer avec le gouvernement afin d'obtenir réparation, se sont non seulement terminées par un refus gouvernemental officiel, mais aussi par une accusation officielle de la part du bureau du Premier Ministre, que le couple avait monté cette histoire de toute pièce, afin d'en retirer des bénéfices financiers. (36) (Voir Fig. 63 pour un rapport résumé de ce cas, par le NIS).

### **Un "Gentlemen's Agreement"**

En dépit de ce revirement inattendu, d'autres voix se sont élevées, confirmant la vérité crue de ces expériences, fortement connectées avec les écoles résidentielles (mais pas seulement). D'anciens employés du gouvernement canadien ont confirmé que l'utilisation d'enfants Indiens d'écoles résidentielles pour les expériences de traumas et de contrôle de l'esprit était autorisée pendant les années 50 grâce à un accord passé entre Ottawa et les églises Catholique, Anglicane, et Unie qui dirigeaient les écoles.

Voici la déclaration d'un ancien fonctionnaire des Affaires Indiennes, dont le témoignage a été fourni anonymement en 1998 au Tribunal de l'IHRAAM, qui fait partie du dossier refermé:

"Une sorte de "gentlemen's agreement" s'était mis en place depuis de nombreuses années: les églises fournissaient les enfants prélevés dans les écoles résidentielles, et on faisait appel aux services des Mounties pour les livrer à qui avait besoin d'un lot de sujets de test frais: les demandeurs étaient en général des docteurs, parfois des gens du DND (Department of National Defense). C'était pendant la guerre froide, ne l'oubliez pas, il y avait beaucoup de recherches en cours, l'argent du Pentagone coulait à flot, attendant d'être ramassé par le premier venu qui aurait un bon plan pour créer la parfaite machine à tuer. Regardez ce que l'Eglise Catholique a fait à ces orphelins de Duplessis, au Québec - transférer des cars entiers d'enfants depuis leur orphelinat vers des maisons de fous pour tirer quelques dollars de plus d'Ottawa. Tout était axé autour de la même chose: l'expérimentation.

"Les églises étaient enchantées de coopérer pour cette demande en corps vivants; Bon Dieu, ils traitaient déjà les Indiens comme du déchet. On nous disait souvent de regarder ailleurs et de "laisser les églises s'occuper de tout" pour les écoles résidentielles, même si les enfants y mouraient comme des mouches. Beaucoup d'argent était versé en pot-de-vin aux Principaux d'écoles, tout le monde savait ça au gouvernement. **C'est pour ça que ça a duré si longtemps: des tas de gens profitaient du système.** Ça implique beaucoup de gens haut placés, c'est pourquoi on n'en a jamais parlé officiellement, et on n'en parlera jamais." (37)

Il y avait un dernier avantage pour le gouvernement canadien d'appliquer un tel système de modification de la

personnalité et du comportement chez l'Indien, dès l'enfance en école résidentielle, c'était d'obtenir, "l'Indien idéal", soumis, acceptant par exemple des rôles de chef honorifique - hommes de paille du gouvernement, cédant volontiers les terres ou les ressources contre rémunération sous table sans manifester d'opposition. Et le fait est qu'aujourd'hui, au Canada, aucun politicien aborigène promu par l'Etat ne s'est risqué à défier publiquement le gouvernement et les églises en abordant le sujet du meurtre et de la disparition de dizaines de milliers d'enfants natifs, ce qui semble bien démontrer la triste efficacité de ce système de lavage de cerveaux et d'assimilation.

**De tous temps, les dictateurs du passé et d'aujourd'hui ont su et savent toujours que si on torture et maltraite un individu suffisamment longtemps, ses structures psychiques s'effondrent et son comportement peut être remodelé.** Les écoles résidentielles ont été un banc d'expérimentation massif, une vaste machinerie de contrôle mental, où la violence et la torture furent les ingrédients nécessaires à l'opération de démantèlement puis de reconstruction de l'âme Native selon les impératifs et les critères des dirigeants du pays. C'est ce procédé qui aboutit à ce système actuel de société à deux vitesses : une majorité d'Aborigènes sans terre, malades d'auto destruction, sous le contrôle d'une minorité constituée d'une élite souple, bien assimilée, s'identifiant à la culture euro-canadienne, et poursuivant plus ou moins consciemment l'œuvre des écoles résidentielles.

### **Notes**

1. Cet amendement permettant l'usage sans restriction de la force pour l'enlèvement des enfants Indiens date du début de l'ère des écoles résidentielles et le texte en était entériné dès la version de 1920 de la 'Loi des Indiens', mais fut ensuite réaffirmé lors des versions successives, par exemple dans l'Acte de loi de 1932, où un amendement permit à la RCMP d'agir en tant que rabatteurs de fugitifs d'écoles résidentielles.
2. Déclaration de "Doris Patterson" à Kevin Annett, 12 avril 1998 (Archives de la Truth Commission).
3. Déclaration de Marion MacFarlane et enregistrement en public le 9 février 1998, Vancouver, BC (Archives de la Truth Commission).
4. Entretien enregistré en vidéo avec Harry Lucas le 14 mars 2005 à Nanaimo, BC (Archives de la Truth Commission).
5. Déclaration de Harriett Nahanee à Kevin Annett le 15 décembre 1995 à North Vancouver, BC (Archives de l'IHRAAM).
6. Le gouvernement fédéral essaya à au moins deux reprises de fermer les écoles résidentielles au Canada, en 1934 et peu après la 2ème Guerre Mondiale, mais ces deux tentatives furent mises en échec par une manœuvre de protestation par les Eglises Catholique, Anglicane et Unie (voir l'article du Toronto Daily Star du 10 février 1934, Fig. 16).
7. Voir "The Evidence of Christian Nationalism in Federal Indian Law: The Doctrine of Discovery, Johnson v. McIntosh, and Plenary Power" de Steven T. Newcomb, dans New York University Review of Law and Social Change, Vol. XX, No. 2, (1993), p. 304.
8. Cité dans Newcomb, *ibid.*, p. 311.
9. *Ibid.*, p. 305.
10. Voir la discussion sur ce point et sur la désignation européenne de "Terra Nullius" des terres aborigènes dans Newcomb, p. 309.
11. Scott utilisa cette expression à maintes occasions, par exemple dans des lettres à des Agents des Affaires Indiennes subalternes. Voir cette discussion dans le documentaire CTV "First Story", émission du 27 avril 2002, que l'on peut retrouver sur le site : <http://canadiangenocide.nativeweb.org>
12. MacLeod fit ce commentaire sur CBC radio le 3 mars 2000.

13. D'une lettre du missionnaire Presbytérien John Ross au Major D.M. McKay, Agent Général Indien à Victoria, BC, datée du 12 juin 1908. Ross avait aussi été nommé magistrat spécial par le gouvernement provincial, et avait le pouvoir d'astreindre les chefs natifs aux critères de conformité, selon son bon vouloir (séries RG 10 DIA, dossier Ahousat, West Coast Agency).
14. D'une lettre de MacKay à Duncan Campbell Scott datée du 22 juin 1918 (séries RG 10, R7733, dossier Ahousat).
15. D'une lettre à D.M. McKay de la part de l'Agent Indien de l'Agence de la Côte Ouest P.B. Ashbridge, datée du 23 octobre 19339, Port Alberni, BC. (série RG 10, R7733, dossier 8750).
16. Information trouvée dans une lettre datée du 13 février 1938 de l'Agent Indien de l'Agence Kwawkwalth, nord de l'Ile de Vancouver (école Anglicane d'Alert Bay), décrivant leur tentative d'incendier cette école (RG 10, R7733, dossier 508588).
17. La garde légale fut transférée aux Principaux d'écoles résidentielles par le gouvernement fédéral entre 1929 (où la garde gouvernementale est confirmée par des lettres d'Ottawa aux fonctionnaires d'agences de Colombie Britannique) et 1932, où tous les formulaires pour l'admission en école résidentielle commencent à décrire le Principal comme titulaire de la garde légale de tous les élèves Indiens. Après 1932, et peut-être plus tôt, tous les parents Indiens devaient signer ce formulaire et céder leur droit de garde de l'enfant au Principal, ou risquer en cas de refus d'encourir une peine de prison ou une lourde amende. Voir ce formulaire Fig. 41.
18. Par exemple, selon les Règles et Règlements de l'école résidentielle d'Alberni appartenant à l'Eglise Unie, le Principal exerçait un contrôle absolu sur toutes les déclarations ou informations publiées à l'extérieur à propos de l'école. Tout membre du personnel pris à discuter à propos de l'école avec quelqu'un de l'extérieur sans d'abord en avoir demandé la permission au Principal, était immédiatement licencié. Le Principal pouvait licencier n'importe quel employé, à tout moment, sans qu'il ait à justifier quoi que ce soit ni donner de préavis. (voir copie de ces règlements dans la section Documents de ce livre)
19. Déclaration par une femme de 51 ans, témoin anonyme, pensionnaire de l'école résidentielle d'Alberni de 1958 à 1964, interviewée le 28 mars 1998 à Port Alberni, BC par Les Lavoie (Archives de la Truth Commission).
20. Déclaration de Dennis Tallio à Kevin Annett, 7 février 1998 à Vancouver, BC. (Archives de l'IHRAAM).
21. Le 11 juin 1998, Ed Martin et Dean Wilson, deux natifs de Waglisla, BC, et affiliés à l'Eglise Unie, obtinrent leur billet d'avion offert par Margaret Campbell, une responsable de l'Eglise Unie à Bella Bella, BC, pour que ces hommes "contrôlent le Tribunal et empêchent les gens de dire ce qu'ils savaient sur les meurtres dans les écoles résidentielles de l'Eglise Unie", selon Frank Martin, le fils de Ed Martin.
22. Commentaires faits par Harriett Nahanee, enregistrés sur cassette par Kevin Annett et Eva Lyman, le 15 juin 1998, après le Tribunal de l'IHRAAM.
23. Article "School's electric chair haunts natives" (Natifs hantés par la chaise électrique de leur école) de Peter Moon, The Globe and Mail, 21 octobre 1996.
24. Edmund Metatawabin est cité dans le même article du Globe and Mail du 21 octobre 1996.
25. D'un discours donné par Marion MacFarlane le 9 février 1998, en public à Vancouver, lors d'un forum hébergé par les organisateurs du Tribunal de l'IHRAAM (voir Archives de l'IHRAAM)
26. D'une déclaration sous serment rédigée à la main et donnée à Kevin Annett, à la même date que celle de la déclaration, faite à Gibsons, BC.
27. La connexion Ewen Cameron/MKULTRA est bien documentée dans la documentation déclassée de la CIA, disponible sur internet; cette connexion fut aussi décrite dans le documentaire de CVC TV sous le titre "In the Sleep Room". L'auteur s'est également appuyé sur le témoignage personnel de Linda MacDonald de Vancouver, une survivante des expériences de Ewen Cameron qui a déposé une plainte contre le gouvernement du Canada et contre la CIA.
28. De commentaires par la survivante Linda MacDonald à l'auteur en 1986 et en 1989, à Vancouver, BC.
29. Ces témoins incluent Dennis Charlie, Arnold Sylvester, et d'autres mentionnés dans la section Témoignages de ce livre.
30. D'une vidéo de Dennis Charlie faite par les enquêteurs de l'IHRAAM à Duncan, BC le 12 août 1998. (dossiers IHRAAM)
31. Voir Life Unworthy of Life: Racial Phobia and Mass Murder in Nazi Germany de James Glass (University of Toronto Press, 1998) et voir aussi des références au programme T4 sur internet.
32. D'un témoignage sur support vidéo de Samson fait par Kevin Annett à Nanaimo, Colombie Britannique, le 18 août 1998 (archives Kevin Annett)
33. Divers survivants des recherches sous le code MKULTRA ont lancé des poursuites en Cour de justice américaine pour dénoncer leurs bourreaux et obtenir réparation. Au cours des enquêtes, les révélations sur les objectifs de MKULTRA ont été reconnues par la CIA. Une recherche sur Internet permet de prendre connaissance de certaines de ces révélations.
34. Interview donné par Pat Taylor à Kevin Annett et Pamela Holm à Salt Spring Island, BC, le 12 mars 2000 (archives Kevin Annett)
35. L'histoire entière est décrite dans le livre de "Sara", Always Remember Love, publié au printemps 1999. L'auteur a interviewé Sara et son mari à plusieurs reprises, et ce couple doit vivre caché à cause du harcèlement perpétuel et de la surveillance par le gouvernement et par des entités non identifiées.
36. Ces faits ont été communiqués à l'auteur par le mari de Sara, à leur domicile, à l'automne 2004, et plus récemment, en juin 2005.
37. Déclaration faite à huis clos lors des enquêtes de l'IHRAAM le 14 juin 1998 par un ancien responsable du Département Fédéral des Affaires Indiennes. (archives IHRAAM fermées)

## **ARTICLE II (c) de la Convention : "Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle"**

*"La nature de l'eau qui nous est actuellement fournie, ainsi que le soi-disant système de toilette est positivement un danger pour la santé. Loger 40 enfants dans un bâtiment humide où bien souvent ils frissonnent et tremblent de froid, représente toutes les conditions favorables à l'éclosion de maladies. On comprend clairement qu'il y ait eu durant ces dernières années tant de décès et de départs de l'école à cause des dégâts sur la santé."*

Citation de William Wood, Principal de l'école résidentielle d'Ahousat, à l'Agent Indien E.E. Frost, Port Alberni, BC, 30 janvier 1929 (le Principal Wood a été retiré de son poste par l'Eglise Unie après moins de neuf mois de service).

*"Je crois que les conditions sont délibérément introduites dans nos écoles résidentielles pour répandre les maladies infectieuses. Le taux de mortalité dépasse souvent cinquante pour cent. Ceci est un crime national"*

Citation (rappel) du Dr. Peter Bryce, Inspecteur Médical pour le Département des Affaires Indiennes, au Superintendent Duncan Campbell Scott, 8 mai 1907 (lui aussi "remercié" par le gouvernement peu de temps après son rapport sur les écoles résidentielles).

*"...si j'appliquais sur eux (enfants Indiens) les standards de santé qui sont appliqués aux enfants des écoles pour*

*les Blancs, je devrais retirer 90% des enfants et il n'y aurait plus une école en fonctionnement"*

Citation (rappel) du Dr. C. Pitts, inspecteur médical et responsable de la Santé, Williams Lake, BC, dans une lettre du 22 octobre 1935, à R.H. Moore, Agent Indien pour la Colombie Britannique du Nord.

Demander des preuves supplémentaires sur le fait que le gouvernement Canadien et ses églises ont créé délibérément toutes les conditions pour détruire les peuples aborigènes, reviendrait à demander la preuve que les Nazis ont bien souhaité détruire le peuple Juif. Pourtant ce qui nous paraît évident d'un régime génocidaire brutal comme le nazisme nous paraît plus difficile à admettre venant de la part d'un régime supposé défendre les valeurs de la démocratie tel que celui du gouvernement canadien.

Ce déni historique de l'Holocauste Canadien est soigneusement entretenu aujourd'hui par les institutions canadiennes à travers ses médias, ses documents officiels d'histoire, etc. (d'où notre étonnement lorsque nous découvrons cette réalité). Il ne s'agit pas tant d'un manque de preuves, que d'une occultation élaborée par des agents gouvernementaux de la communication.

Un recours en justice est bien entendu difficile à envisager, comme nous l'avons déjà laissé entendre: toutes les institutions - gouvernement, police, église, corps médical, coroners, justice elle-même - étant impliquées dans le meurtre de masse. Fort heureusement, ce système de l'hydre à deux têtes Etat-Eglise n'est pas invulnérable et s'expose de lui-même par certaines maladresses observables au cours des 10 dernières années. On peut raisonnablement espérer qu'il est aujourd'hui en passe d'être considéré comme coupable, devant les lois internationales, de crimes définis comme génocides dans les textes de la Convention des Nations Unies. Dans le plus grand nombre d'études objectives contemporaines sur l'histoire du Canada, on trouve l'affirmation que la relation Natifs-Blancs s'est conclue par la destruction des peuples aborigènes et de leurs cultures, les colonialistes Européens ayant créé des conditions physiques ne pouvant qu'entraîner leur extermination.

### **Aveux de conditions létales**

Depuis le tout début de la période des écoles résidentielles, on savait très bien, parmi les responsables du gouvernement ou des églises, que les écoles étaient un piège mortel pour tout enfant envoyé là-bas. Les Agents de la côte Ouest, et plus tard, le Membre du Parlement A.W. Neill se sont plaints à plusieurs reprises au gouvernement fédéral que "les Indiens ont tendance à boycotter les écoles résidentielles à cause du grand nombre de décès (à Port Alberni)". Et en 1910, Neill écrivait au département des Affaires Indiennes en ces termes:

"Ces gens ont vécu au grand air pendant des siècles. Un enfant amené en école à l'âge de 8 ans, passe 10 ans dans l'école. Après cela, sa constitution est si affaiblie qu'il n'a plus de vitalité pour lutter contre les maladies." (2) (voir lettre de Neill fig. 64)

Un avertissement similaire avait été prononcé des années plus tôt par un autre fonctionnaire des Affaires Indiennes, le Dr Ian McRae, Inspecteur Général pour la Colombie Britannique. MaRae écrivit à Duncan Campbell Scott en 1903:

"J'ai déjà fait remarquer que le taux de mortalité des Indiens est terriblement haut, que nos conseillers médicaux attribuent ces affreuses quantités de décès à la

tuberculose... et que, à mon avis, nous ne prenons aucune initiative efficace pour réduire ce taux de mortalité. Franchement, si les choses continuent comme cela, comme c'est le cas aujourd'hui, ce ne sera pas long avant que les Indiens soient tous rayés de l'existence par cette maladie.... De ce fait, j'en appelle à vous pour que les actions nécessaires soient entreprises, afin que l'extension de la maladie des Indiens aux Blancs reste sous contrôle." (3)

Nous avons déjà parlé du rapport du Dr Bryce en 1907. Nous rappelons qu'il accusa le personnel d'exposer les enfants volontairement aux germes et de les laisser mourir. A la suite de quoi, Duncan Campbell Scott, non seulement ne prit aucune mesure si ce n'est de détruire le rapport de Bryce, mais aussi conduisit une campagne de désinformation pour neutraliser et marginaliser le Docteur Bryce, ce qui l'empêcha de pouvoir s'exprimer lors de la conférence annuelle de 1910 de l'Association Nationale sur la Tuberculose. Et bien sûr, Bryce ne put plus jamais travailler pour le gouvernement. (4)

### **Intentions meurtrières**

Pour les prêtres et les responsables catholiques ou protestants des écoles résidentielles, lorsqu'il s'agissait de détruire les enfants Indiens, soit en les tuant pendant leur séjour en école résidentielle, soit en les invalidant physiquement ou mentalement pour le restant de leurs jours, tout était possible et les actes de sadisme et de cruauté meurtrière n'avaient pas de limite. En voici quelques témoignages.

En mars 1998, Willie Sport, survivant de l'école résidentielle d'Alberni, décrit aux enquêteurs de l'IHRAAM comment ses pieds avaient été déformés à vie par décision des responsables de l'école:

"Ils m'ont fait porter des chaussures trop petites, à dessein, années après années. Ils ont fait ça pour que mes pieds soient déformés, et pour que je ne sois plus capable de me sauver de l'école d'Alberni, comme je continuais à essayer de le faire. C'est arrivé à des tas d'enfants: parfois on leur brisait les os des pieds, ou alors les enfants étaient maintenus sanglés sur un lit pendant des mois, de sorte que les muscles des jambes devenaient faibles et ne fonctionnaient plus. Tout ça pour nous tenir emprisonnés." (5)

Après ces explications aux enquêteurs de l'IHRAAM à Port Alberni, Willie se mit pieds nus pour illustrer son propos : les orteils étaient déviés de façon permanente, à un angle de 45 degrés du reste du pied (voir photo Fig. 65).

Une autre pensionnaire de l'école d'Alberni de l'Eglise Unie, Donna Wilson de Waglisla, Colombie Britannique, décrit lors d'un interview le 22 octobre 1997, le traitement auquel elle était soumise:

"On ne sait pas ce que c'est qu'avoir froid tant qu'on a pas essayé de dormir dans le dortoir de l'école d'Alberni. Ce n'était jamais chauffé ici, je dis bien jamais, même en hiver. Nous avions toujours froid et grelottions. On nous donnait à chacun une fine couverture, en réalité c'était juste un drap, et si on nous trouvait blottis ensemble, on était punis à coup de fouet par l'intendante.

"Je sais bien que s'ils nous laissaient dans le froid et nous affamaient à ce point, c'était pour nous garder sous contrôle. On cherchait tout le temps à récupérer à manger dans les ordures. Vous vous mettiez à manger n'importe quoi de ce qui reste de toute cette bonne nourriture que mangeait le Principal et le personnel. Vous vous mettiez n'importe quoi dans la bouche juste pour arrêter la faim, c'est une douleur terrible qui ne vous quitte jamais. Aujourd'hui nous sommes tous diabétiques à cause de cette expérience. Nous mourons tous jeunes de

problèmes de foie ou des reins parce qu'on a été affamés dans cette école par tous les bons Chrétiens.

"Le personnel, c'étaient des malades. Des gens mauvais. Ils nous faisaient faire des mauvaises choses les uns aux autres. Je me rappelle qu'une intendante nous avait fait regarder un petit chat en train de geler jusqu'à la mort, au milieu de l'hiver. Quel genre de monstre ça va faire d'un enfant de regarder une chose pareille?"

"Quand vous êtes traité comme ça tous les jours, vous faites n'importe quoi pour survivre. Vous vendriez votre frère ou votre sœur. Ça vous devient complètement égal qu'on vous fasse des choses dégoûtantes, par exemple, quand le Principal, Alfred Caldwell, vous retire vos vêtements et prend des photos de vous toute nue. C'est ce qui m'arrivait. Au moins, j'avais chaud pendant un moment." (6)

Vera Hunt, survivante de l'école d'Alert Bay :

"Il y avait une règle à l'école d'Alert Bay: si vous vomissiez la nourriture pourrie avec laquelle ils vous nourrissaient, vous deviez vous mettre à quatre pattes et aboyer comme un chien, puis laper votre propre vomi devant tous les enfants du réfectoire. J'ai vu ça arriver souvent. Si vous refusiez de vous humilier ainsi, vous étiez mis dans la chambre froide pendant plusieurs jours, dont on ne sortait pas toujours vivant." (7)

Ces personnes, Natifs survivants de ces tortures, ont travaillé à en établir une liste très résumée, que voici :

- Environnement de violence, d'insécurité, de conditions insalubres
- Nourriture avariée, contaminée, faite de sous produits
- Dortoirs non chauffés
- Mise en contact délibérée des enfants sains avec des enfants malades ou mourants
- Isolement permanent entre enfants et familles ou amis
- Obligation d'une diète en disharmonie avec leur alimentation normale
- Conditions permanentes de terreur, de torture, de brutalités
- Harcèlement physique, sexuel, émotionnel, mental continu par le personnel et par certains élèves
- Actes rituels conçus pour détruire les traditions et le sens de sa propre identité (cheveux rasés, interdiction de sourire ou de rire, tête devant être toujours courbée en signe de soumission)
- Interdiction de parler sa propre langue et de garder des liens avec sa propre culture.

D'après tous les témoignages reçus en juin 1998, le Tribunal de l'IHRAAM de Vancouver conclut que la plupart, si ce n'est toutes ces conditions prévalaient dans l'ensemble des écoles résidentielles entre les années 1932 et 1979. Nous concluons par les paroles de Vera Hunt:

"On avait le choix qu'entre trois possibilités dans les écoles résidentielles: se cacher, coopérer ou mourir. Il n'y avait pas d'échappatoire, et aucun espoir d'en trouver. Il n'y avait nulle part où aller pour s'échapper de ces trois choix. **Et il n'y en a toujours pas. Le monde tout entier est une école résidentielle pour nous.**" (8)

### **Le meurtre continue**

Selon le Ministère de la Santé, un Indo-canadien a des probabilités 10 fois plus élevées de mourir prématurément qu'une personne Caucasienne (euro-canadienne). Leur espérance de vie est inférieure de 12 à 15 ans par rapport à celle des non- Natifs, et leurs risques de contracter une maladie contagieuse sont bien plus élevés que pour un non Natif. Les causes de mortalité chez les Aborigènes aujourd'hui sont:

- Syndrome d'immunodéficience - en augmentation (usage de drogue, conditions de vie) plus rapidement que n'importe quel autre groupe ethnique au Canada
- Mort violente - accidents de voiture, batailles domestiques, tirs par la police, morts en prison
- Suicide - plus de 10 fois plus d'Aborigènes que de non natifs meurent de suicide - statistiques variables selon les régions
- Diabète - dans de nombreux cas, dû au régime dégradé et à la sous-alimentation endurée en écoles
- Malnutrition (pauvreté)

Des observateurs de l'extérieur expriment leur incompréhension, se demandant pourquoi aucune de ces causes de mortalité ne diminue dans les communautés aborigènes, en dépit des initiatives de "guérison" (healing) locales ou financées par le gouvernement. Posant cette question, ils ignorent le contexte social et historique dans lequel les Aborigènes ont été placés, en tant que victimes d'un génocide : nous expliquerons simplement que l'on ne peut pas s'attendre à ce que des gens qui ont été arrachés non seulement à leurs terres et à leurs ressources mais aussi à leurs traditions, leur identité, leur raison d'être, et qui sont maintenant sous domination d'une culture étrangère, aient toutes facilités pour rompre le cercle vicieux de la maladie et de la mort. En fait, et quel que soit le degré de sincérité des excuses et regrets exprimés ici et là aujourd'hui, c'était bien l'intention du système génocidaire canadien : les Indiens n'étaient pas supposés pouvoir échapper à ce destin.

L'un des indicateurs de la volonté gouvernementale de maintenir les Aborigènes en condition morbide et pathologique, est l'inaction calculée et facilement observable, de la part du gouvernement, quand il s'agit d'auto gouvernance Indienne ou de recours aux lois protégeant les citoyens Canadiens. La 'Loi des Indiens' (Indian Act) maintient les Natifs dans un état permanent de sous caste sociale, et leur intégration au sein de la Charte Canadienne des Droits et Libertés leur est refusée de facto. Les subventions gouvernementales sont refusées à toute personne aborigène quittant ces ghettos appelés réserves Indiennes, ou sévissent suicide, violence, maladies et pathologies liées à la drogue - on y verra sans peine une volonté de les y maintenir. Des lois et réglementations nous paraissant évidentes, telles que le respect des standards d'eau potable, ou encore la protection de la police et de la justice en cas de meurtres ou de violence, ne s'appliquent pratiquement pas dans les réserves.

Il n'y a pas que les lois du Canada pour participer à la destruction des peuples aborigènes. La plupart des survivants (et leur descendance) ont été programmés, par les écoles résidentielles, puis par une société d'apartheid, à devenir des êtres autodestructeurs et terrifiés. Donna Wilson déclarait en octobre 1997:

"Je n'ai jamais quitté ma maison, pas une fois depuis plus de 25 ans. C'est à cause de ce qui m'est arrivé à l'école résidentielle d'Alberni. Je fais de l'agoraphobie et j'ai peur de voir des gens, peur de ce qu'ils pourraient me faire. Je me sens honteuse de moi-même, stupide et bonne à rien. Je me cache dans ma chambre quand la famille vient en visite. Je ne sais pas ce qui se passe dans le monde. Mon docteur dit que tous les problèmes de peau et de foie viennent de ce que je ne sors jamais. Il dit que je vis une longue mort lente depuis que je suis passée par l'école résidentielle." (11)

Plus d'un "diplômé avec succès" (argument d'une certaine défense des écoles résidentielles) est en réalité une personne terrifiée et recroquevillée incapable de défier l'autorité ou de dire la vérité sur ce qu'il lui est arrivé. D'innombrables personnes parmi ces "diplômés" se sont suicidées, soit directement soit peu à peu par prise de

substances, drogues, etc. Et les quelques rares personnes qui trouvent assez de force pour surmonter cet héritage sont victimes d'un ostracisme social au sein de leur groupe, qui les discrédite et les marginalise. Voici les paroles d'un survivant à ce propos:

"J'ai été le seul de ma famille à abandonner l'usage de la boisson, et personne ne me parlait après ça. Ils m'auraient dit: "Tu es quelqu'un de trop bien pour nous, hein? Tu essayes de prendre de la race blanche et d'être comme eux?" J'ai dû supporter tout le village, toute ma famille. Ils me détestaient tous juste parce que je ne me détruisais pas moi-même, comme eux le faisaient. Alors j'ai dû quitter non seulement le village, mais le monde des Indiens lui-même pour me sauver moi-même. Je suis devenu un Blanc, vraiment, à essayer de rentrer dans leur monde, mais je n'ai pas pu. Je n'avais nulle part où aller." (12)

La répétition de ce scénario a empêché bien des témoins d'exprimer leur histoire à propos de leur séjour en école résidentielle. Christy White, une femme de la Nation Hesquait près de Bella Bella, Colombie Britannique, a travaillé activement avec les organisateurs du Tribunal de l'IHRAAM de 1998. Après le Tribunal, elle est retournée chez elle à Bella Bella et a voulu organiser un forum faisant participer non seulement des survivants d'école résidentielle, mais aussi des victimes de l'hôpital nommé le "R.W. Large Hospital", institution bien connue pour les expérimentations médicales et les stérilisations qui y ont été effectuées. L'opposition et les attaques qu'elle a rencontrées de la part des membres de son propre peuple l'ont stupéfiée, ainsi qu'elle l'a relaté à l'auteur par téléphone fin août 1999:

"J'ai essayé de trouver des gens du village pour les amener à témoigner au Tribunal des écoles résidentielles, mais tout a été saboté. Les gens qui voulaient raconter leur histoire dans les écoles d'Alberni et de St Mike recevaient des avertissements de ceux du Conseil Tribal, et devaient se taire.

"Ron Hamilton et d'autres gars du Conseil Tribal de Port Alberni allaient en ville et disaient à tout le monde de ne pas aller au Tribunal. Hamilton a dit du mal de vous (l'auteur) et du Tribunal. C'était étrange, parce qu'il faisait aussi un grand étalage sur la façon dont il travaillait à aider les survivants des écoles résidentielles. Pour tout ça, il était aidé par Dean Wilson et quelques autres costauds d'ici, qui ne faisaient que s'occuper de faire peur à tout le monde.

"C'est devenu encore pire après le Tribunal, quand j'ai essayé d'organiser notre Tribunal à nous, ici à Bella Bella. C'était d'un seul coup comme si j'étais devenue une non-personne. Tout le monde devenait silencieux à propos des écoles et des crimes qu'il y a eu ici. Alors j'ai voulu mettre les pieds dans le plat. Mais ensuite personne du conseil tribal ne m'adressait plus la parole, même pour me dire bonjour. C'était comme un grand secret.

"Peut-être que c'est parce que je sais des choses sur les dossiers disparus du "R.W. Large Hospital", jetés à la mer : les histoires de stérilisation. Ça s'est fait autour de 1995, je crois et aussi récemment, peut-être en 1997. Je sais que c'est un des administrateurs de l'hôpital nommé Barb Brown qui a jeté les dossiers à la mer.

"C'était incroyable comment mes tentatives pour monter un Tribunal ont été flanquées par terre. J'ai essayé de passer une annonce dans la station de télé locale, demandant aux survivants de venir. Juste avant de la passer, la station a arrêté les émissions toute la journée, et il n'ont jamais passé l'annonce ensuite. On a dit au gens de ne me parler de rien. Ron Hamilton répandait la rumeur : "Kevin Annett essaye juste de faire de l'argent à

vos dépens". Je n'ai pas pu louer une salle où que ce soit dans le village. J'étais surveillée quoi que je fasse.

"J'ai essayé d'en trouver d'autres du Conseil Tribal pour m'aider, mais aucun n'a voulu. Les costauds comme Jim White et Alvin Dixon s'amaient en ville pour faire peur aux gens, ces chefs sont bien placés à l'Eglise Unie et ils étaient envoyés au Tribunal pour faire taire les gens. Ensuite ils sont venus ici après le Tribunal et ils ont fait la même chose ici avec l'aide de Margaret Campbell, une ancienne de l'Eglise Unie. Tout le monde était prévenu qu'il y aurait de gros ennuis pour quiconque voulant s'impliquer dans l'enquête des Nations Unies." (13)

Un comportement de cette sorte, de la part d'une élite aborigène, rémunérée et agissant sous les directives de l'Etat et des églises, est la norme au Canada, et le contraire est l'exception. Le rôle de cette élite est de maintenir en place cet état maladif de son propre peuple.

Commentaire de Wilf Price, ancien de la Nation Haida, parlant des subventions gouvernementales pour le processus de guérison:

"Nos chefs ont un sacré intérêt financier à nous garder tous malades de ça. On est des vaches à lait pour les chefs élus du DIA (Département of Indian Affairs), car il y a des millions de dollars dédiés aux programmes de guérison sur réserves. Ils ne souhaitent pas que nous cessions d'être malades, enchaînés aux drogues et à l'alcool, pas plus qu'ils ne veulent que les survivants des écoles résidentielles ne retrouvent leurs forces ou parlent de ce qu'ils savent. Pour eux, ça serait la fin des arrivées d'argent d'Ottawa. J'ai été délégué à l'AFN (Assembly of First Nations), et j'ai entendu plein de chefs dire ça, exactement." (14)

Voici les commentaires de Les Lavoie, un chercheur de la Truth Commission, habitant sur la côte Ouest de l'Ile de Vancouver. Depuis 1999, Les Lavoie a réuni une documentation contenant des centaines d'histoires d'atrocités dans les écoles résidentielles auxquelles s'ajoutent des lettres de cadres des églises et d'agents du gouvernement.

"Le fait que les églises faisaient un chantage permanent au gouvernement du Canada pour maintenir en fonctionnement les écoles, malgré les actions de protestation et de sabotage par des familles indiennes, nous en dit beaucoup sur les intentions de nettoyage ethnique pesant sur les peuples des Premières Nations. Les fédéraux fermaient les yeux systématiquement sur les meurtres et les décès dans les écoles. Savez-vous qu'après plus de 5 années de recherche, je n'ai toujours pas trouvé mon premier exemple où un responsable d'école résidentielle serait réprimandé pour abus ou mauvais traitement sur enfant dans une école?

"Par exemple, entre 1902 et 1939, il y a eu 28 protestations formelles de la part de bandes Indiennes ou d'Anciens de l'Ile de Vancouver, protestations envoyées aux Affaires Indiennes au sujet de la mort d'enfants dans les écoles résidentielles ou à propos d'actes criminels du personnel - trafic, prostitution, meurtre, etc. Et aux Affaires Indiennes, on a pas pris acte d'une seule de ces 28 protestations.

"Avec ce genre de système d'étouffement d'affaires et de collusion, aucune chance que les conditions s'améliorent dans les écoles. On ne le permettait pas. Lorsqu'on alimente des enfants avec des ordures et qu'on les fait dormir dans des dortoirs non chauffés par des températures négatives, l'intention est évidemment de les exterminer." (15)

## Notes

1. Du livre *Axis Rule in Occupied Europe* (1944) de Raphael Lemkin. Après la Deuxième Guerre Mondiale, les USA et le Canada ont tout mis en œuvre pour empêcher que cette large définition du terme de Génocide ne fasse partie de la Convention définitive des Nations Unies sur le Génocide.
2. D'une lettre de A.W. Neill, Agent Indien de la côte Ouest, au secrétaire des Affaires Indiennes, Ottawa, 25 avril 1910 (DIA RG 10 archives, R7733, Doc. # 363448 (dossier de l'Agence de la Côte Ouest).
3. D'une lettre du 12 octobre 1903 du Dr Ian McRae au Secrétaire, Département des Affaires Indiennes (RG 10 archives, R7733).
4. Le Dr. Bryce rend compte de ce point dans son livret de 1920, *A National Crime*, et est aussi référencé sous le même titre dans le livre du Prof. John Milloy de Trent University. (voir Bibliographie)
5. D'un passage vidéo : témoignage de Willie Sport fait à l'auteur le 28 mars 1998 à Port Alberni, en compagnie de Diana James et d'une responsable de l'IHRAAM (Archives de la Truth Commission).
6. D'un interview par téléphone entre l'auteur et Donna Wilson le 22 octobre 1997.
7. D'une interview avec Vera Hunt et l'auteur le 12 avril 1998 à Nanaimo, Colombie Britannique (archives Kevin Annett )
8. De la même interview avec Vera Hunt.
9. L'importance d'un double standard social et moral dans l'établissement des preuves d'intentions génocidaires est étudié dans le livre de Raphael Lemkin dans son livre *Axis Rule in Occupied Europe* (1944).
10. D'une lettre de Dr. C. Pitts à l'Agent Indien R.H. Moore de Vanderhoof, Colombie Britannique, datée du 22 octobre 1935. (RG 10 archives, R7733)
11. D'une interview du 22 octobre 1997 avec Donna Wilson.
12. Interview par l'auteur d'un homme aborigène anonyme, "Gus", le 9 mai 2003 au Centre de Carnegie, Vancouver.
13. D'un entretien enregistré par téléphone entre l'auteur et Christy White, 29 août 1999. (archives Kevin Annett )
14. Commentaires de Wilf Price à l'auteur, 12 mars 2005
15. D'une lettre de Les Lavoie à l'auteur, 1er novembre 2004. (archives Kevin Annett )

## ARTICLE II (d) de la convention : Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe

*"Vous êtes un bon Anglican, Ed. Il vous faut de nombreux enfants. Je ne stérilise que les païens."*

(Dr. George Darby, médecin missionnaire de l'Eglise Unie, à Ed Martin, de la Nation Hesquait, à Bella Bella, Colombie Britannique, en 1952)

*"Mes deux fils ont été stérilisés, l'aîné en 1975, quand il avait 4 ans, et mon plus jeune fils en 1981, quand il avait 9 ans. Ça a été fait parce qu'ils ont du "sang bleu", ce sont les descendants des vrais chefs de ce territoire. Le gouvernement n'a jamais cessé d'essayer de nous rayer de ce monde"*

Steve Sampson junior, ancien Cowichan, Chemainus, Colombie Britannique, 5 juin 2005

## Eugénisme et méthodes

Il ne peut pas y avoir de signe plus clair de l'intention de faire disparaître un peuple entier, que des actions visant à supprimer les naissances au sein de ce peuple, soit par stérilisation ou par avortement, en encore en tuant les femmes enceintes ou leurs nouveaux-nés. Certains de ces

actes - les stérilisations - sont toujours pratiqués parmi les peuples aborigènes, à moindre échelle, bien sûr. A l'époque des écoles résidentielles, ces actes "médicaux" étaient pratiqués soit dans les écoles mêmes, ou dans les hôpitaux attenants, ou encore dans des institutions médicales diverses, des sanatoriums par exemples.

Aujourd'hui, ceux qui ont perpétré ces actes, considérés comme crimes contre l'humanité par les Lois et Conventions relatives aux questions de génocide, travaillent paisiblement en tant qu'experts au Département fédéral de la Santé ou comme responsables de la santé publique. A l'époque des écoles résidentielles, ces crimes étaient accomplis par des médecins rattachés aux églises ou par des "spécialistes" rémunérés par les Départements fédéraux de la Santé, de la Défense ou des Affaires Indiennes, et opérant sous leur autorité. Ils étaient assistés, pour ce travail, par les religieuses et les membres du personnel d'écoles, et aussi par les coroners. Une partie de leur travail consista aussi à détruire les dossiers des victimes de stérilisation, et à émettre des faux certificats de décès. (1)

## Eugénique

Avant de documenter les conséquences et les actes liés à l'application de l'idéologie de l'eugénique par des exemples et des témoignages, il est bon de rappeler les bases de cette notion particulière qui a dominé une certaine branche de la médecine occidentale américaine dans la période 1880-1960, et qui trouve encore aujourd'hui quelques adeptes dans le domaine de la recherche en génétique.

L'eugénique ("art de bien engendrer", terme créé en 1883 par Galton, cousin de Charles Darwin) est fondée essentiellement sur la croyance de la supériorité d'un groupe ethnique - une race - sur un autre. Ce présupposé une fois acquis, le remède au risque de surpopulation du groupe "inférieur" (un danger pour le groupe supérieur) est tout simplement de réduire ou de supprimer son potentiel de reproduction. Les méthodes varient, la stérilisation involontaire est la plus courante.

**L'Eugénique est une idéologie qui a pris naissance dans la communauté médicale américaine dans les années qui ont suivi la Guerre Civile, lorsque les taux d'immigration ont dramatiquement augmenté, ce qui a déclenché un cri d'alarme au sein du gouvernement et du corps médical, redoutant un effet de "dilution" de la culture protestante anglo-saxonne.** D'autre part, le niveau de politisation se renforçait dans la classe ouvrière sous l'effet des syndicats, et la conquête de nouveaux droits par les classes défavorisées, à cette même époque, répandaient l'inquiétude dans la classe dirigeante. Cette même classe dirigeante aurait aussi voulu voir diminuer ou disparaître une population marginale nommée à l'époque "personnes moralement destituées" ("morally destitute people") constituée des malades mentaux, des vagabonds, des mères célibataires, etc. (2)

En plus de ces facteurs d'économie domestique, les eugénistes américains s'inspiraient beaucoup des théories des médecins missionnaires chargés de renforcer le pouvoir colonial européen en Afrique ou en Asie, au 19ème siècle. L'Allemagne et l'Angleterre, en particulier, avaient besoin de justifier le pillage des pays colonisés et les pertes humaines non caucasiennes consécutives - besoin pareillement ressenti par le gouvernement américain lorsque les colons s'emparèrent des terres indiennes à l'ouest du Mississipi. La justification et le fondement de cette attitude étant bien entendu la conviction que les peuples non chrétiens représentaient une forme inférieure sur l'échelle de l'évolution humaine.

Cette idéologie fut ornée d'une légitimité pseudo scientifique au travers d'études menées par des personnages tels que le Dr Theodor Mollison, colonialiste allemand en Afrique orientale, dès 1870, qui plus tard inspirera Joseph Mengele et d'autres scientifiques nazis. Mollison et ses sympathisants défendaient la théorie selon laquelle les peuples Nègres et Asiatiques étaient intellectuellement et moralement inférieurs au "Européens Nordiques", qui représentaient le sommet de l'évolution humaine et dont l'intégrité génétique devait être protégée contre la "souillure raciale" causée par les mariages inter raciaux. La manière la plus efficace d'éviter une telle souillure était d'empêcher les "races inférieures" de procréer, et si possible, de les faire disparaître à terme. (3)

Cette philosophie "épurationniste" enthousiasma non seulement les cercles médicaux américains vers la fin du 19ème siècle, mais aussi, plus tard au cours du 20ème siècle, des réformateurs tels que Margaret Sanger, fondatrice d'un mouvement pour le contrôle des naissances (American Birth Control League), ou encore le juriste Oliver Wendell Holmes. Sanger pensait que la meilleure manière d'améliorer les conditions d'existence des femmes de la classe ouvrière américaine était de leur imposer des méthodes strictes de prévention des naissances, ce qui impliquait la stérilisation forcée des individus qualifiés comme "improductifs" ou "étrangers". Dans les rangs des personnes ciblées, se trouvaient les déficients physiques ou mentaux, les Indiens, les Nègres et même... les Catholiques.

En 1927, Oliver Wendell Holmes, un juriste libéral américain renommé, fit passer un décret déniait aux personnes reconnues "d'insuffisance mentale" (mental incompetence) le droit de refuser la stérilisation. (4)

Holmes, comme Sanger, était l'enfant chéri des libéraux, mais il était aussi un homme notoirement raciste, méprisant les Aborigènes. Sur fondement d'une esthétique raciale, il applaudit à certaines idées de l'époque sur l'annihilation complète des Indiens, déclarant "... et ainsi, les parties crayonnées au rouge une fois gommées, le canevas sera prêt pour le portrait d'un être humain qui ressemblera un peu plus à l'image de Dieu". (5). Sous l'influence de Holmes, la première loi de stérilisation fut activée aux USA dès 1890, et des bureaux d'Eugénique (Eugenics Boards) furent installés dans les régions pour démarrer un programme de tri des personnes "mentalement et moralement inférieures" à stériliser. Avant 1930, on pouvait compter entre 200 et 600 stérilisations annuellement pratiquées dans au moins 17 états des USA, mais en 1930 et plus tard, ce nombre s'éleva à 2000 à 4000 par an.

### **Eugénique au Canada**

Des lois similaires furent votées plus tardivement au Canada, entre 1928 et 1933, mais le Mouvement Eugéniste était si bien établi au Canada que le motif habituel de l'acte eugénique - insuffisance mentale - fut étendu jusqu'à englober les prisonniers, les sans domiciles, les prostituées, les enfants des rues, les filles mères, les Aborigènes, et tous les occupants des "écoles industrielles", où les mendiants et les pauvres étaient incarcérés à tout âge. Grâce aux efforts conjugués des églises Catholiques et Anglicanes, les Indiens du Canada furent classés dans la catégorie des personnes attardées mentalement - classification renforcée par décret légal du gouvernement canadien - et dès lors, grâce à ce cadre légal, leur stérilisation fut facilitée, surtout après 1928. (6)

Cette année-là, l'Alberta fit passer la Loi de la Stérilisation Sexuelle (Sexual Sterilization Act) laquelle permit la stérilisation involontaire de toute personne aborigène ou

de tout pensionnaire d'école résidentielle, sur simple décision d'un seul homme - le Principal de l'école résidentielle. La Colombie Britannique adopta une loi identique en 1933. Des milliers d'hommes, femmes et enfants aborigènes furent alors stérilisés dans les hôpitaux attenants aux églises et autres établissements, surtout durant la période 1933 à 1975. (7) (voir Fig. 15)

Selon Edwin Black, auteur de *War Against the Weak: Eugenics and America's Campaign to Create a Master Race*, les stérilisations au Canada étaient ciblées sur des groupes spécifiques selon leur religion et leur ethnie - en particulier les Indiens :

"Au Canada, la passion de l'eugénique s'enflamma au point de prétendre résoudre tous les problèmes, y compris le taux de natalité des Canadiens français... La majorité des personnes stérilisées en Alberta étaient des jeunes femmes de moins de 25 ans, beaucoup d'entre elles ayant moins de 16 ans. Prenant exemple sur la chasse aux mongoliens aux USA, les autorités médicales en Alberta stérilisèrent de manière disproportionnée des Catholiques canadiens français, des Indiens et des Métis... Les Indiens et les Métis ne constituaient que 2,5% de la population canadienne, mais dans les années qui suivirent, représentèrent 25% des personnes stérilisées en Alberta." (8)

Royce White Calf, un ancien Lakhota et juge au Tribunal de l'ITHRAAM de juin 1998 à Vancouver, **estime qu'entre un tiers et la moitié de toutes les femmes aborigènes du Canada Ouest et de l'Alaska ont été stérilisées par des méthodes intrusives physiques ou chimiques autour de 1980**. Le taux de stérilisations chimiques administrées sous couvert de vaccins parmi les indigènes a en fait augmenté depuis cette époque, particulièrement dans le tiers monde, sous des programmes relativement secrets conduits par l'OMS et les Nations Unies. (9)

Pour rendre les Natifs canadiens infertiles et ralentir leur procréation, le tournant fut pris sérieusement après que la population Indienne eût commencé à regagner après sa chute à son point historiquement le plus bas, en 1920. Les églises et l'Etat prirent conscience que les Natifs n'allaient pas disparaître, contrairement aux prévisions. Il paraissait donc clair aux Euro-Canadiens que de nouvelles mesures devaient être envisagées pour limiter au mieux les populations indigènes.

Ces "nouvelles mesures", les stérilisations et les avortements forcés, en plus des traitements calculés pour provoquer la mort de la moitié des enfants scolarisés, sur quelques décennies, furent donc les constituants de base du programme eugénique du Canada pour réduire sensiblement les populations aborigènes.

### **Isolement sexuel et pratique du "délayage ethnique"**

Bien évidemment, la première chose à éviter, dans le respect de ce programme eugénique, était l'acte sexuel entre Indiens et Indiennes. Voici les idées d'un Principal d'école résidentielle sur la question:

"Les Indiens sont bien sûr intrinsèquement immoraux et ne se refusent rien de ce qui peut leur faire plaisir si on le leur permet... De ce fait, nous devons conserver les garçons et les filles strictement séparés" (10)

Dans cette optique eugénique, la faute la plus grave était l'accouplement entre Indien et Indienne et si des adolescents étaient surpris pendant un acte sexuel, le châtiment consistait par exemple en l'application de coups de fouet ou de chocs électriques dans les parties génitales, torture administrée devant l'école toute entière, et se terminant parfois par la mort des victimes.

D'autres méthodes furent utilisées pour tenter de noyer en quelque sorte les races Indiennes: l'Agent Indien Halliday d'Alert Bay, Colombie Britannique, déclare en 1908 dans une lettre aux Affaires Indiennes : "Notre plan pour diluer ou croiser (breed out) les sauvages a l'air de fonctionner..." Selon Cambel Quatell, un survivant de l'école d'Alert Bay à Campbell River, qui s'est livré à une étude de la correspondance de l'Agent Halliday, ce plan incluait l'acheminement dans la région de prostituées caucasiennes, qui étaient encouragées à procréer avec des hommes Kwakiutl, traditionnellement Indiens de "sang pur" (non-mêlé), ce qui permettrait ensuite de rejeter des revendications de titres de souveraineté de leurs terres par les Kwakiutl, sous prétexte de filiations parentales douteuses. (12)

### **Stérilisation - détails et méthodes**

Ce fut en Colombie Britannique et en Alberta que, grâce aux lois favorisant la méthode de réduction des populations par stérilisation, cette pratique eut le plus d'adeptes.

Les centres de stérilisation ouvrirent dans des zones géographiquement stratégiques, telles que le centre de l'Île de Vancouver encore largement occupé par des tribus autochtones indépendantes et refusant les traités, ou encore le long de la côte centrale, sur le continent. Dans ces deux régions, des hôpitaux spécialisés furent établis par l'Église Unie au cours des années 30 et maintenus en fonctionnement pendant des décennies avec l'aide financière du Département des Affaires Indiennes : l'hôpital King's Daughters Clinic de Duncan, l'hôpital Indien de Nanaimo dans le centre de l'Île de Vancouver et le R.W. Large Hospital de Bella Bella, Colombie Britannique.

Sarah Modeste est une femme de soixante-dix ans de la nation Cowichan, près de Duncan, sur l'Île de Vancouver. Elle fut victime de stérilisation involontaire en 1951, étant aux mains du Dr. James Goodbrand, qui opérait à l'hôpital King's Daughters Clinic, ainsi que dans la clinique mobile de stérilisation parmi les Indiens Cowichan (clinique financée par le Département des Affaires Indiennes).

"Le Docteur Goodbrand avait entendu dire que j'allais me marier avec mon fiancé Freddie, qui était un chef traditionnel ne vivant pas dans la réserve. Il en était très mécontent et n'arrêtait pas de me dire: "Sarah, vous ne pouvez pas épouser Freddie. Si vous le faites, je vais être obligé de vous faire une opération.". Je gardais mes distances après ça et j'ai essayé de voir un autre docteur, mais l'Agent Indien ne m'a pas laissé faire. Goodbrand était le seul médecin que j'étais autorisée à voir. Alors quand est venu le moment d'accoucher de mon premier bébé, c'est Goodbrand qui m'a accouchée. Mais il m'a gardée après la naissance, et quand je me suis réveillée, ça me faisait mal là en bas et ça n'arrêtait pas de saigner, pendant des semaines. J'ai su plus tard que j'avais été stérilisée. Goodbrand a dû faire ça quand j'étais sous anesthésie. Je n'ai plus jamais pu avoir d'autres enfants par la suite.

"La même chose est arrivée à beaucoup de femmes de chez nous. Il a fait ça à la meilleure amie de ma fille, ça devait être dans les années 70. Si vous étiez repéré comme fauteur de troubles, vous étiez opéré. Le Dr Goodbrand m'a dit qu'il était payé \$300 pour chaque femme Indienne qu'il stérilisait, avec ou sans son consentement." (13)

Pendant les années 50, le même Dr. Goodbrand essaya de convaincre Sarah de faire partie d'une "équipe" de sujets testés, en vue d'expériences dans le cadre de la recherche contre le cancer, dans un hôpital de New-York. Il lui fit des injections qui la rendirent malade:

"Il m'a fait ces piqûres à partir d'un flacon marqué "cancer", en me disant sans cesse que ça faisait partie d'une expérience importante. Il m'a dit: "Sarah, vous pouvez faire beaucoup pour le bien de l'humanité en acceptant d'aller dans un hôpital spécial à New-York et en acceptant quelques tests effectués sur vous". J'ai dit que je ne voulais pas quitter ma famille, et il s'est mis dans une grande colère. Il m'a dit que je ne serais pas seule, qu'il y avait plein d'Indiens qui étaient utilisés pour les expériences à New-York." (14)

Steve Sampson junior est un Ancien selon la tradition de la Nation Cowichan. Il vit près de Chemainus, Colombie Britannique, sur une terre occupée par sa famille depuis des siècles. Il est un descendant direct des chefs héréditaires de ce territoire. Les deux fils de Steve ont été stérilisés lorsqu'ils étaient enfants, en 1975 et en 1981, sous les mains de médecins de la région ou de l'Hôpital Général de Victoria

"Mon fils [nom du premier fils] a subi l'opération le premier, quand il avait juste quatre ans, en 1975. Il lui ont fait ça un jour que je n'étais pas à la maison. Ma tante Margaret Morell est venue et l'a emmené pour l'apporter au Dr. Bowen-Roberts et au Dr. Boaker, qui était le seul médecin que les Indiens avaient le droit de consulter. Boaker est un ami de la famille Harris, qui sont des Indiens d'ici qui ont collaboré depuis le début avec les Blancs, et qui amenaient tous nos enfants à l'école résidentielle de Kuper Island. C'est probablement Boaker qui a fait l'opération sur [nom non-nommé], qui a plus de 30 ans maintenant et qui n'a jamais pu avoir d'enfants.

"Ensuite, en juillet 1981, ils sont venus pour mon autre fils [nom du deuxième fils]. Il venait d'avoir 9 ans. Il l'ont emmené à l'hôpital Général de Victoria et l'ont gardé quatre jours. C'était le Dr. Wilson qui a fait l'examen préliminaire et qui a recommandé l'opération. Mais [nom du deuxième fils] a été stérilisé par les Dr. Styles et Henderson, qui travaillent toujours ici même à Duncan, rue Ingram. Mon fils [nom du deuxième fils] n'a jamais pu avoir d'enfants, lui non plus.

"Ce qu'il y a de bizarre à propos de ce qu'il lui est arrivé, c'est qu'il a été remarqué par le Dr. Wilson à cause d'une femme d'ici nommée Nancy Lovetts, qui était membre de l'église Full Gospel Church, comme ma tante Margaret, celle qui a emmené mon premier fils en 1975. Et juste quelques mois après que Nancy Lovetts ait fait son travail pour faire stériliser mon fils, on l'a retrouvée morte. Noyée.

"Notre famille a du sang bleu, nous sommes les descendants des chefs héréditaires de ce territoire. Le gouvernement essaie toujours de nous faire disparaître. Il n'y a que pour cette raison qu'ils s'en sont pris à mes fils." (15)

Juste au nord du territoire Cowichan était situé le NIH (Nanaimo Indian Hospital), construit sur des terrains appartenant au gouvernement et à l'armée canadienne. Cet établissement, appelé l'Hôpital Indien par les locaux, était un centre expérimental où les Indiens étaient gardés pendant des années, forcés de subir la stérilisation, mais aussi des tests de médicaments, et des expériences de chirurgie et de retrait d'organes (voir Fig. 66: photo du NIC pendant ses années de plus forte activité, fin des années 40)

Joan Morris, une femme native Songhees de Victoria, Colombie Britannique, fut emprisonnée au NIH pendant plusieurs années, et sa mère y fut retenue pendant 15 ans. Elle a raconté son histoire en octobre 1999:

"Beaucoup de femmes furent stérilisées à l'hôpital Indien de Nanaimo. Aucune d'entre elles n'a pu ensuite avoir d'enfants après être allées à cet hôpital. Les prêtres et

ceux du gouvernement embarquaient des familles entières dans cet endroit, surtout ceux de notre territoire, et aussi les enfants des écoles résidentielles qui leur faisaient des ennuis. Ils les enfermaient tout simplement dans l'hôpital.

"Ma cousine, Nancy Joe, et moi, avons été forcées de boire ce liquide chaque jour, et ça avait un drôle de goût, pareil à l'iode radioactive qu'ils m'ont donnée pour mon traitement pour la thyroïde. Ça avait le même goût. Nancy est morte d'un cancer à vingt ans en quelques, et j'ai développé ma première tumeur ovarienne quand j'en avais 24. Alors il a fallu que j'aie une hystérectomie. J'ai reçu aussi beaucoup de rayons X quand j'étais là, constamment, tous les jours. Alors voilà, ils nous rendaient infertiles aussi avec l'aide d'un cancer.

"Les médecins qui nous ont fait ça sont Nicholas Schmidt et les Docteurs Weinrib, Lang et Connolly. Lang et Schmidt sont toujours vivants. Le Dr. Lang m'a dit que tous les dossiers de l'hôpital de Nanaimo ont été détruits, mais peut-être qu'il mentait." (16) (voir Fig. 67 et 68: photos de Joan Morris et de sa mère - en bas: Joan sur le site de son lieu d'emprisonnement)

Esther Morris, âgée de soixante ans, n'avait pas tout à fait six ans lorsqu'elle a été kidnappée de sa maison, sur une réserve près de Brentwood Bay, Colombie Britannique, et emportée par une infirmière au NIH, où elle a été sanglée dans un lit et gardée immobile pendant six ans. Elle aussi a été stérilisée au NIH.

"Son nom était l'infirmière Langlois, et elle est venue à notre domicile quand je n'avais même pas six ans. Elle a dit à ma mère que je devais aller faire quelques tests et qu'ils me ramèneraient dans deux ou trois jours. Mais je suis partie pour six ans. C'était en 1950.

"Quand je suis arrivée au NIH ils m'ont coupé les cheveux et m'ont emportée à l'unité C, celle des enfants. Il y avait trois autres enfants ici avec moi. Ils m'ont sanglée dans un lit d'enfant avec cette veste en toile, un restricteur comme ils l'appelaient. C'était mis autour de moi et ça me gardait la tête en hauteur de telle sorte que je ne pouvais pas me pencher en avant dans le lit. Je suis restée comme ça pendant des années. Ils m'apportaient un bassin deux fois par jour pour que je puisse pisser ou le reste, et une fois par semaine ils me donnaient un bain et me lavaient, mais à part ça, tout le temps j'étais attachée dans ce lit. Je ne suis jamais sortie pendant six ans.

"Ils m'ont donné beaucoup d'injections là-bas, mais je me rappelle une chose qu'ils m'ont donnée à boire deux fois par jour pendant tout le temps que j'y étais. C'était d'une couleur ambrée, foncée et c'était très amer. L'infirmière appelait ça du PAS et tous les enfants devaient en boire. Ensuite, quelques années après que je sois sortie de cet hôpital, j'ai appris que je ne pourrais jamais avoir d'enfants. Le Dr Morgan de Victoria m'a dit que j'étais stérile à cause des nombreuses cicatrices que j'avais dans l'utérus. Il a dit que ça venait de la tuberculose, mais je n'ai jamais eu la tuberculose. Je pense que ça vient de la drogue PAS.

"Il y avait des enfants Indiens de tout le Canada dans cet hôpital, mais on nous disait que nous ne devrions jamais dire pourquoi nous étions là, à personne. Je ne savais pas que mon propre frère Ivan était là avec moi, jusqu'à ce que je le voie un jour. Il avait eu cette bizarre opération qu'avaient beaucoup d'enfants: ça lui laissait une énorme et longue cicatrice qui allait à travers son dos et remontait sous son bras gauche vers sa poitrine. Ils lui avaient pris un de ses poumons, alors qu'il était en bonne santé. Beaucoup de gens que je connais ont eu la même opération. Ils avaient la même cicatrice dans le dos. Le Docteur Campbell avait fait cette opération sur lui, et aussi le Docteur Gamble. Campbell dirigeait l'hôpital et

c'était lui qui faisait les stérilisations. Je ne peux pas me rappeler le nombre de femmes à qui j'ai parlé et qui ont toutes été stérilisées dans cet hôpital par Campbell." (17)

Pendant les années 1960, Kenny Quatell de Campbell River, Colombie Britannique, a été prisonnière du NIH pendant plus de six ans, de l'âge de 4 ans à l'âge de 10 ans. Elle a été soumise à des expériences médicales et à des électrochocs presque quotidiennement, et a également été stérilisée dans cet hôpital.

"J'ai été parachutée au NIC depuis Alert Bay juste avant Noël en 1960. Ils devaient me faire une opération de la colonne vertébrale et ça s'est bien passé. Mais après ils ont dit à ma mère que j'étais morte sur la table d'opération. Pendant dix ans, ma famille a pensé que j'étais morte. Pendant presque tout ce temps j'étais retenue prisonnière dans l'hôpital. Ils m'ont donné toutes sortes de drogues bizarres et ça a dû marcher, parce que je ne peux pas avoir d'enfants, tout juste comme mes autres frères qui ont aussi été envoyés à cet hôpital.

"Ils avaient mis une feuille de métal en dessous de moi quand j'étais au lit, de sorte que quand j'urinais je recevais un choc électrique. Ce genre de trucs ça se faisait tout le temps là-bas. Ils me donnaient des chocs et me nourrissaient de pilules.

"Je crois que j'ai fait partie d'une expérience sur le long terme ou quelque chose de ce genre, parce que mon docteur, le Dr. Brown, juste là à Campbell River, ne me laissera pas regarder mon dossier médical, même aujourd'hui. Je continue d'essayer d'y accéder et il dit qu'il ne peut pas, que ce sont des informations classées." (18)

### ***La stérilisation, une arme de Guerre Sainte***

Ainsi qu'on le constate par les témoignages, les relations étaient très étroites entre l'Eglise et ceux qui mirent en œuvre les programmes de stérilisation, et l'église appréciait la stérilisation comme moyen d'éradiquer les non Chrétiens. C'est par exemple dans le R.W. Large Memorial Hospital de Bella Bella, toujours en fonctionnement aujourd'hui, que le missionnaire et médecin Dr. George Darby (1889-1962) stérilisa des centaines, peut-être des milliers d'Aborigènes entre 1931 et 1959 (voir Fig. 69: photo de l'hôpital de Bella Bella et du Dr. Darby et de son équipe)

Une des victimes de Darby, Ethel Wilson de la Nation Hesquait, parla en ces termes aux enquêteurs du Tribunal de l'IHRAAM de 1998, à l'âge de 82 ans:

"Le Docteur Darby était le missionnaire de l'Eglise Unie pour notre territoire, et il a vécu ici pendant plus de 40 ans. Il est même enterré là-bas, à Waglisla. Il a stérilisé beaucoup de nos femmes uniquement parce qu'elles n'étaient pas Chrétiennes. Il me disait: "Vous feriez mieux de venir à l'église si vous ne voulez pas recevoir le traitement". C'était autour de 1949-1950.

"Le Docteur Darby me brutalisait quand j'étais sans assistance, après qu'il m'ait fait l'opération pour que j'arrête d'avoir des enfants. Cet homme faisait tout le temps ce genre de chose à nos femmes et à nos filles. Beaucoup d'entre elles ont été stérilisées par Darby. Encore beaucoup de femmes de Bella Bella ne peuvent pas avoir d'enfants à cause de Darby et de son fils. Il a vraiment travaillé dur pour ça pendant tout ce temps, il disait qu'il avait le soutien du gouvernement pour faire ça". (19)

Ed Martin, un autre résident de Bella Bella, qui a livré son témoignage au Tribunal de l'IHRAAM le 13 juin 98, confirme par son histoire celle de Ethel:

"Je suis allée voir Darby en 1953 pour subir une vasectomie, car je ne pouvais plus nourrir les 10 enfants

que j'avais déjà. Darby s'est mis à rire quand je lui en ai parlé et m'a dit: "Ed, vous êtes un bon Anglican. Il faut que vous ayez beaucoup d'enfants. Je ne stérilise que les païens." Je ne savais pas ce qu'il voulait dire par là mais ensuite il a dit: "Les gens des Affaires Indiennes d'Ottawa me paient \$300 pour chaque petite squaw que je stérilise, surtout si elle n'est pas Chrétienne comme vous et moi." (20)

### **Destruction de preuves**

Christy White de Waglisla, Colombie Britannique est un ancien membre du personnel du R.W. Large Hospital. Lors d'un rassemblement suivant le Tribunal de l'IHRAAM, l'été 1998, elle décrit comment les dossiers relatifs aux stérilisations avaient été détruits en 1995 et en 1997:

"Il y avait tout un tas de dossiers annotés sur les stérilisations faites au "R.W. Large" qui ont disparu quand les Mounties ont commencé à venir renifler par ici en 1995. Dans ces dossiers étaient enregistrés les paiements du gouvernement pour les stérilisations. Ils mentionnaient les dates, les noms des gens stérilisés, et tout le reste. Ils ont tous été jetés à la mer par Barb Brown, quelqu'un de l'administration de l'hôpital, autour de 1995 et il y en a eu d'autres jetés de la même façon en 1997. Certains dossiers ont été retrouvés complètement délavés sur la plage au sud de la ville." (21)

Jackson Steene, un Indien Dene de l'Île de Denman, Colombie Britannique, a été rendu infertile par exposition prolongée aux rayons X à l'école résidentielle Anglicane de Carcross, dans le Yukon:

"Il y avait 11 enfants dans notre famille, et aucun d'entre nous n'a pu avoir d'enfants. On a tous été mis sous la machine qu'ils avaient montée dans les sous-sols de l'école résidentielle. Ils nous en mettaient la dose pendant longtemps et c'était comme ça. J'ai essayé de poursuivre l'église mais l'avocat n'a même pas évoqué le mot de stérilisation devant la Cour." (22)

Une histoire semblable nous est racontée par des frères d'une famille de la Nation Kwakiutl Nation à Campbell River, Colombie Britannique. Ils ont tous été incarcérés soit dans l'école résidentielle Anglicane d'Alert Bay ou dans ses établissements attenants, soit à l'Hôpital Indien de Nanaimo. A l'exception d'un seul, aucun des autres n'a jamais pu avoir d'enfants.

Témoignage de Cambel Quatell:

"Nous savons que nous ne pouvons pas avoir d'enfants à cause de ce qu'ils nous ont fait à l'école d'Alert Bay et à l'hôpital Saint Joseph. Ils nous faisaient boire des trucs et nous donnaient des piqûres sans arrêt. Nous étions huit frères dans cet endroit, et un seul d'entre nous, James, a pu avoir des enfants. Quelque chose nous a été fait ici entre 1955 et 1962 qui nous a tous rendus stériles. Ne me demandez pas ce que c'est, je ne peux pas m'en rappeler, je ne sais pas pourquoi. C'est comme un grand brouillard. Mais il doit y avoir des dossier là-dessus quelque part." (23)

### **Avortements forcés et meurtres**

On pratiquait des avortements presque autant que des stérilisations, sur les filles natives mises enceintes dans les écoles résidentielles, et les nouveaux-nés étaient supprimés, selon de nombreux témoins. Beaucoup de survivants d'écoles résidentielles font référence à des "fosses spéciales" contenant des fœtus ou des bébés sur des sites tels que le terrain immédiatement au sud de l'école résidentielle Catholique de Kuper Island, et aussi dans les collines à l'ouest de l'école d'Alberni (Eglise Unie). Les mères de ces bébés étaient soit réduites au silence, soit tuées elles aussi et enterrées sur les mêmes lieux.

Témoignage d'une Ancienne de la Nation Hesquait, Irene Starr, pensionnaire de l'école d'Alberni entre 1952 et 1961,

"Beaucoup de filles tombaient enceintes à Alberni. Les pères étaient les hommes qui travaillaient là, y compris le prêtre, et aussi les grosses légumes qui passaient par là et voulaient des filles pour la nuit. Des types du gouvernement ou de l'église. On n'a jamais su ce qui arrivait aux bébés, mais ils disparaissaient toujours. Les filles enceintes étaient emmenées à l'hôpital du coin (note: le "West Coast General Hospital de Port Alberni") et elles revenaient sans leur bébé. Je peux encore les entendre pleurer toute la nuit leur petit qu'elles avaient perdu.

"Le personnel tuait ces bébés pour effacer les traces. Les gens de l'hôpital les aidaient à se débarrasser des preuves. Tout le monde ici savait ça." (24) (Voir Fig. 70: photo de l'hôpital "West Coast General Hospital" de Port Alberni où étaient pratiqués les avortements, et voir aussi un cimetière proche où les fœtus auraient été enterrés.)

Hazel Joseph, un autre survivant d'Alberni, confirme:

"Une amie à moi est tombée enceinte à l'école d'Alberni quand on y était, en 52. Elle a été emmenée au milieu de la nuit et est revenue plusieurs jours après sans son bébé. Elle a pleuré pendant des semaines: "Où est mon bébé? Que lui avez-vous fait?". J'ai entendu dire plus tard qu'ils faisaient les avortements en ville à l'hôpital au "West Coast General Hospital".

"Le père était un personnage important à l'Eglise Unie. J'ai demandé à une des matrones qu'est-ce qui était arrivé au bébé, et elle m'a giflé et hurlé que je le regretterais si jamais je mentionnais encore une fois ce bébé. Ils ont même essayé plus tard de me faire prendre des drogues pour me faire oublier ce bébé, mais comment pourrais-je oublier le chagrin de cette fille qui avait perdu son enfant?" (25)

Un régime similaire s'organisa à l'école Catholique de Kuper Island. Témoignage de Diane Harris, de la bande Chemainus, aujourd'hui travaillant dans le domaine de la santé et ancienne pensionnaire de Kuper Island:

"Nous avons appris qu'une fosse, servant à enterrer les bébés des prêtres et des filles qu'ils mettaient enceintes, existait juste à côté du bâtiment de l'école. Ça couvrait plusieurs générations et il devait y avoir des centaines de corps. Les religieuses avortaient régulièrement les bébés des filles violées avec des sels d'Epsom ou de l'huile de ricin que les filles étaient forcées de boire. Parfois une fille mourait d'absorber ces substances, ou alors elle mourait sous les coups, et elle était enterrée avec le fœtus. J'ai entendu beaucoup d'histoires de ce genre et je fais confiance aux personnes qui les ont racontées." (26)

Ellen Michaud, une femme Carrier qui a été internée au Collège Catholique pour Filles Indiennes de Kamloops, Colombie Britannique, pendant les années 60, apporte la même description:

"Le personnel de l'école Catholique obligeait sans cesse des filles à se faire avorter contre leur volonté. **C'était la norme jusqu'en 1980, où c'est devenu plus caché.** Mais pendant les années 60 et 70, ça arrivait constamment. Ils nous faisaient avoir honte de nous-même et nous sentir sales si nous tombions enceintes, et l'avortement était la punition qu'il nous fallait. Et aussi, aucune des filles qui avaient subi l'avortement ne pouvait avoir d'enfants ensuite. Ils nous ligaturaient les trompes. Ça se pratiquait dans toute la province, parce que c'était la période où les églises voulaient empêcher les Indiens de procréer.

"J'ai été enceinte à seize ans, mais heureusement je suis partie de ce collège avant qu'ils aient pu avorter mon fils.

Mais ils l'ont eu après sa naissance, et l'ont emmené loin de moi pour toujours. D'une façon ou d'une autre, ils l'ont eu. C'est pour ça que ça me fait rire quand je lis des choses sur les Catholiques qui sont contre l'avortement. Bien sûr, ils sont contre quand ça arrive à des femmes Blanches. Mais nous n'étions pas considérés comme des humains. Nous ne le sommes toujours pas." (27)

Cette école résidentielle de Kamloops était aussi un centre d'avortement de filles autochtones. Eddie Jules, incarcéré entre 1969 et 1977, raconte comment étaient détruits les fœtus dans le four de l'école (reprise de citation de début d'ouvrage):

"Lorsque j'étais dans la section des Senior B, j'entendais dire qu'il y avait des filles enceintes à l'autre bout du bâtiment. Elles étaient enceintes mais n'avaient jamais leur enfant, vous savez. Ce qui se passait, je suppose, c'est qu'ils faisaient venir quelqu'un de la ville qui pratiquait l'avortement. On l'entendait bien. Ça faisait vraiment peur. Après que ça soit fait, je les entendais ouvrir l'incinérateur. Ils ouvraient la grande chaudière et on entendait un gros "clang" et on savait qu'ils se débarrassaient de cette preuve.

"Quatre vingt dix pourcent de tout ça, je crois, venait du superviseur, qui tapait sur notre peuple parce que pour eux nous n'étions rien... On se demandait combien d'enfants étaient passés par l'incinérateur. On entendait le clang et ensuite ils montaient le chauffage. Quand ils allumaient l'incinérateur, il faisait presque nuit, ils le faisaient monter au maximum alors qu'on était au printemps, où on n'a pas besoin de chauffer. Ils faisaient monter la chaufferie et j'avais peur.

"Je pense que la plupart des enfants réalisaient ce qui se passait, mais il n'y avait rien qu'on puisse faire. **On ne pouvait rien dire parce que personne ne nous aurait cru.** Tous parmi nous qui étions à l'école avons entendu le clang, et on disait: "Oh, c'est probablement l'amie de untel et untel, et ils lui ont fait un avortement." (28)

La régularité des avortements forcés est en partie liée à l'existence d'un réseau de pédophilie qui opérait à partir des écoles résidentielles Indiennes, un sujet mieux décrit dans l'Annexe III. De nombreux survivants, ainsi que d'autres personnes ont décrit la connexion étroite entre les églises dirigeant les écoles résidentielles et ces réseaux de pédophilie; une connexion facilitée par le rôle de tuteur aux pouvoirs absolus, pouvoirs conférés par l'État aux Principaux de collèges sur tous les enfants Natifs dès les années 30.

Vers les années 50, de nombreuses écoles résidentielles adoptèrent une activité lucrative "d'élevage sexuel" d'enfants. Des enfants natifs étaient loués à des pédophiles bien placés, soit en échange de faveurs politiques, soit tout simplement contre une rétribution directement empêchée par le Principal. Ces réseaux de pédophiles existe toujours aujourd'hui, bien entendu, mais ils fonctionnent le plus souvent par l'entremise de chefs de conseil tribal, de fonctionnaires ou d'employés du gouvernement travaillant dans des agences de bienfaisance pour l'Enfance, sous la protection des officiers de la RCMP et des juges de la Cour Suprême ou Provinciale. (29)

Les enfants utilisés pour le service sexuel par les écoles devaient être "nettoyés" par les avortements ou par meurtre de façon à protéger le réseau pédophile et les églises - et les clients - du scandale. Selon un ancien employé Caucasiens de l'école résidentielle d'Alberni, ayant travaillé sur ces lieux de la fin des années 50 jusqu'au milieu des années 60 :

"On surnommait l'école d'Alberni le "Club des Dignitaires" (The Dignitaries' Club) à cause de tous les messieurs

importants qu'on voyait arriver pour emmener une fille ou un garçon pour la nuit. Ça a dû faire partie de quelque chose de plus important, un genre de réseau de pédophiles, parce que je reconnaissais des juges et certains flics parmi les hommes qui déambulaient devant la rangée et choisissaient des enfants. Les pauvres gosses étaient traités comme du bétail, ou des esclaves mis aux enchères.

"Evidemment, les filles tombaient enceintes et dans ce cas la fille disparaissait pour toujours. Et je dis bien pour toujours. Personne n'a jamais posé de question, vous ne deviez surtout pas le faire si vous vouliez garder votre boulot, voire rester en vie. Mais les filles enceintes s'évanouissaient, on ne les revoyait jamais. Le Principal nous donnait la consigne de dire qu'elles s'étaient enfuies, mais parfois on retrouvait leurs corps dans les environs, dans un champ par exemple.

"Ils n'avaient pas vraiment de façon sophistiquée de se débarrasser de ces filles, pour ce que j'en sais. Le sol finissait par être érodé, derrière, au-delà de la ligne des canalisations d'arrivée d'eau, et des squelettes apparaissaient. Mais tout le monde savait que les filles et les bébés étaient supprimés. **Personne n'en parlait, pour la même raison que personne n'en parle aujourd'hui: trop peur d'y laisser sa vie.** Ce sont des hommes très puissants dans les réseaux de pédophilie et ils tuent facilement pour protéger leur réputation. **Et après tout, ça c'est le Canada. Tout le monde ici peut tuer un Indien, et ça se passe très bien.**" (30)

### ***Nouvelles méthodes de stérilisation***

L'objectif global de l'Eugénique appliquée aux indigènes n'a jamais vraiment changé au Canada, même si les méthodes et les tactiques ont changé. Les méthodes de stérilisation, par exemple, qui étaient chirurgicales, sont maintenant à base de produits chimiques administrés par le milieu hospitalier; ce sont des programmes communautaires, souvent maquillés sous le terme de "Programmes de Santé des Autochtones" ("Aboriginal Health Programs").

Par exemple, voici les paroles d'un employé du projet Santé des Enfants Nuuchah-Nulth en 2001:

**"Ceux de notre peuple sont toujours stérilisés au même taux qu'il y a cinquante ans, sauf que maintenant c'est fait plus subtilement et scientifiquement".** Au lieu de nous couper des conduits ou de nous irradier, nous sommes nourris avec des soi-disant pilules de contrôle des naissances ou on nous donne des vaccins qui nous rendent infertiles. Surtout les vaccins : certains d'entre eux ne contiennent rien d'autre que des agents stérilisants." (31)

En 2004, on a découvert que l'Organisation Mondiale de la Santé a administré pendant des années des substances stérilisantes en même temps que les vaccins contre la grippe et la polio, aux femmes autochtones des Philippines et de nombreux pays d'Afrique. De la même façon, plus de 40.000 hommes et femmes Inuits ont été rendus infertiles par le Département de la Santé des USA (US Health Department) entre 1986 et 1993 après qu'on leur ait administré un sérum nommé Heptavax, une drogue de stérilisation interdite dans la plupart des pays du monde. (32)

Un documentaire diffusé à la CBC en 2001, sous le titre "The Human Laboratory", accusait les compagnies pharmaceutiques et le gouvernement des États-Unis de stériliser délibérément des populations, en guise de service de santé. Ce documentaire décrivait la promotion d'une pilule de contrôle des naissances, appelée Norplant, parmi les femmes du tiers-monde, bien qu'il soit déjà reconnu dans les milieux occidentaux que cette pilule

provoque l'infertilité. Ce qui n'a pas empêché le gouvernement canadien de participer à la promotion de Norplant à l'étranger, tout comme dans les communautés natives à l'intérieur du Canada. (33)

Sarah Modeste, de la Nation Cowichan, et stérilisée par le Dr. James Goodbrand, nous explique comment ses appels à des politiciens natifs tombent dans des oreilles de sourds:

"Des années après que le Dr Goodbrand m'ait stérilisée, je suis allée à l'Union des Chefs Indiens de Colombie Britannique, à Vancouver, et je leur ai raconté ce que le Dr Goodbrand m'avait fait, à moi et à beaucoup d'autres femmes Cowichan. Je leur ai demandé de faire quelque chose pour exposer ce qui nous était arrivé et pour qu'il n'y ait plus de femmes stérilisées parmi nous. C'était au début des années 70. Chacun de ces chefs a dit qu'il ne pouvait rien faire pour arrêter ça, et qu'il ne le ferait pas. Tous nos leaders sont au courant depuis des années pour les stérilisations, et ils n'ont jamais bougé le petit doigt." (34)

Des Conseils de Bande natifs ont coopéré pour favoriser l'obligation de vaccins ou de tests de médicaments sur leur propre peuple. C'est ce que Candace Cooper, consultante en service de santé publique, a découvert en 2000, lorsqu'elle travaillait avec le groupe de Natifs de Sto:lo à Chilliwack, Colombie Britannique. En 2001, Candace a publié au grand jour une histoire de décès et de maladies parmi les Sto:lo à cause de vaccinations forcées :

"On attendait de moi que je vaccine de force des familles entières de Natifs, même ceux pour lesquels les vaccins pouvaient causer des crises et des décès. Dans une famille, deux de leurs bébés avaient déjà eu des crises après des vaccins, mais les infirmières arrivèrent et insistèrent pour que le même vaccin soit donné au troisième enfant. Et il n'y a pas que les enfants. Quatre personnes âgées sont mortes une semaine après avoir reçu le vaccin contre la grippe, alors qu'elles étaient en parfaite santé. Lorsque j'ai essayé d'informer les femmes Sto:lo d'alternatives naturopathes aux vaccins, j'ai été renvoyée sans motif par les fonctionnaires de Santé Canada. **Je suis convaincue que le Département Fédéral de la Santé est réellement engagé aujourd'hui dans un génocide par l'administration de vaccins reconnus comme ayant un effet létal**, ce qu'ils continuent de refuser d'admettre publiquement. Ils ont refusé de confirmer ou de démentir que des agents de stérilisation font partie des vaccins. J'appelle ça de l'homicide volontaire." (35)

Santé Canada a aussi fait souvent appel aux conseils tribaux pour expérimenter des médicaments sur leur peuple même, en particulier des vaccins contre le Sida, testés parmi des Natifs Songhees, en Colombie Britannique, en 2000. Les participants à ce programme n'étaient pas informés de la nature de ce médicament. Aucun traitement de suivi ni aucun soin n'ont été prescrits ultérieurement, pas même un simple examen. Seuls les Aborigènes pouvaient recevoir cette substance, preuve que le gouvernement, lorsqu'il a besoin de cobayes humains pour un nouveau médicament, utilise sélectivement des Indiens et qu'il n'est pas question de tester les produits sur des non natifs. (36)

## Notes

1. Les dossiers des stérilisations organisées par le gouvernement ont été détruits à l'hôpital R.W. Large Hospital de Bella Bella, Colombie Britannique, par les responsables de l'hôpital en 1995 et 1996, selon certains employés de l'hôpital. Des certificats de décès comportant des informations falsifiées y furent fabriqués pour justifier les décès d'enfants morts dans au moins deux des écoles résidentielles de la côte Ouest.

2. On peut lire une excellente description des premiers mouvements d'Eugénique en Amérique du Nord dans le livre *War Against the Weak: Eugenics and America's Campaign to Create a Master Race* de Edwin Black (New York, 2003). Mais la législation sur l'eugénique fut plus sévère au Canada qu'aux USA, permettant la stérilisation non seulement des malades mentaux, mais aussi des mères célibataires, des prisonniers et des "éléments criminels".
3. Voir *The Holocaust and History* de Michael Berenbaum, ed., (1999) et *Hitler's Willing Executioners: Ordinary Germans and the Holocaust* de Daniel Goldhagen (1995).
4. Voir *War Against the Weak*, de Edwin Black., pp. 120-122, à propos de la décision de la Cour Suprême, (principal juriste, Oliver Wendell Holmes), concernant le cas de Carrie Buck stérilisée pour "incapacité mentale".
5. Voir *The Mismeasurement of Man* de Stephen Jay Gould (1996), p. 64. Les églises Catholique et Anglicane pratiquaient un lobbying actif pour aider le passage de la Loi de Stérilisation Sexuelle en Alberta (1928) et en Colombie Britannique (1933). On trouve de nombreuses références dans les publications de ces églises, à ces périodes, développant sur le thème de l'infériorité mentale et morale des Aborigènes du fait de leur non chrétienté.
6. En 1999, une action collective en justice fut engagée par 2800 femmes aborigènes stérilisées sous cette loi. Le procès fut gagné contre le gouvernement d'Alberta. Voir l'article de juin 1999 de Sabrina Wyatt dans le journal *Windspeaker*, Fig. 13.
7. L'OMS admit en novembre 2004 qu'elle administrait régulièrement des agents de stérilisation aux femmes dans les vaccins contre la polio ou autre, dans des pays du tiers-monde, par exemple aux indigènes des Philippines ou d'Afrique. Un programme semblable de stérilisation chimique a été découvert, pratiqué par la Direction Générale des Services Médicaux (Medical Services Branch) de Santé Canada, qui administre depuis des décennies des vaccinations avec produit de stérilisation ajouté. (Nombreux documents sur l'OMS et sa politique de dénatalité dans le monde, par des recherches sur Internet)
8. De *War Against the Weak*, ibid., pp. 241-2.
9. D'un commentaire du Juge Royce White Calf, Tribunal de l'IHRAAM, 13 juin 98 à Vancouver. Royce White Calf a soumis de nombreux documents au Tribunal le jour suivant pour étayer son commentaire.
10. Déclaration du Principal (accusé de meurtre) de l'école résidentielle d'Albemi Alfred Caldwell, dans une lettre du 13 juillet 1948 au Secrétaire du Département des Affaires Indiennes, Ottawa (séries RG 10, R7733)
11. Beaucoup de références sont faites par les survivants, à propos des viols en école résidentielle, sur les commentaires exprimés par le personnel ou le clergé sur leur volonté de mélanger les parentés, de "délayer" le sang Indien par métissage.
12. D'un interview entre l'auteur et Campbell Quatell, Nation Kwakiutl, à Campbell River, BC, 5 novembre 2004. (Archives Kevin Annett)
13. D'un interview entre l'auteur et Sarah Modeste, Nation Cowichan, Duncan, BC, 12 août 2000. (Archives Kevin Annett). On peut aussi écouter un extrait audio du témoignage de Sarah sur ce site: [www.hiddenfromhistory.org](http://www.hiddenfromhistory.org)
14. Du même interview.
15. D'un interview avec Steve Sampson à Chemainus, BC, le 18 mai et le 5 juin 2005. (Archives de la Truth Commission)
16. Interview avec Joan Morris, 19 octobre 1999, Victoria, BC. (Archives de la Truth Commission)
17. Entretien enregistré en vidéo avec Esther Morris (cousine de Joan), 23 février 2005, Vancouver, BC. (Archives de la Truth Commission)
18. Entretien enregistré en vidéo avec Kenny Quatell, 12 octobre 2004, Campbell River, BC. Voir le témoignage complet de Kenny dans la section Témoignage de ce livre.
19. Témoignage de Ethel Wilson recueilli par Kevin Annett, 25 août 1998.

20. Déclaration de Ed Martin au Tribunal de l'IHRAAM, 13 juin 1998 (Archives de l'IHRAAM)
21. Commentaires de Christy White sur un forum associé à l'IHRAAM, 8 juillet 98, Vancouver, BC. (Archives de la Truth Commission)
22. Déclaration de Jackson Steene à Kevin Annett et Lori O'Rorke, 26 octobre 2004, Ile de Denman, BC. (Archives Kevin Annett)
23. Commentaires par Campbell Quatell à Kevin Annett, 26 octobre 2004, Campbell River, BC. (Archives Kevin Annett)
24. Témoignage de Irene Starr à Kevin Annett, 24 octobre 1997, Vancouver, BC (Archives Kevin Annett)
25. Déclaration de Hazel Joseph à Kevin Annett, 3 mars 1998, Port Alberni, BC. (Archives de la Truth Commission)
26. Commentaire de Diane Harris au Tribunal de l'IHRAAM, 13 juin 98, Vancouver, BC. (archives de l'IHRAAM)
27. Déclaration de Ellen Michaud à Kevin Annett, 3 juin 2002, Vancouver, BC. (Archives de la Truth Commission)
28. Du livre Behind Closed Doors: Stories from the Kamloops Indian Residential School par la "Seswepemc Cultural Education Society", Kamloops, 2000, pp. 74-75 (histoire d'Eddy Jules)
29. De nombreux témoins du Tribunal de l'IHRAAM et d'autres forums ont attesté d'un réseau de pédophilie en Colombie Britannique, dont les victimes sont les enfants natifs, qui fonctionne au Vancouver Club et dans d'autres sites protégés. En 1999, l'UNESCO a cité Vancouver comme faisant partie des trois premières capitales de la prostitution/pornographie infantine dans le monde. Les témoins ont expliqué de quelle façon ce système bénéficia de la protection des juges et des responsables de la RCMP.
30. Ce témoin, une femme Caucasienne de 70 ans, a apporté son témoignage à Kevin Annett au printemps 1999 sous condition que son identité ne soit pas révélée. Elle a travaillé à l'école résidentielle d'Alberni entre 1958 et 1965 et elle déclare qu'elle a vu les corps d'enfants morts stockés dans une "chambre froide" dans les sous-sols de l'école.
31. Un employé de l'USMA, le Conseil Tribal de Nuuchah-Nulth (Agence du bien-être de l'enfance), à Port Alberni, a fait cette déclaration anonymement en janvier 2001 à Kevin Annett (archives non publiables de la Truth Commission).
32. Heptavax est aussi facteur de leucémies et de syndrome de déficience immunitaire (similaire au SIDA).
33. Pour plus d'information sur l'utilisation, par le gouvernement, des Inuits et d'autres peuples indigènes pour des expériences médicales, voir le site : <http://arcticcircle.uconn.edu/ArcticCircle/SEEJ/thyroid.html>
34. Déclarations supplémentaires par Sarah Modeste à Kevin Annett, 13 mars 2002, Duncan, BC. (Archives de la Truth Commission)
35. D'un interview avec Candace Cooper sur Vancouver Co-op Radio, 9 juin 2002, avec Kevin Annett.
36. D'après des déclarations de témoins Songhees et Sto:lo et à partir d'investigations faites par Les Lavoie et Candace Cooper.

## **Article II (e) de la Convention: Transfert forcé d'enfants d'un groupe à un autre groupe**

*"Les Mounties faisaient le nettoyage dans les villages, ratisant les enfants même très jeunes pour les acheminer dans les écoles résidentielles. Il ne restait plus un seul enfant. Imaginez des agglomérations entières sans un seul enfant. C'était le cas dans les villages de la côte Ouest. C'était un grand kidnapping, contre la volonté des gens. Et beaucoup de ces enfants kidnappés ne revenaient jamais à la maison, ou alors dans un cercueil."*

Harriett Nahanee, Nation Pacheedaht et survivante de l'école résidentielle d'Alberni, 1945-50.

Pendant plus d'un siècle, au Canada, les enfants autochtones furent "transférés de force dans un autre groupe". L'existence d'écoles résidentielles indiennes sont la preuve incontestable de cet acte réputé crime contre l'humanité par la Convention. Le transfert forcé suivi de l'incarcération d'enfants autochtones au Canada fut une pratique courante et légale entre 1920 et 1975. Et même la documentation officielle de l'Église et de l'État admet et laisse entendre qu'un très grand nombre d'enfants autochtones furent déportés vers les écoles résidentielles, souvent à plusieurs centaines de km de leur foyer. (voir Fig. 71, une liste d'écoliers dans une école typique de la côte Ouest, venant de toute la province, et Fig. 72, un rapport de la RCMP qui décrit la capture et le transport de deux enfants autochtones à l'école résidentielle de Kuper Island).

Selon le Département des Affaires indiennes, entre 125.000 et 150.000 enfants autochtones furent enlevés et placés en école résidentielle. Mais cette estimation est peut-être en deçà de la réalité, car selon les lois - et donc selon aussi les statistiques officielles - seuls les enfants de 7 ans et plus étaient "scolarisables". Or des témoignages en grand nombre nous racontent comment les villages étaient vidés de leurs enfants - et les enfants de 3 ou 4 ans partaient avec leurs aînés. **Le chiffre total, pour autant qu'on puisse l'estimer, devrait être proche de 200.000 enfants autochtones, et presque la moitié d'entre eux ne revinrent pas vivants.** (1)

### **Usage de la force**

Le processus de capture et de transport des enfants autochtones était accompagné de violences sans aucune retenue, puisque, d'un point de vue légal, il n'y avait pas de restriction particulière à l'utilisation de la force par les agents du gouvernement ou de l'Église pour ces opérations, qu'il s'agisse de l'enlèvement au domicile ou de la chasse aux fugueurs.

Des amendements apportés à la 'Loi des Indiens' en 1932 permettaient à la police et à d'autres fonctionnaires de recourir "à la force autant que nécessaire" (any amount of force necessary) pour arracher les enfants autochtones à leur foyer. (2) Cette loi fut le feu vert à l'impunité parfaite pour tout acte de violence commis contre les enfants autochtones par les policiers de la RCMP, ou par des agents du clergé ou des Affaires indiennes lors de la chasse aux fugueurs.

Une pratique courante était d'organiser les rafles avant l'aube, quand tout le monde dormait dans le village. Il n'était pas obligatoire d'avertir les parents absents que leurs enfants avaient été enlevés, puisque en vertu d'une loi fédérale de 1920, tous les enfants autochtones de sept ans ou plus devaient séjourner en école résidentielle, avec ou sans la permission parentale. Et comme les Autochtones n'avaient aucun droit au regard de la loi et étaient sous tutelle de l'État, le problème de leur permission ne se posait même pas. (3)

Harriett Nahanee avait cinq ans lorsque son village fut envahi un matin de 1940 par les Mounties. Harriett se cacha dans la forêt derrière sa maison, d'où elle fut témoin d'une véritable épuration, organisée par les RCMP, de tous les enfants du village qui furent transportés ensuite à l'école résidentielle de Port Alberni.

"C'était juste avant l'aube, et j'ai fait un rêve où on me disait de me lever et de courir dans les bois derrière notre maison. Et j'y suis allée et j'ai vu ce bateau, une canonnière des RCMP, accoster à la jetée et tous ses hommes en sortir en courant. L'un d'eux avait une arme à feu et l'agitait en l'air. J'ai tout vu. Les Mounties ont commencé à enfoncer les portes des maisons et à en tirer

de force les enfants, qui hurlaient et essayaient de s'accrocher à leur mère ou à leur père. Des flics étendaient KO des hommes d'un coup de matraque. J'ai entendu quelques coups de feu.

"Ma mère est sortie pour courir vers moi - elle savait où j'étais, plus ou moins. Elle m'a prise et m'a cachée sous une pile de bois devant la maison. De là je ne pouvais plus voir aussi bien mais je pouvais encore apercevoir la jetée, et j'ai vu tous les enfants du village alignés sur le quai. Ils étaient tous attachés ensemble avec une longue corde, comme ce que vous voyez dans les films pour les esclaves noirs. Certains d'entre eux étaient nus. Ils pleuraient tous. Les parents étaient sur la plage, appelant leurs enfants. Ils étaient tenus à distance, à portée de fusil, par les Mounties.

"Un homme en costume noir donnait des ordres aux flics. Je pense qu'il s'agissait d'un prêtre d'église - je l'ai revu plus tard à l'école résidentielle. Il examinait les enfants comme s'ils étaient du bétail, regardant leurs dents, leurs cheveux. Il en gifla un. J'ai vu tous mes cousins alignés aussi. J'aurais voulu aller courir les aider mais je ne pouvais rien faire. Rien. (pause, elle pleure)

"Finalement le bateau est parti et j'étais le seul enfant laissé ici. Tout le village semblait mort d'un seul coup. Tout le monde avait perdu le désir de vivre. Ils ont tous commencé à boire et à se battre après ça. Toute la communauté est comme tombée en morceaux, par la douleur de la perte des enfants. Vous ne pouvez pas savoir ce que c'est, sauf si vous êtes passé par là.

"Après ça j'ai été cachée pendant cinq ans par ma mère, puis par d'autres de nos relations. Mais ensuite, quelqu'un de notre groupe a donné des informations sur nous et les Mounties m'ont finalement attrapée et j'ai été envoyée à l'école d'Alberni en 1945, lorsque j'avais dix ans. Mais j'espérais, une fois sur place à l'école, revoir mes cousins et mes amis qui avaient été emmenés ce jour là. Mais il n'y en avait plus qu'un seul encore vivant. Un seul, sur probablement une douzaine ou plus. Tous les autres avaient disparu. Je pense qu'ils sont morts d'une façon ou d'une autre. Je ne les ai jamais revus." (4)

D'autres brutalités attendaient les enfants à leur arrivée en école. Harriett Nahanee :

"Nous avons été transportés dans la soute du bateau des RCMP, tellement entassés qu'on tombait les uns sur les autres. Ils ne nous ont pas nourris, ni donné d'eau. Après un long moment, on est arrivé à Port Alberni où beaucoup d'autres enfants avaient été déchargés aussi. Ensuite ils nous ont tous mis dans des camions comme du bétail. Quand nous sommes arrivés dans l'école résidentielle, ils nous ont alignés dans un champ en longues rangées.

"Imaginez trois cents petits enfants, alignés comme ça. La première chose qu'ils ont faite, ça a été de nous raser la tête et de nous couvrir de poudre de DDT. Ça m'a étouffée et étranglée, des enfants se sont mis à vomir et ont été battus à cause de ça. Ensuite nous avons reçu un numéro, on nous a fait déshabiller et mettre ces stupides uniformes.

"Cette première nuit a été une nuit d'enfer. Chacun pleurait et gémissait après sa mère. Mais on a très vite appris ce qui nous arriverait si on faisait des histoires." (5)

### **Sort des fugitifs**

Les parents autochtones n'étaient jamais autorisés à rendre visite aux enfants en école résidentielle, sauf sur permission spéciale, et seulement certains jours de l'année. Par conséquent, les enfants essayaient régulièrement de s'enfuir de l'école pour regagner leur maison.

Par un amendement modifiant la Loi des Indiens en 1930, les policiers de la RCMP furent commis, chargés de surveillance des élèves absents sans autorisation. Ils reçurent carte blanche pour traquer et arrêter sans mandat tout enfant en fuite ou toute personne assistant un enfant en fuite, et eurent plein pouvoir pour porter une accusation de délinquance juvénile contre un fugitif d'école résidentielle.

Il arriva que la police ordinaire locale refusât de rapporter des enfants Indiens en fuite aux écoles résidentielles à cause des mauvais traitements qu'on leur y faisait subir. C'est le cas de six garçons échappés de l'école de Kuper Island en traversant une rivière sur un tronc d'arbre en 1939. En rapportant ce fait, l'Agent Indien D.M. McKay envoya le 13 janvier 1939 un télégramme aux responsables des Affaires Indiennes en ces termes :

"Notre Agent rapporte que la police provinciale refuse de coopérer et de renvoyer les enfants, à cause de certaines conditions supposées dans cette école" (6) (voir Fig. 73)

Ces "conditions" incluaient la mort d'au moins deux garçons à cause d'expériences médicales menées par les "docteurs qui parlent allemand", à la même époque qu'au moment de la fuite des six garçons de Kuper Island. (voir plus haut section ARTICLE II (b) de la Convention : témoignages de Dennis Charlie et Arnold Sylvester). Bien sûr, ceci n'empêcha pas la brigade locale de la RCMP de se saisir des six garçons et de les rapporter à l'école de Kupper Island le jour suivant.

Souvent, c'était des "chefs" natifs collaborant avec l'église qui cueillaient les enfants autochtones et les livraient aux écoles résidentielles. Par exemple, le Chef Thorne de la Nation Cowichan était payé par le gouvernement pour organiser le transport de retour vers l'école de Kuper Island des enfants natifs en fuite revenus au village. (voir Fig. 74) Mais cette collaboration permettait aussi au chef coopérant de bénéficier d'une exemption d'école résidentielle pour ses propres enfants.

Témoignage d'Eddy Jules, survivant de l'école résidentielle de Kamloops :

"Je suis allé à l'école résidentielle en septembre 1969. Je me rappelle avoir été livré par le Chef, et c'était dur. Il en a apporté huit d'entre nous... Le Chef est venu et a dit à ma mère et à ma grand-mère que je devais aller en école résidentielle et elles n'ont pas répondu un mot. Je regarde en arrière et je me demande comment ça se fait que ses gosses à lui n'y sont jamais allés? Il avait deux garçons qui ne sont jamais allés en école résidentielle. Ce n'est pas juste." (7)

### **Fouet et peine de mort**

Au retour de l'enfant fugitif à l'école résidentielle, la punition infligée était extrêmement sévère et souvent débouchait sur la mort du jeune "offender".

Par exemple, à l'école résidentielle de l'Eglise Unie de Port Alberni, les fugueurs étaient enfermés dans une chambre froide en sous-sol, pendant des jours, sans eau ni nourriture, ou étaient déshabillés et battus devant les autres écoliers, parfois jusqu'à la mort. D'autres étaient violés collectivement par les hommes de l'équipe. A l'école Anglicane St. George de Lytton, Colombie Britannique, les fugitifs étaient fouettés en public et enfermés dans des celliers visibles de l'extérieur, pour achever le traitement par l'humiliation. Ainsi que témoigne un ancien membre du personnel de l'école de St. George, certains enfants mouraient sous cette torture. (8) (voir Fig. 75, lettre d'un Principal du St. George discutant de la mise de menottes aux élèves de l'école)

Cet homme a rencontré l'auteur en juin 1998 à Vancouver, dans un café du quartier Est, non loin du lieu

de réunion de Tribunal de l'IHRAAM qui se tenait à cette époque. Il déclara avoir été un surveillant de dortoir à l'école résidentielle de St George à Lytton au milieu des années 50. Il refusa de donner son nom et accepta que son histoire soit citée, à condition que son identité ne soit pas révélée. Voici donc la déclaration de cet individu qui occupe maintenant un poste de diacre à l'Eglise Anglicane:

"Nous fouettions les gosses jusqu'à ce qu'ils meurent. Les fugitifs. Même des gosses de cinq, six ans. Ils étaient ramenés par les Mounties enchaînés avec des fers aux pieds. Alors on les menottait et on les mettait dans la remise. La remise pour le bois, en plein milieu de la cour de l'école, comme ça tout le monde pouvait voir. Les fugitifs étaient laissés là quelques jours, qu'il pleuve ou qu'il vente. Ils n'étaient pas nourris, ni rien de ce genre. Ensuite on les frappait avec un fouet jusqu'à ce que ce soit fini. Jusqu'à ce qu'ils soient morts.

"Ca arrivait régulièrement. Les gosses recevaient un avertissement, et s'ils s'enfuyaient une seconde fois, ils recevaient le fouet. Tout le monde le savait. Sinon comment ça aurait pu se faire pendant des décennies? Les Agents Indiens, les Mounties, les médecins du coin, les coroners, et bien sûr les dirigeants de l'église - ils étaient tous au courant."

A la question sur ce qu'il advenait des corps des enfants après qu'ils aient été tués, l'homme répondit :

"Chaque école résidentielle avait un four. Le nôtre restait allumé tout le temps. Tout comme celui d'Alberni. Toute la chose était parfaitement légale. C'est pour ça qu'on ne s'est jamais inquiétés d'aller en prison. Nous sommes de l'Eglise Anglicane du Canada, par la grâce de Dieu. Qui va jamais penser qu'on a assassiné des enfants? Les gosses mouraient comme des mouches là-dedans jusqu'à ce que l'endroit soit fermé dans les années 70. Mais c'étaient juste des Indiens. Qui s'en souciait? Et qui s'en soucie vraiment, maintenant?" (9) (voir l'interview complet Fig. 76)

Virginia Baptiste, de la Nation Osoyoos du sud de la Colombie Britannique, s'est enfuie plusieurs fois de l'école résidentielle de Cranbrook, Colombie Britannique. A la troisième tentative, elle a été reprise dans la journée et ramenée à l'école par la RCMP. Les religieuses l'ont battue méthodiquement avec des baguettes jusqu'à ce qu'elle perde connaissance. Ensuite, la vraie torture a commencé:

"Ils m'ont fait rester dans l'eau glacée. Ils m'ont empêchée d'en sortir pendant des heures. J'ai perdu toutes mes sensations dans les jambes et j'ai pensé que j'allais mourir. Chaque fois que j'essayais de sortir, Sœur "Basse du Cul" comme je l'appelais, me frappait sur la tête avec un balai, très fort. J'étais là-dedans depuis des heures. Ensuite ils m'ont mise dans une chambre glaciale, pas chauffée. Ils ont essayé de me tuer. Mais j'ai survécu. Depuis, j'ai toujours gardé la sensation du froid. On dirait que je ne pourrai plus jamais avoir chaud, même en été." (10)

### ***Derrière la déportation, le vol des terres***

Cette déportation en masse à grande distance de leur foyer rejoignait le même objectif que celui des "punitions" monstrueuses données aux enfants autochtones s'ils étaient surpris à parler leur langue : leur faire oublier leurs origines et leurs racines, leur faire perdre le sens et l'amour de leur terre - dans le but de faciliter la main basse sur les territoires par le colonialisme Euro-Canadien. Les Autochtones n'ayant pas de culture écrite mais seulement orale, ils ne possédaient pas de dossiers, de titres de propriété sur les terres, de code législatif. Le gouvernement escomptait que l'effacement des mémoires

suffirait à faire perdre aux Autochtones toutes notions de leur histoire et de leur rôle sur la terre.

Harriett Nahanee :

"Nos chants et nos danses, et les histoires que nous racontions, tout ceci représentait notre constitution et nos lois. Nous savions, par un chant, à quelle famille appartenait tel ou tel endroit de pêche. Quand nous avons perdu notre langage, c'est comme si on avait brûlé pour toujours tous nos dossiers et nos contrats." (11)

Détruire les langages et l'identité culturelle des Autochtones, et leur faire perdre leurs repères géographiques était donc - et est toujours - crucial à l'aboutissement du vol des terres et de leur mise à disposition aux entreprises d'exploitation du bois, minières, etc. (voir Annexe VI, sous le titre "Affaire du Lot 363", discussion sur le processus de vol des terres autochtones au Canada, )

### ***Colonialisme internalisé et hommes de paille***

Les colons avaient bien compris que la délocalisation était une clé du succès s'il s'agissait de faire perdre leurs repères aux autochtones. Dans la même veine, ils comprirent vite que le Chef traditionnel (héréditaire) en place dans un village était un élément important, gage de stabilité et de maintien des valeurs autochtones. Ils concentrèrent donc leurs efforts pour faire partir du village les Anciens traditionnels et leur famille. La place devenue vacante, ils les remplaçaient par des "Indiens Chrétiens" assimilés, déculturés, qui servaient loyalement l'Etat et l'Eglise. Initié par Bishop Paul Durieu, un Catholique Romain du milieu du 19ème siècle, cette tactique gagna rapidement tout le Canada, bien avant les écoles résidentielles. Cependant, cette pratique s'intensifia après 1920, lorsque les Euro Canadiens durent créer une nouvelle vague de chefs Indiens coopérants pour contrôler un nombre croissant d'Autochtones (taux de mortalité en baisse depuis plusieurs années, qui va remonter après 1920)

Voici les paroles, à ce propos, de Gerry Capilano, un Ancien traditionnel de la Nation Squamish, Vancouver :

"Les chefs qui dirigent les bandes Squamish ne sont pas originaires d'ici. Ils ont été amenés par l'église Catholique et par le gouvernement après la Première Guerre Mondiale pour jeter dehors les chefs traditionnels, comme mon grand-père. Un matin, autour de 1920, l'Agent Indien et le prêtre sont venus à la maison de mon grand-père et l'ont jeté dehors, lui et sa famille, dans la neige. Littéralement. Ensuite, un chef Catholique a été amené ici et, en l'espace d'une nuit, il est devenu celui qui dirigeait notre bande. Ceci se produisait partout en ce temps-là. Dans le Nord, en général, ils installaient les Indiens Chrétiens quand les hommes étaient partis à la chasse ou à la pêche." (12)

Une histoire semblable nous est racontée par Peter Knighton, antérieurement conseiller de bande de la Nation Pacheedaht à Port Renfrew, Colombie Britannique :

"Aucune des familles de chefs de notre village n'est Pacheedaht. Ils sont des descendants d'Indiens qui étaient amis de l'église, et qui ont été apportés ici par les missionnaires pour fabriquer une population "fiable". L'Eglise Unie a agi de la même façon tout autour d'ici : ils attendaient que les vraies familles indigènes sortent relever les pièges ou pêcher, et alors ils installaient leurs collaborateurs dans les maisons des gens. Maintenant ces étrangers dirigent les conseils de bande et vendent nos terres et nos arbres pour rien aux Blancs, comme on leur a appris à le faire. Et tout le temps ils clament qu'ils sont Pacheedaht." (13)

Steve Sampson, un chef héréditaire de la Nation Cowichan de l'Ile de Vancouver, raconte lui aussi comment des chefs- marionnettes étaient recrutés, par les coloniaux Européens, parmi des Cowichan criminels ou marginalisés :

"Traditionnellement, les esclaves et les criminels, dans notre peuple, vivaient à part, loin en bas sur la plage, et nous ne pouvions pas nous marier ou vivre avec eux. Ils étaient totalement hors caste. Mais après que le Gouverneur Douglas arriva au pouvoir et que les Blancs commencèrent à s'installer ici, et spécialement après que leur variole en ait tant exterminé parmi nous, les Blancs ont imposé ces hors castes comme nouveaux chefs des Cowichans. Et leurs descendants sont toujours les chefs, aujourd'hui." (14)

### **Aujourd'hui**

La situation est maintenant au pire pour la majorité des Aborigènes, et telle que les dirigeants Euro Canadiens l'ont souhaitée depuis plus d'un siècle: les Aborigènes sont réduits à une population diminuée facile à gérer, les valeurs traditionnelles, les langues sont en grande partie détruites, les indigènes s'autodétruisent par l'alcool, les drogues, la violence et le suicide, et la misère et la corruption règnent dans des ghettos appelés réserves. Pour les grandes compagnies canadiennes, la voie est libre pour l'exploitation des richesses naturelles du pays, bois, minéraux, pétrole, et la résistance aborigène est négligeable.

Pour faire bonne mesure, **via les médias, l'Etat nous transmet l'image d'une entité qui "regrette" et "fait ce qu'elle peut" pour améliorer la situation**, à coup de dépenses annuelles se chiffrant en millions de dollars, chiffres imposants étalés par la presse ou la télévision, ces sommes aboutissent dans les poches de quelques chefs de Conseil Tribal chargés implicitement - ou peut-être explicitement - de ne pas améliorer la situation.

Les écoles résidentielles ont disparu, n'ayant finalement plus guère de raison d'être aujourd'hui: leur travail est achevé et le résultat est tel qu'escroqué. Elles seraient en outre trop voyantes et source d'ennuis aujourd'hui, connaissant les conditions actuelles de circulation de l'information. On pourrait considérer qu'elles sont remplacées par les "foster homes", foyers d'accueil de famille non natives, peut-être bien intentionnés\*, qui adoptent les jeunes victimes de l'alcoolisme ou des violences familiales - et poursuivent, qu'elles le veuillent ou non, l'œuvre de déculturation commencée en 1920.

(\* mais on peut s'interroger sur les critères de choix des familles d'accueil par les services sociaux: voir l'affaire récente du meurtre d'une petite fille, document C13 en annexe)

Nous ne pouvons pas savoir si l'impasse est définitive : des signes de réveil des traditions nous parviennent, des villages entiers rompent avec l'alcool ou les toxiques, des Natifs décident de s'affranchir de la dépendance des subsides de l'Etat. Des survivants parlent de leur expérience d'école résidentielle au risque de leur vie, des Natifs conservent un espoir. Extrait d'un discours de Stewart Steinhauer, métis d'une réserve du Nord-Est de Colombie Britannique:

"...Ou alors, est-ce qu'on va aboutir à quelque chose? Probablement pas de mon vivant. Probablement pas du vivant de mes enfants. Probablement pas du vivant des enfants de mes enfants. Mais un jour Big Bear a compris tout ça. Il a essayé d'élever la voix contre ça et il a été tué. Dans chaque génération il y a des gens qui ont compris ça et qui ont essayé de prendre la parole contre ça. Je suis allé voir dans le brouillard de l'histoire et j'ai vu tout ça. Maintenant je ne peux plus ni l'oublier ni

l'ignorer. Je serais malhonnête si j'essayais de revenir à mon état précédent d'ignorance."

Ailleurs, le sentiment d'anéantissement domine. Voici les paroles de l'ancien Wilf Price de la Nation Haida sur ce sujet:

"Regardez autour de vous, dans le quartier Est du centre-ville de Vancouver. C'est un grand camp d'extermination pour Natifs. Les trois quarts des Indiens du Canada vivent hors réserve, en terre étrangère, dans la pauvreté et la maladie. La plupart d'entre nous sont toxicomanes ou alcooliques, meurent jeunes, se tuent les uns les autres. Nous avons été programmés pour agir comme ça, ce qui évite à la société des Blancs d'avoir à le faire. Et tout ça a commencé lorsque le premier Indien a été forcé d'aller en réserve, et quand le premier enfant Indien a été emmené pour toujours dans une école résidentielle." (17)

### **Notes**

1. En 1997, une commission gouvernementale fédérale, la "Royal Commission on Aboriginal People" fit référence à ce taux de mortalité élevé dans les écoles résidentielles. On ne peut pas fournir le nombre exact d'enfants incarcérés dans les écoles, puisque les enfants des Métis, les orphelins et les "délinquants juvéniles" venaient aussi remplir les pensionnats. Le nombre d'internés a de toute façon dépassé le nombre de 200.000 enfants au total.
2. L'octroi de ces pouvoirs quasi-absolus à des responsables des églises et de l'Etat était en quelque sorte redondant, puisque de par la loi, les Aborigènes n'avaient déjà aucun droit de résister à l'application d'une loi ou à une action émanant de ces responsables en quelque sorte assermentés.
3. Le gouvernement avait institué un "Formulaire de candidature" pour l'admission scolaire (Application for Admission Form) vers la fin des années 1920, une parfaite imposture pour laisser croire au consensus parental.
4. Harriett Nahanee est une Ancienne de la Nation Pacheedaht, et fut interviewée à son domicile de Vancouver le 15 décembre 1995 par Kevin Annett (Archives de la Truth Commission)
5. D'un interview avec Harriett Nahanee, le 21 janvier 1996, North Vancouver, BC. (Archives Kevin Annett)
6. D'une lettre du 13 janvier 1939 de D.M. McKay au secrétaire du Département des Affaires Indiennes, Ottawa (RG 10 séries, #7733, dossier West Coast Agency/Kuper Island). Les quatre enfants fuyaient des expériences médicales ayant causé la mort de plusieurs autres enfants, selon témoins.
7. De Behind Closed Doors: Stories from the Kamloops Indian Residential School par la "Secwepemc Cultural Education Society", Kamloops, 2000, pp. 72-3. (Histoire de Eddy Jules)
8. Cette pratique de confinement des fugitifs capturés, sans eau ni nourriture, était très courante, surtout dans les écoles Anglicanes.
9. Cette interview avec cet homme Caucasic d'environ 70 ans eut lieu le 14 juin 1998 à Est Vancouver. L'homme s'est présenté comme diacre d'une église Anglicane de Vancouver et a montré à l'auteur une carte d'identité de l'époque où il était un membre du personnel de l'école résidentielle de St Georges, à Lytton, Colombie Britannique, dans les années 50. Il a insisté pour que son identité ne soit pas révélée. La conversation fut enregistrée à son insu et est en possession de l'auteur (archives non publiables de la Truth Commission).
10. D'un témoignage enregistré en vidéo par Virginia Baptiste, Nation Osoyoos, le 17 mai 2002, à Oliver, Colombie Britannique. (Archives de la Truth Commission)
11. Interview déjà citée du 21 janvier 1996 avec Harriett Nahanee.
12. D'une interview radiophonique avec le Chef Gerry Capilano, 4 avril 2000, Vancouver, Colombie Britannique. (Vancouver Co-op Radio/Archives Kevin Annett)
13. D'un témoignage de Peter Knighton, le 12 décembre 1995, Vancouver, Colombie Britannique (Archives Kevin Annett)

14. D'une déclaration de Steve Sampson junior à Oyster Bay, Colombie Britannique, 5 juin 2005 (Archives Kevin Annett)
15. Ce chiffre a été obtenu à partir des dossiers de l'USMA et des statistiques publiées par l'institution gouvernementale "Ministère des Services à l'enfance et à la famille" (Ministry of Child and Family Services) (Rapport Annuel de 1995).
16. L'UNESCO a livré ce rapport à l'automne 1999, sous-ensemble de la revue annuelle de la condition de l'enfant dans le monde.
17. Commentaires de Wilf Price à l'auteur et lors de l'émission "Hidden from History", Vancouver Co-op Radio, 7 février 2005.
18. Résumé des faits et actes de génocide en école résidentielle canadienne.
19. Ce résumé a été rédigé sur la base de témoignages de trois cent cinquante huit personnes interviewées lors de forums en public ou privés entre le 9 décembre 1994 et le 5 juin 2005. Il s'appuie également sur des déclarations sous serment faites par des témoins dans le même contexte, et aussi sur des dossiers, documents et correspondances émanant de personnalités du gouvernement canadien, du Département des Affaires Indiennes, ou d'organisations et de particuliers autochtones, et aussi des Eglises Catholique Romaine, Anglicane, Presbytérienne, Méthodiste et Unie du Canada.

### ***Découvertes faites lors des enquêtes***

Des preuves et évidences accablantes ont été réunies et attestent que:

Le génocide planifié et délibéré des peuples autochtones du Canada a été perpétré en tant que politique d'implantation coloniale par l'Etat et l'Eglise, à tous les niveaux du gouvernement, à tous les niveaux de la Police Royale Montée du Canada (aussi nommée aujourd'hui GRC: Gendarmerie Royale du Canada, ou RCMP en anglais: "Royal Canadian Mounted Police"), à tous les niveaux des Eglises Catholique Romaine, Anglicane, Presbytérienne, Méthodiste et Unie du Canada; et aussi par de nombreux exécutants complices de ce système, travaillant dans le milieu judiciaire, dans la police locale (provinciale), dans le milieu médical, parmi des professionnels des pompes funèbres (coroners) et dans certaines professions des affaires ou de l'industrie, entre les années 1886 et 1984

Une situation qu'on peut qualifier de génocidaire est toujours en place aujourd'hui dans les réserves Indiennes sous certaines conditions établies et maintenues par les entités précitées, en collusion avec des organisations autochtones sous contrôle de l'Etat.

Le véhicule initial pour l'accomplissement de la pratique génocidaire fut le système de l'Ecole Résidentielle, qui fut établi, fondé et mis en exploitation conjointement par les églises susnommées et le gouvernement du Canada entre les années 1886 et 1984.

Ce système a été créé et maintenu sous législation fédérale, grâce à un ensemble de lois et de sanctions morales et religieuses, le tout conçu pour exterminer toute personne de tradition autochtone, donc non chrétienne, dans le but de renforcer le contrôle des Européens sur toutes les terres et ressources sur lesquelles vivaient les indigènes, et ce, partout au Canada.

Les institutions séculières et religieuses qui ont planifié et mis en exécution le génocide sont aujourd'hui intactes et toujours en fonctionnement, elles sont protégées financièrement et légalement par l'Etat Canadien, et elles opèrent sous le même climat politique, légal et moral qui fut cause de ce génocide.

Le gouvernement du Canada, la RCMP, ainsi que les églises et leurs dirigeants sont en violation claire et directe avec chaque définition de l'Article II de la Convention des Nations Unies sur le Génocide, que le Canada a ratifié - mais pas respecté - en 1952. Ces institutions sont de ce fait passibles de poursuites sous cette Convention et devant les lois internationales.

Plus de la moitié des enfants autochtones incarcérés au nom de la loi dans les écoles résidentielles Indiennes sont morts ou ont disparu, soit lors de leurs séjours, soit peu après. Ce nombre de morts dépasse certainement 50.000, et est vraisemblablement plus proche des 100.000.

La première - et non la seule - cause de ces décès a été la pratique délibérée et recommandée par l'Etat d'exposer les enfants à la tuberculose et à d'autres maladies contagieuses en les faisant vivre dans des conditions calculées pour être hautement insalubres, et aussi en leur refusant tout soin médical lorsqu'ils tombaient malades, et enfin en exposant des enfants sains à des enfants malades ou mourants (obligation de dormir dans le même lit) pour provoquer la contamination bactérienne. Le résultat de ces pratiques - entre autres - fut un taux annuel de mortalité entre 40% et 60%, selon les années ou les écoles.

Les églises susmentionnées initialement responsables de la direction de ces écoles étaient pleinement averties de ces pratiques meurtrières et de cette politique; elles ont non seulement prescrit ces pratiques mais elles ont protégé et exonéré leurs exécutants, ont activement organisé la dissimulation et l'effacement des traces, et elles continuent aujourd'hui de cacher cette réalité.

Ces églises ont aussi demandé et obtenu du gouvernement du Canada que soit tenu secret l'ensemble des opérations criminelles dans leurs écoles après 1920, incluant - l'abolition de l'inspection médicale jusque là effectuée par des employés fédéraux, et - entre 1929 et 1932, le tutorat légal des écoliers ce qui conféra aux églises le pouvoir absolu sur les enfants.

Le résultat de ces pratiques meurtrières fit monter dramatiquement le taux de mortalité après 1920, qui fut maintenu au taux moyen de 50% chaque année dans l'ensemble du Canada, jusqu'à une période récente.

En dépit de ce fait et en toute connaissance de cause, le gouvernement du Canada rendit obligatoire par décret l'incarcération de tout enfant Indien de sept ans ou plus (mais beaucoup plus jeune dans les faits) en école résidentielle après 1920.

La torture physique, mentale et émotionnelle fut appliquée de façon routinière sur les enfants, à partir de l'âge de 3 ans, en école résidentielle et dans les hôpitaux adjacents, par des employés rémunérés du clergé ou des services médicaux, toujours en totale connaissance de cause du gouvernement et avec son consentement. A la suite de ces tortures, jointes aux maladies provoquées, des dizaines de milliers d'enfants moururent et furent enterrés en fosses communes tenues secrètes, ou dans des terrains proches appartenant aux écoles résidentielles.

La stérilisation sexuelle forcée fut activement pratiquée sur les enfants (entre autres) de ces écoles, et aussi dans des hôpitaux associés et complices de ces opérations, fondés par les églises susmentionnées et par le gouvernement du Canada. Les stérilisations sur les personnes autochtones non chrétiennes étaient effectuées par des médecins- missionnaires employés des églises, et par d'autres membres du corps médical qui recevaient des incitations financières par les Départements de la Santé, de la Défense et des Affaires Indiennes.

De façon routinière, le viol, l'exploitation et l'esclavage sexuel, la prostitution infantine et d'autres actes de dégradation de cet ordre, furent pratiqués par les employés des églises mentionnées dans ces écoles, en totale connaissance et parfois participation du gouvernement du Canada et de ses agents. Ces pratiques étaient de nature planifiée, institutionnalisée et ne doivent pas être considérées comme des actes isolés d'individus déséquilibrés et incontrôlés. De ce fait, elles ont été organisées et mises en œuvre par décisions rendues aux plus hauts degrés de la hiérarchie du système clérical canadien.

De façon routinière, les enfants autochtones ont été utilisés comme sujets d'expériences médicales ou de laboratoire dans ces écoles ou dans des hôpitaux associés, sous accord participatif entre le gouvernement du Canada, les églises mentionnées, les compagnies pharmaceutiques et autres, la Défense, et aussi conjointement avec des gouvernements étrangers qui y trouvaient leur intérêt.

Les jeunes filles autochtones, à la suite des viols, étaient régulièrement mises enceintes par le personnel ou les prêtres des écoles résidentielles et leurs fœtus et nouveaux-nés étaient avortés/tués à la naissance par le personnel d'école, et ensuite incinérés ou enterrés en fosses non signalées à proximité des écoles. Dans de nombreux cas, les filles autochtones n'y survivaient pas : soit elles mouraient des suites de l'avortement, soit elles étaient tuées par un membre du personnel de l'école résidentielle, l'objectif étant que l'incident de la grossesse demeurât secret.

Un système complexe et étendu de pédophilie et de trafic d'enfants s'institua à partir des écoles résidentielles au fil des années, et surtout après que le Principal de chaque école eût acquis la tutelle légale, entre 1929 et 1932. Ce système reçut la protection de la RCMP, des juges provinciaux et de fonctionnaires ou cadres du gouvernement et des églises. En héritage de cette vaste organisation, ce système de pédophilie et de trafic d'enfants est toujours actif et se poursuit aujourd'hui, sous le même régime protecteur de l'état, de la police et du système judiciaire.

La dernière école résidentielle tenue par une église ferma ses portes en 1984.

Aucune des institutions susmentionnées, églises, gouvernement du Canada, RCMP, corps médical, ou autres, n'a encore assumé la responsabilité des crimes ou été formellement accusée et poursuivie pour l'un de ces crimes, mis à part les délits dénotés "abus physiques et contacts sexuels", le chef d'accusation d'homicide et de génocide en école religieuse n'étant pas considéré recevable par l'appareil judiciaire Canadien.

Ni les églises mentionnées ni le gouvernement du Canada n'a permis que soit effectué l'identification de l'emplacement des tombes ou des fosses d'enfants morts dans les écoles résidentielles. Ces mêmes églises, gouvernement et RCMP ont, au contraire, travaillé activement à nier la vérité de ces crimes et leur implication dans ces crimes, en supprimant et en détruisant des preuves, en faisant obstruction à la justice, en restreignant et en amputant le plus qu'il était possible la réparation légale aux victimes survivantes, en pratiquant la "loi du silence" sur les témoins, en conduisant des campagnes de mensonges et de désinformation contre l'association "Truth Commission on Genocide" et contre son fondateur Kevin Annett.

La Cour de Justice du Canada, bien qu'elle ait reconnu la culpabilité à parts égales du gouvernement et des églises devant les crimes en école résidentielle, a refusé de poursuivre ces institutions nommément, en tant que telles, à charge de ces crimes, et a statué qu'il ne lui

appartenait pas de déclarer qu'un génocide avait été commis en école résidentielle Indienne, en dépit des preuves innombrables accumulées.

## Recommandations

Sur la base de ces preuves, nous demandons que :

- Le gouvernement du Canada, la RCMP et les Eglises Catholique Romaine, Anglicane, Presbytérienne, Méthodiste et Unie du Canada, et les autres institutions coupables, soient mises en accusation devant un tribunal d'audience mondiale, devant une Cour autochtone de justice et devant les Nations Unies, pour le motif de crime intentionnel de génocide contre les peuples autochtones du Canada.
- Nous sollicitons une enquête internationale, en toute indépendance du gouvernement du Canada et des groupes autochtones fondés par l'Etat, de la RCMP et autres polices, des églises.
- Les parties nommées en charge de génocide doivent être appelées à a) immédiatement et inconditionnellement identifier les emplacements des restes enterrés des personnes décédées en école résidentielle, en hôpital et autres établissements annexes, et aussi identifier les noms de ces personnes, la date et la raison de leur décès, et b) rapporter à leurs frais les restes de ces personnes en direction de leurs territoires traditionnels afin que leur soit donnée une sépulture décente, et c) faire toute la lumière à savoir pourquoi et comment ces restes furent gardés au secret pendant toutes ces années. L'identité exacte des meurtriers doit être portée à la connaissance de tous.
- Les églises susnommées et le gouvernement doivent être considérés comme des criminels sous les lois internationales et un embargo sur les produits de consommation, le tourisme, le commerce doit être imposé au Canada par les nations signataires de la Convention sur le Génocide, et ce jusqu'à ce que les parties nommées soient amenées en justice pour crime de génocide. Cet embargo doit inclure le boycott des Jeux Olympiques de 2010 en Colombie Britannique.
- Tous les citoyens conscients de cet état de choses devraient se déclarer exemptés de toute allégeance, obéissance ou responsabilité devant le gouvernement précité, de la police et devant les églises et refuser le paiement d'impôts, taxes, compensations à ces institutions jusqu'à leur comparution en justice pour crime contre l'humanité.
- Le 15 avril est déclaré Jour Annuel du Mémorial de l'Holocauste Autochtone au Canada, au niveau national et international.
- Un Mémorial devra être construit sur chaque site d'ancienne école résidentielle à travers le Canada, où devront figurer les noms de toutes les personnes mortes en école résidentielle ou en hôpital dans la localité. Des Musées de l'Holocauste Autochtone expliqueront aux visiteurs la réalité de l'histoire du Canada.
- Le Secrétaire Général des Nations Unies est appelé soit à assister la mise en place de ces actions immédiatement, soit à fournir une explication publique sur la raison pour laquelle il n'est pas en mesure d'appliquer les termes de la Convention des Nations Unies sur le Génocide lorsqu'il s'agit du génocide canadien.
- Au cas où les Nations Unies se désistent ou refusent d'agir en tout ou partie de ces recommandations, la communauté internationale des nations, incluant tout

ou partie des nations de souveraineté aborigène, est appelée à reprendre la charge de ces recommandations pour initier sa propre enquête sur les crimes de génocide au Canada, puis à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre ces recommandations.

### **Liste générale des crimes perpétrés contre les Peuples Aborigènes dans les écoles résidentielles et autres établissements**

Les actes criminels dont nous avons établi cette liste se sont déroulés dans les écoles résidentielles Indiennes et dans des hôpitaux dans chaque province canadienne, à l'exception de l'Ile de Prince Edouard et du Newfoundland, entre 1922 et 1984. Ils ont été commis contre des enfants aborigènes dès l'âge de trois ans, et contre des jeunes et des adultes, par le clergé, les agents du gouvernement, le personnel médical, la police, et quelques autres. Ces crimes ont été observés, vécus et personnellement attestés par un total de trois cent cinquante huit personnes. Ils sont vérifiables par des documents qui nous sont parvenus, provenant des archives des églises, du gouvernement, de la police. Entre 50.000 et 100.000 personnes sont mortes sous le bras d'employés du gouvernement du Canada, de la RCMP, et des Eglises Catholique Romaine, Anglicane, Presbytérienne, Méthodiste et Unie du Canada.

Les déclarations sous serment et les bandes vidéo sont enregistrées séparément.

- Meurtre par coups, empoisonnements, pendaison, en affamant, par chocs électriques, expérimentations médicales, défenestration, projections dans des escaliers.
- Négligence criminelle.
- Viol individuel ou collectif, encouragé par le personnel ou avec sa participation.
- Agression sexuelle de routine, quotidienne.
- Coups et blessures quotidiens et systématiques par le personnel à l'aide de fouet, ceintures, matraques, harnais, barres de fer, lanières, et à poings nus.
- Flagellations en public suivi d'enfermement en cages exposées au public de l'école.
- Administration de chocs électriques à des enfants dès l'âge de cinq ans, soit comme sanction disciplinaire, soit pour l'amusement de fonctionnaires de l'église ou du gouvernement, ou dans le but d'une "démonstration" des équipements.
- Administration quotidienne d'électrochocs dits "convulsifs" à la tête pour éradiquer les souvenirs des enfants, sous la supervision directe de médecins, d'assistants sociaux, du clergé et d'agents de la RCMP.
- Exposition prolongée d'enfants et d'adolescents à des rayons X pour des objectifs de stérilisation.
- Stérilisation en masse de garçons et de filles par des techniques médicales intrusives, par des injections de substances chimiques et par radiations.
- Contamination provoquée de germes de tuberculose et d'autres maladies transmissibles en forçant les enfants à dormir dans le lit d'enfants déjà infectés, en dortoirs fermés non ventilés, ou en les obligeant à manger de la nourriture contaminée, et ensuite en leur refusant tout soin médical. Dissimulation à la famille de la cause de décès.
- Avortement des filles mises enceintes par des hommes du personnel ou autres, destruction du

fœtus, ou meurtre du nouveau-né, et dans certains cas, meurtre de la jeune mère.

- Mise en esclavage d'enfants à partir de l'âge de cinq ans pour des travaux agricoles, de construction, ou domestiques. "Location" d'enfants aux fermiers ou exploitants des environs contre rétribution empochée par le personnel et le Principal de l'école.
- Administration de médicaments à des enfants par des personnes sans compétence médicale.
- Prélèvement d'organes, et travaux dentaires sans anesthésie, dans le double objectif de torturer et d'économiser sur la novocaïne, anesthésie de l'époque.
- Organisation de trafic sexuel d'enfants de l'école, participant ainsi à la création d'un réseau actif de pédophilie impliquant des politiciens et autres personnalités.
- Refuser eau et nourriture aux enfants pendant des jours.
- Autre formes de tortures mentales et physiques, dont:
  - fil de nylon enroulé autour du pénis des garçons,
  - aiguilles enfoncées dans la langue, les oreilles, le pénis,
  - enfants forcés d'ingérer des excréments,
  - pour les enfants "coupables" d'incontinence urinaire, tête enveloppée pendant des heures dans le drap mouillé,
  - terroriser les enfants en les maintenant au-dessus d'une tombe ouverte ou en faisant la mise en scène de les enterrer vivants,
  - déshabiller les enfants publiquement et procéder à leur avilissement physique et sexuel,
  - arrachage de cheveux,
  - tête raclée contre des surfaces dures (béton),
  - enfants forcés à rester debout dans l'eau glacée pendant des heures,
  - enfants forcés à dormir dehors en hiver et dans des dortoirs non chauffés, sans couverture,
  - enfants forcés à étrangler ou battre à mort de petits animaux,
  - enfants forcés à se battre
- Expérimentation médicales, incluant:
  - injection de drogues et de toxines,
  - greffes de peau, drogue de modification de couleur des yeux,
  - injection d'agents cancérigènes,
  - technique de modification mentale et du comportement, incluant privation sensorielle, électrochocs, isolement prolongé, étude des effets de torture.
  - exposition nus sous températures négatives.
- Enfants forcés à examiner le cadavre d'un autre enfant, mort de meurtre ou de suicide.
- Enfants emprisonnés dans les locaux de l'école pour extorquer de l'argent aux parents, forcer leur conversion au Christianisme, ou obtenir la cession d'une terre.
- Enfants forcés à consommer de la nourriture pourrie, contenant des vers ou vomie.
- Confinement d'enfants dès l'âge de quatre ans à des mises au cachot ou dans des placards pendant des jours.
- Enfants forcés à battre un autre enfant avec des bâtons ou autres, parfois jusqu'à la mort.
- Enfants forcés à un acte sexuel en public.

- Enfants menottés et enchaînés pendant des jours.
- Envoi en secret, à l'insu des familles, d'enfants en foyers, ou en orphelinats, et aussi en laboratoires de recherches médicales ou autres.
- Obstruction à la justice et aux enquêtes de police.
- Lettres anonymes, menaces, meurtres de témoins.
- Pour assurer l'internement d'enfants en école résidentielle, déplacement des familles aborigènes de leurs maisons et de leurs terres, occupation des endroits vacants par des Indiens collaborant aux églises, démission forcée par la violence de chefs héréditaires.
- Kidnapping et transport des enfants.
- Mainmise et spéculation illégale sur les terres des Autochtones par les missions et églises sous le couvert d'installation d'écoles résidentielles.
- Création de conditions à long terme visant l'extermination des jeunes Aborigènes non assimilés, en leur refusant ou détruisant leurs terres, leur culture, leur santé, et les moyens de survie les plus fondamentaux.
- Poursuite aujourd'hui d'expériences ou de réduction de populations d'Aborigènes, sous couvert de soins médicaux offerts par les services publics de santé, par l'administration de substances stérilisantes ou létales.
- Inhumation secrète des corps des enfants d'école résidentielle ou d'hôpitaux dans des tombes ou fosses non signalées, cachées du public et des enquêtes, permettant de falsifier les causes de décès.
- Vaste travail de dissimulation des crimes par le meurtre, la falsification des dossiers originaux, la destruction des rapports médicaux ou de la police, de la correspondance du gouvernement et des églises;

destruction des fosses ou cimetières clandestins avec l'aide et l'organisation collatérale de la RCMP ou autre corps de police, le personnel médical, les coroners, le gouvernement, des fonctionnaires aborigènes ou d'églises.

### **Liste non exhaustive d'écoles résidentielles et autres institutions criminelles**

**Eglise Unie du Canada** (née en 1925 de l'unification des églises Presbytériennes et Méthodistes):

- Ahousat (Flores Island, Colombie Britannique)
- Alberni (Port Alberni, Colombie Britannique)
- Coqualeetza (Sardis, Colombie Britannique)
- Port Simpson, Colombie Britannique
- Bella, Bella, Colombie Britannique avec l'hôpital "R.W. Large Hospital" attenant
- Edmonton (Alberta) avec l'hôpital Charles Camsell attenant
- Brandon (Manitoba)

**Eglise Catholique Romaine :**

- Christie (Meares Island, Colombie Britannique)
- Kuper Island (Colombie Britannique)
- St. Mary (Mission, Colombie Britannique)
- Squamish (Vancouver) avec l'hôpital St. Paul attenant
- St. Bernard (Alberta)
- Spanish (Ontario)
- Kamloops (Colombie Britannique)

**Eglise Anglicane du Canada :**

- St. Michael's (Alert Bay, Colombie Britannique) avec l'hôpital St. George attenant
- St. George's (Lytton, Colombie Britannique)
- Carcross (Yukon)

## TABLE

|                                                                                                                                                                                |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Préface de l'auteur sur cette Seconde Edition de "Hidden from History : The Canadian Holocaust"</b> .....                                                                   | <b>2</b>  |
| <b>Introduction</b> .....                                                                                                                                                      | <b>3</b>  |
| Notes.....                                                                                                                                                                     | 6         |
| <b>Chronologie d'événements. Génocide au Canada au cours de la période récente.....</b>                                                                                        | <b>7</b>  |
| <b>Introduction. La Convention des Nations Unies sur le Génocide (1948) .....</b>                                                                                              | <b>12</b> |
| <b>Plan de cet ouvrage .....</b>                                                                                                                                               | <b>13</b> |
| <b>Caractéristique du génocide Canadien .....</b>                                                                                                                              | <b>14</b> |
| Notes.....                                                                                                                                                                     | 15        |
| <b>ARTICLE II de la Convention : "...intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux..." .....</b>                              | <b>15</b> |
| Origines .....                                                                                                                                                                 | 15        |
| Objectifs et effets .....                                                                                                                                                      | 16        |
| Dépeuplement délibéré.....                                                                                                                                                     | 16        |
| Notes.....                                                                                                                                                                     | 17        |
| <b>ARTICLE II (a) de la Convention : "Meurtre de membres du groupe" .....</b>                                                                                                  | <b>18</b> |
| Homicides .....                                                                                                                                                                | 19        |
| Exposition volontaire aux maladies.....                                                                                                                                        | 22        |
| Génocide médical .....                                                                                                                                                         | 23        |
| Notes.....                                                                                                                                                                     | 24        |
| <b>ARTICLE II (b) de la Convention : "Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe" .....</b>                                                         | <b>25</b> |
| Séparation brutale comme traumatisme préparatoire .....                                                                                                                        | 25        |
| Usage de la terreur .....                                                                                                                                                      | 26        |
| Conditionnement, aliénation.....                                                                                                                                               | 26        |
| Résistance des Aborigènes .....                                                                                                                                                | 27        |
| Diviser pour régner .....                                                                                                                                                      | 28        |
| Syndrome de Stockholm.....                                                                                                                                                     | 28        |
| Chaise électrifiée .....                                                                                                                                                       | 28        |
| Tortures dentaires .....                                                                                                                                                       | 29        |
| Contrôle mental pendant la guerre froide - expérimentations sur le trauma .....                                                                                                | 29        |
| Connexion Canada-Allemagne nazie .....                                                                                                                                         | 30        |
| L'objectif : créer des Désordres de la Personnalité Multiple .....                                                                                                             | 31        |
| Un "Gentlemen's Agreement" .....                                                                                                                                               | 32        |
| Notes.....                                                                                                                                                                     | 32        |
| <b>ARTICLE II (c) de la Convention : "Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle" .....</b> | <b>33</b> |
| Aveux de conditions létales .....                                                                                                                                              | 34        |
| Intentions meurtrières.....                                                                                                                                                    | 34        |
| Le meurtre continue.....                                                                                                                                                       | 35        |
| Notes.....                                                                                                                                                                     | 37        |
| <b>ARTICLE II (d) de la convention : Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe.....</b>                                                                       | <b>37</b> |
| Eugénisme et méthodes .....                                                                                                                                                    | 37        |
| Eugénique .....                                                                                                                                                                | 37        |
| Eugénique au Canada.....                                                                                                                                                       | 38        |
| Isolement sexuel et pratique du "délayage ethnique" .....                                                                                                                      | 38        |
| Stérilisation - détails et méthodes .....                                                                                                                                      | 39        |
| La stérilisation, une arme de Guerre Sainte .....                                                                                                                              | 40        |
| Destruction de preuves.....                                                                                                                                                    | 41        |
| Avortements forcés et meurtres.....                                                                                                                                            | 41        |
| Nouvelles méthodes de stérilisation.....                                                                                                                                       | 42        |
| Notes.....                                                                                                                                                                     | 43        |
| <b>Article II (e) de la Convention: Transfert forcé d'enfants d'un groupe à un autre groupe.....</b>                                                                           | <b>44</b> |
| Usage de la force.....                                                                                                                                                         | 44        |
| Sort des fugitifs.....                                                                                                                                                         | 45        |
| Fouet et peine de mort .....                                                                                                                                                   | 45        |
| Derrière la déportation, le vol des terres .....                                                                                                                               | 46        |
| Colonialisme internalisé et hommes de paille .....                                                                                                                             | 46        |
| Aujourd'hui.....                                                                                                                                                               | 47        |
| Notes.....                                                                                                                                                                     | 47        |
| Découvertes faites lors des enquêtes.....                                                                                                                                      | 48        |
| <b>Recommandations.....</b>                                                                                                                                                    | <b>49</b> |
| <b>Liste générale des crimes perpétrés contre les Peuples Aborigènes dans les écoles résidentielles et autres établissements.....</b>                                          | <b>50</b> |
| <b>Liste non exhaustive d'écoles résidentielles et autres institutions criminelles .....</b>                                                                                   | <b>51</b> |